



**PLAN D' ACTIONS POUR L'AFRIQUE POUR L'AMELIORATION DES  
STATISTIQUES POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE, L'AGRICULTURE  
DURABLE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL EN  
AFRIQUE (2011-2017)**

**Plan Stratégique de Développement des Statistiques  
Agricoles et Rurales du Sénégal  
(PSSAR\_SEN) 2015 - 2019**

Avril 2015



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

## REMERCIEMENTS

Le Pan Stratégique de développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR\_SEN) a été élaboré de manière participative et inclusive sous la coordination de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) et de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). L'implication de tous les sectoriels du Système National de Statistiques Agricoles (SNSA) a été d'un apport capital pour la production du présent rapport. Il est à remercier les ministres en charge des Finances, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche et de l'hydraulique et particulièrement les personnalités et institutions qui ont activement contribué à sa réalisation. Il s'agit de : la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie et des Finances, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA), la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, la Direction de l'Elevage, la Direction de l'Horticulture, la Direction de la Protection des Végétaux, la Direction de l'Agriculture, la Direction Générale de l'Agence de Régulation des marchés (ARM), le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA), le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), la Direction des Pêches Maritimes, la Direction de la Pêche Continentale, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, la Direction des Industries de Transformation de la Pêche, le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, la Direction de la Planification et de la veille environnementale, la Direction des Eaux et forêts, Chasse et de la Conservation des Sols, la Direction des Parcs Nationaux, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau, l'Institut National de Pédologie, le Centre de Suivi Ecologique, la Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiel, l'Institut National de Pédologie, le CEPOD, la Direction de l'Equité et Egalité de Genre (DEEG), le Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR), ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui ont participé aux différentes rencontres organisées pour leurs riches et bénéfiques contributions à ce travail.

L'équipe de coordination de la formulation du PSSAR remercie également le groupe de la BAD, particulièrement le Département des Statistiques et le Bureau Régional de Dakar pour l'assistance technique et financière fournie à la réalisation de ce rapport.

## PEFACE

Face aux multiples défis liés à la réduction de la pauvreté, la recherche de solutions viables, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à chercher une réponse globale et cohérente par l'élaboration d'une stratégie appropriée conformément aux directives déclinées dans la Stratégie Mondiale pour l'amélioration du système des statistiques agricoles et rurales.

Les réponses appropriées à ces défis nécessitent un système d'informations fiable, permettant d'analyser les contraintes et d'identifier les indicateurs de référence, par le biais d'un Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR\_SEN) qui couvre la période 2015-2019.

L'objectif du PSSAR\_SEN est de disposer d'un système de statistiques agricoles, produisant des données pertinentes et fiables requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles, et assurer leur suivi et évaluation. Il devra, à ce titre, s'articuler à la SNDS, référentiel du SSN à l'horizon 2019. L'approche participative a été l'élément clé dans la conception du PSSAR.

Le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR\_SEN) intervient à un moment où le Gouvernement du Sénégal ambitionne de bâtir «Un Sénégal Emergent avec une société solidaire dans un Etat de Droit» à l'horizon 2035, à travers son Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette orientation politique permettra d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement et d'accélérer sa marche vers l'émergence économique à l'horizon 2035.

Le présent rapport du Plan Stratégique de développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR\_SEN) constitue une étape clé vers l'amélioration de l'efficacité, l'efficience, la disponibilité à temps, la qualité des statistiques agricoles nationales en vue de répondre aux besoins des utilisateurs et d'améliorer le processus de suivi évaluation des politiques agricoles. Ce rapport est composé de quatre chapitres.

- ✓ Le premier traite le contexte et justification (Politiques nationales, Méthodologie d'élaboration du PSSAR\_SEN, Organisation de la préparation du PSSAR\_SEN) ;
- ✓ le second décrit l'évaluation du Système National des Statistiques Agricoles et Rurales (Organisation du système de Statistiques Agricoles et Rurales, Analyse des besoins des utilisateurs en statistiques agricoles, les statistiques agricoles existantes, Gap entre les statistiques disponibles et les besoins des différents utilisateurs, Synthèse de l'évaluation : Analyse FFOM (SWOT) du SNSA ;
- ✓ le troisième présente les aspects liés à la planification (vision et mission, axes stratégiques et produits/résultats attendus, mise en œuvre) ;
- ✓ et le quatrième les conclusions.

La publication de ce rapport est une réelle opportunité pour rendre hommage à tous les Points Focaux des ministères sectoriels, impliqués dans le processus d'élaboration du PSSAR. Elle n'aurait pu être réalisée sans le soutien constant des autorités, particulièrement les ministres en charge des Finances, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche et de l'hydraulique.

Nos sincères remerciements à la BAD, la FAO et la CEA pour leur appui technique et financier tout le long du processus d'élaboration du PSSA.

Nous restons convaincus que la mise en œuvre du PSSAR sera facilitée grâce aux soutiens financiers des autorités et partenaires techniques et financiers, pour permettre au SNSA de produire des statistiques fiables, disponibles à temps et répondant aux besoins des utilisateurs.

## Abréviations

ADIE	Agence pour le Développement Informatique de l'Etat
AEL	Association des Elus Locaux
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
ANA	Agence Nationale de l'aquaculture
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANAM	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARM	Agence de Régulation des Marchés
BAD	Banque Africaine de Développement
BADIS	Banque des données des indicateurs sociaux du Sénégal
BFA	Bureau de Formation Agricole
BMGF	Fondation Bill&Milinda Gates
CAPSEL	Cellule d'Analyse, de Planification et des Statistiques de l'Elevage
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEA	Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEP/Agriculture	Cellule d'Etudes et de Planification /Ministère de l'Agriculture
CEP/Elevage	Cellule des Etudes et de la Planification /Ministère de l'Elevage
CEP/Pêche	Cellule d'Etudes et de Planification Ministère de la Pêche
CEPOD	Centre d'Etude des Politiques de Développement
CILSS	Comité Inter-état de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CNS	Conseil National de la Statistique
CPCCI	Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination statistique et de Coopération Internationale
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE	Centre de Suivi écologique
CSRR	Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique
CTPS	Comité Technique des Programmes Statistiques
CV	Coefficient de variation
DA	Direction de l'Agriculture
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricole
DAR	Direction de l'Assainissement Rural
DBRLA	Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiel
DCN/ANSD	Direction de la Comptabilité nationale de l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la conservation des Sols
DER	Direction de l'Equipement Rural
DFID	Département pour le Développement International du Royaume Uni

DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DHORT	Direction de l'Horticulture
DHR	Direction de l'Hydraulique Rurale
DHU	Direction de l'Hydraulique Urbaine
DIREL	Direction de l'Elevage
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DMIS	Direction du Management de l'Information Statistique
DPC	Direction de la Pêche Continentale
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPM	Direction de la Pêche maritime
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DPVE	Direction de la Planification et de la Veille Environnementale
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DSDIA	Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole
DSDS	Direction des statistiques sociales et démographique
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
DSRP I et II	Documents de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté
DSV	Direction des Services Vétérinaires
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUE	Fonds des Nations Unies pour l'Environnement
GES	Gaz à Effet de Serre
GSBPM	Generic Statistical Business Process Model
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
GTT	Comité Technique de Travail
INP	Institut National de Pédologie
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LOASP	Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale
LPS-PA	Lettre de Politique Sectorielle des Pêche et de l'Aquaculture
LPSERN	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MDP	Mécanisme de Développement Propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEF	Observatoire National des Exploitations Familiales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PEPAM	Projet Eau Potable et Assainissement du Millénaire

PIB	Produit Intérieur Brut
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRACAS	Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSSAR_SEN	Plan Stratégique de développement des Statistiques Agricoles et Rurales
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPHAE	Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
RNA	Recensement de l'agriculture
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal de la Falémé
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SCS	Sous-comité sectoriel
SDDR	Services Départementaux de Développement Rural
SDE	Sénégalaise des Eaux
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire
SVPA	Service Vétérinaire Port et Aéroport
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNGDERST	Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de la Lutte contre la Salinisation de Terres
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
SODEFITEX	Société de Développement de Fibre et Textile
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRSD	Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie
SSA	Système Statistique Agricole
SSN	Système Statistique National
SWOT (FFOM)	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UC-PEPAM	Unité de Coordination du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## Table des matières

RESUME .....	10
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	13
<b>1.1. Introduction</b> .....	13
<b>1.2. Politiques nationales</b> .....	14
<b>1.3. Méthodologie d'élaboration du PSSAR_SEN</b> .....	20
<b>1.4. Organisation de la préparation du PSSAR_SEN</b> .....	23
2. EVALUATION DU SYSTEME DES STATISTIQUES AGRICOLES ET RURALES DU SENEGAL .....	24
<b>2.1. Organisation du système de Statistiques Agricoles et Rurales</b> .....	24
<b>2.1.1. Le Système Statistique National (SSN)</b> .....	24
<b>2.1.2. La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique</b> .....	26
<b>2.1.3. Les institutions de production des statistiques agricoles du SNSA</b> .....	28
<b>2.1.4. Capacités et moyens humains et matériels</b> .....	35
<b>2.2. Analyse des besoins des utilisateurs en statistiques agricoles</b> .....	38
<b>2.2.1. Principaux utilisateurs des statistiques agricoles</b> .....	38
<b>2.2.2. Besoins du Suivi et de l'évaluation des politiques de développement agricoles et rurales</b>	<b>39</b>
<b>2.2.3. Informations nécessaires à la Comptabilité Nationale</b> .....	<b>45</b>
<b>2.2.4. Synthèse des besoins prioritaires</b> .....	<b>45</b>
<b>2.3. Les statistiques agricoles existantes</b> .....	47
<b>2.3.1. Principales opérations statistiques</b> .....	47
<b>2.3.2. Principaux produits du SNSA</b> .....	53
<b>2.3.3. Évaluation de la qualité des statistiques agricoles</b> .....	56
<b>2.4. Gap entre les statistiques disponibles et les besoins des différents utilisateurs</b> .....	60
<b>2.5. Synthèse de l'évaluation : Analyse FFOM (SWOT) du SNSA</b> .....	61
<b>2.5.1. Analyse FFOM</b> .....	62
<b>2.5.2. Cartographie des données produites</b> .....	64
3. PLAN STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES AGRICOLES ET RURALES ...	67
<b>3.1. VISION ET MISSION</b> .....	67
<b>3.1.1. Vision</b> .....	67
<b>3.1.2. Mission</b> .....	67
<b>3.2. AXES STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS</b> .....	68
<b>3.2.1. Axes stratégiques</b> .....	68
<b>3.2.2. Objectifs spécifiques</b> .....	68
<b>3.2.3. Résultats attendus</b> .....	69

<b>3.3. MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>70</b>
<b>3.3.1. Plan d'action de base</b> .....	<b>70</b>
<b>3.3.2. Calendrier des activités</b> .....	<b>76</b>
<b>3.3.3. Budget et stratégie de Financement</b> .....	<b>79</b>
<b>3.3.4. Cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation</b> .....	<b>84</b>
<b>3.3.5. Capacités et risques associés à la mise en œuvre du PSSAR_SEN</b> .....	<b>86</b>
<b>3.3.6. Plan de Plaidoyer et de Communication</b> .....	<b>86</b>
4. Conclusions.....	88
5. ANNEXES.....	90
Annexe 1: Liste des participants au processus d'élaboration du PSSAR .....	90
Annexe 2: Cadre logique de Suivi Evaluation .....	91
Annexe 2 : Plan d'actions détaillé .....	96
6. BIBLIOGRAPHIE.....	104

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1 : Besoins en indicateurs du sous-comité Agriculture - Elevage</b> .....	<b>40</b>
<b>Tableau 2 : Besoins en indicateur du secteur de la sécurité alimentaire</b> .....	<b>42</b>
<b>Tableau 4 : Besoins en indicateurs du secteur de la pêche</b> .....	<b>43</b>
<b>Tableau 5 : Besoins en indicateurs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles</b> ....	<b>44</b>
<b>Tableau 6 : Synthèse des besoins prioritaires</b> .....	<b>46</b>
<b>Tableau 7 : Stratégie d'intervention du PSSAR SEN</b> .....	<b>68</b>
<b>Tableau 8 : Résultats attendus</b> .....	<b>69</b>
<b>Tableau 9 : Plan d'actions</b> .....	<b>71</b>
<b>Tableau 10 : Calendrier des activités</b> .....	<b>76</b>
<b>Tableau 11 : Budget du PSSAR_SEN</b> .....	<b>81</b>

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

<b>Graphique 1 : Répartition du financement du PSSAR par axe</b> .....	<b>82</b>
<b>Graphique 2 : Répartition du budget du PSSAR par année</b> .....	<b>82</b>
<b>Graphique 3 : Priorisation des activités du PSSAR</b> .....	<b>83</b>
<b>Graphique 4 : Répartition du budget du PSSAR selon les priorités</b> .....	<b>83</b>

## RESUME

A l'instar des autres pays de la sous-région africaine, le système statistique du Sénégal connaît des dysfonctionnements liés au manque d'un système adéquat de collecte, de stockage et de diffusion des statistiques agricoles, à l'insuffisance de capacités d'analyse des données disponibles, à l'inadéquation des investissements et des infrastructures statistiques, à l'absence de stratégies concertées et harmonisées et enfin, à la faible intégration de l'agriculture dans le système national des statistiques.

Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à chercher une réponse globale et cohérente par l'élaboration d'une stratégie appropriée conformément aux directives déclinées dans la Stratégie Mondiale pour l'amélioration du système des statistiques agricoles et rurales.

Compte tenu de l'importance du secteur agricole dans le tissu économique sénégalais, sa planification, sa gestion et son suivi évaluation nécessitent la disponibilité de données statistiques complètes, à jour, fiables et cohérentes.

L'approche participative a été l'élément clé dans la conception du PSSAR\_SEN. Cette conception suit les principes d'élaboration de la SNDS tels que décrits dans le nouveau manuel de PARIS21 et le manuel d'élaboration des plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales (PSSAR).

Dans un premier temps, l'évaluation du système national des statistiques agricoles et rurales a permis de mettre en exergue les acquis, les forces, les faibles, les opportunités et les menaces, la qualité des statistiques agricoles produites, les méthodologies employées pour la collecte, le stockage, la gestion et l'analyse des données statistiques agricoles et les priorités des utilisateurs.

Les résultats du diagnostic du système statistique agricole ont aussi montré des insuffisances par rapport à l'approche méthodologique, à la nature et la qualité des produits ainsi qu'à l'accessibilité de ceux-ci. Malgré les efforts énormes consentis, en particulier par la DAPSA, les autres directions du MAER, du Ministère de l'élevage, du Ministère de la pêche et du Ministère de l'environnement, le gap entre les besoins des différents utilisateurs des statistiques agricoles telles que détaillées plus haut, et les données existantes avec une fiabilité acceptable est important.

Cette évaluation a également fourni des données de référence sur lesquelles la planification du PSSAR\_SEN a été bâtie.

Le PSSAR\_SEN a pour objectif de disposer d'un Système National de Statistiques Agricoles (SNSA) produisant des données pertinentes, fiables, requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles, et aussi assurer leur suivi et évaluation. Il devait, à ce titre, s'articuler à la SNDS, référentiel du SSN à l'horizon 2019.

C'est ainsi que, conformément à la SNDS, la vision suivante a été déclinée pour le PSSAR\_SEN : « devenir à l'horizon 2035 un Système de Statistiques agricoles et rurales intégré dans le Système National des Statistiques, stable, cohérent, répondant de façon

satisfaisante aux besoins des utilisateurs et servant de référence principale pour aider à la prise de décisions».

Sur cette base, le PSSAR\_SEN s'est assigné comme mission de fournir des statistiques agricoles et rurales fiables, pertinentes et en temps opportun pour permettre la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelles et garantir le libre accès de l'information à tous les utilisateurs.

L'approche d'identification des axes stratégiques adoptée pour la SNDS (2014-2019), déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels, a servi de socle à partir duquel les cinq axes stratégiques du PSSAR ont été définis. L'analyse des difficultés identifiées à la phase de l'évaluation du SNSA a permis de définir cinq axes stratégiques à même d'apporter des solutions aux faiblesses du système.

- **Axe stratégique 1** : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles
- **Axe stratégique 2** : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins ;
- **Axe stratégique 3** : Amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques ;
- **Axe stratégique 4** : Renforcement des capacités humaines et techniques ;
- **Axe stratégique 5** : Développement de stratégies de financement et de communication.

Ces axes ont été déclinés en objectifs spécifiques (OS) et les résultats de la mise en œuvre de cette stratégie ont été présentés par OS.

L'évaluation efficiente du coût du PSSAR\_SEN constitue l'une des étapes cruciales pour une bonne réussite de sa mise en œuvre. Le budget global est estimé à **14 135 294 772F** CFA pour la période 2015-2019.

Les résultats de l'analyse du budget global montrent que l'axe stratégique 2 « Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins » occupe 96% du budget total du PSSAR. Cet axe présente les opérations statistiques (recensement, enquête) phares du PSSAR dont la réalisation des modules communautaire, complémentaire et thématique du Recensement de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE). Le RNAE, pour un budget estimatif de 7,7 milliards (X% du budget de l'axe 2) constitue une activité déterminante et à risque pour une atteinte des indicateurs de performance du PSSAR.

En termes de répartition annuelle entre 2015 et 2019 (abstraction faite des travaux de finalisation du RNAE prévus en 2020), que 30,4% du financement du PSSAR est sollicité en 2016 et 28,8% en 2017. Comparées aux autres années de la stratégie du financement quinquennal, 2016 et 2017 sont les années réelles de démarrage des activités phares du PSSAR telles que celles du RNAE qui sont des opérations très coûteuses. En outre, pour l'année 2015, qui correspond à la phase de démarrage du PSSAR, le montant du budget très faible (2%) rend compte du temps limité qui ne permet pas le déroulement d'activités de grande envergure en plus des activités préparatoires du RNAE.

Toutefois, la mise en œuvre du PSSAR\_SEN pourrait être confrontée à des **risques** liés :

- l'insuffisance de fonds alloués par le gouvernement pour la réalisation du PSSAR\_SEN ;
- à l'ampleur de certaines opérations de grandes envergures telles que le RNAE dont le financement prévu pour cette année n'est pas encore mobilisé;
- à l'absence de coordination et de coopération entre les partenaires du SNSA et au manque d'identification des opérations statistiques prioritaires ;
- à l'insuffisance des ressources humaines et au départ des cadres formés vers le secteur privé.

De ce fait, le **plan de plaidoyer et de communication** élaboré a été basé sur quatre (04) principaux axes de communication, complémentaires les uns aux autres. Ces axes permettent : (i) d'accroître la visibilité en promouvant l'image globale du PSSAR-SEN et de ses partenaires ; (ii) de vulgariser ses grandes orientations à travers l'information et la sensibilisation sur la stratégie de mise en œuvre du PSSAR\_SEN ; (iii) d'installer le dialogue permanent entre utilisateurs et producteurs de statistiques agricoles ; (iv) d'instaurer le partage de connaissances et des leçons apprises, au niveau national et régional, en accordant la priorité à l'utilisation des TIC et en favorisant l'émergence de nouveaux outils et d'un partenariat interne dynamique et efficace pour le PSSAR-SEN.

**L'évaluation** devra permettre d'identifier les résultats escomptés non atteints, et les causes des défaillances en vue de réorienter la stratégie si nécessaire. A cet égard, il sera organisé une évaluation à mi-parcours (après 3 ans) et une évaluation finale du PSSAR\_SEN. Les types d'évaluations ci-après seront envisagés:

- ✚ la satisfaction des besoins des utilisateurs sera appréciée sur la base de la réalisation d'une enquête auprès des utilisateurs pour mesurer leurs appréciations des statistiques agricoles disponibles et le niveau de leurs utilisations ;
- ✚ les effets et les impacts du PSSAR à travers une enquête auprès des producteurs de statistiques agricoles pour mesurer les changements intervenus sur le plan institutionnel (renforcement du système de coordination technique au sein du SNSA et avec l'ANSD), sur la production des statistiques agricoles et sur la qualité des données produites ;
- ✚ le suivi des indicateurs du PSE, programme phare du Gouvernement, devra permettre de mieux percevoir l'efficacité des activités prioritaires retenues pour la période 2015-2017, sachant que l'année 2017 correspondra à l'année d'évaluation du PSE.

# 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

## 1.1. Introduction

L'élaboration de la Stratégie Mondiale pour le Développement des Statistiques Agricoles et Rurales est une réponse aux insuffisances que connaissent les statistiques existantes pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout ceux liés à l'identification, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles et rurales.

Le manque d'un système adéquat de collecte, de stockage et de diffusion des statistiques agricoles, l'insuffisance de capacités d'analyse des données disponibles, l'inadéquation des investissements et des infrastructures statistiques, l'absence de stratégie concertées et harmonisées et enfin la faible voire l'absence d'intégration de l'agriculture dans les systèmes nationaux des statistiques, sont des facteurs qui ont conduit la communauté internationale des statistiques à élaborer une stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

La stratégie mondiale a pour objectif de fournir un cadre et une méthodologie qui permettront d'améliorer la disponibilité à temps, la qualité des statistiques agricoles et alimentaires nationales et internationales en vue de répondre aux besoins des utilisateurs et enfin d'améliorer le processus de suivi et d'évaluation des politiques agricoles.

La stratégie mondiale a préconisé que chaque pays se dote de sa propre stratégie. La communauté internationale s'est donc mobilisée pour apporter son soutien à l'élaboration des stratégies nationales pour le développement des statistiques agricoles et rurales.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays de la sous-région africaine, fait face aux défis liés à la réduction de la pauvreté, à la recherche de solutions viables à l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les réponses appropriées à ces défis nécessitent un système d'informations fiable, permettant d'analyser les contraintes et d'identifier les indicateurs de référence. Le Gouvernement a entrepris depuis 2004 la réforme en profondeur du système statistique national (SSN pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales. La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) sur la période 2014 – 2019 a été adoptée et constitue le cadre de référence du SSN.

En 2014, une évaluation rapide des systèmes statistiques agricoles au Sénégal (Agriculture, Elevage, Pêche, Environnement) dénote une capacité de production de 55% avec un classement de 16<sup>e</sup> au niveau africain. L'insuffisance de coordination, de ressources humaines, financières et de moyens matériels en sont les causes principales.

Conscient de ces lacunes, le Gouvernement du Sénégal a décidé d'apporter une réponse globale et cohérente par l'élaboration d'une stratégie appropriée conformément aux directives de la Stratégie Mondiale pour l'amélioration du système des statistiques agricoles et rurales. Le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR\_SEN) est préparé par le gouvernement du Sénégal avec l'appui technique de la Banque Africaine de Développement.

L'objectif du PSSAR\_SEN est de disposer d'un système de statistiques agricoles, produisant des données pertinentes et fiables requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques

agricoles, et assurer leurs suivi et évaluation. Il devra, à ce titre, être articulé à la SNDS, référentiel du SSN à l'horizon 2019.

## 1.2. Politiques nationales

L'agriculture sénégalaise est l'un des secteurs les plus importants de l'activité économique et sociale. Elle contribue pour 12,8% du PIB total en 2012 et occupe 65% de la population rurale. Les productions végétales participent à hauteur de 42% environ du PIB primaire. L'élevage, deuxième activité du secteur agricole, contribue à 35% du PIB primaire et 4,8% du PIB total. La pêche contribue à 1,8% au PIB national, 12,3 aux recettes d'exportations emploie des milliers de personnes de la population active et apportent 70% de protéine d'origine animale.

Le secteur agricole joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la hausse des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire. En effet, les productions agricoles et halieutiques contribuent à la stabilisation des prix des produits alimentaires. Les besoins alimentaires sont en moyenne couverts à 70% par les céréales. Cependant, la production céréalière est structurellement déficitaire. Le taux de couverture est évalué à 53,2% en 2010, 36,5% en 2011, 47,2% en 2012, 36,2% en 2013 et 40,5% en 2014.

L'importance de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire se manifeste par le fait qu'un grand nombre de plats traditionnels, et particulièrement au niveau des populations côtières est à base de poisson. En effet, la consommation de poisson per capita au Sénégal (26 kg) se situe au-dessus de la moyenne mondiale (16,8kg). Aussi, le Sénégal figure parmi les plus gros consommateurs de poisson en Afrique, comparé à certains pays comme la Tunisie (10,1 kg), la Mauritanie (10 kg) et le Maroc (7,5 kg).

Toutefois, l'évolution de cette contribution à la sécurité alimentaire suit une tendance baissière ces dernières années, passant de 41 kg en 2003 à 26 kg en 2010. Cette évolution est liée à la forte demande interne de poisson consécutive à la croissance démographique de la population et à la concurrence exercée par le marché extérieur (particulièrement de la sous-région), qui cible actuellement les espèces traditionnellement destinées à la consommation de la population locale (sardinelles, chinchards, sompat, etc.). Par ailleurs, le niveau de la consommation per capita jugé satisfaisant cache de fortes disparités entre les régions

La couverture des besoins en viande sous l'impulsion de la filière avicole qui a bien tiré parti de mesure de protection liée à la menace de la grippe aviaire, reste relativement satisfaisante avec un taux moyen de 94% sur la période 2009-2013 et une hausse annuelle régulière d'un point (93% en 2009, 94% en 2010 et 2011, 95% en 2012 et 2013).

Concernant les produits laitiers, malgré les efforts consentis par l'Etat pour développer la filière locale, celle-ci n'arrive pas encore à couvrir la demande nationale. Ainsi, un recours systématique aux importations est fait, avec comme conséquence une forte sortie de devises. Le taux de couverture entre 2009 et 2013 a été ainsi, en moyenne, de 42%, avec 34% en 2009, 39% en 2010, 44% en 2011, 42% en 2012, 53% en 2013.

Ainsi, tenant compte de son important potentiel agricole, le Sénégal a pris un engagement volontariste en attribuant au secteur agricole le rôle moteur d'une croissance économique forte et inclusive afin d'atteindre la sécurité alimentaire et l'émergence économique.

La faiblesse des ressources naturelles (conditions climatiques, eau et sol) rend l'agriculture très vulnérable. L'agriculture traditionnelle est essentiellement une agriculture pluviale, faiblement ouverte aux marchés, dont les principales cultures sont le riz, le mil, le niébé, le maïs, le sorgho, l'arachide, le sésame, le coton, les fruits et légumes et les patates douces. L'agriculture est généralement pratiquée dans des exploitations familiales de petites superficies. Les rendements sont faibles à cause de l'insuffisance de l'utilisation des intrants, l'irrégularité et la faiblesse des précipitations. Pour palier cela le Gouvernement s'est orienté vers la mise en place d'aménagements hydro agricoles, pour une plus grande maîtrise de l'eau et ainsi améliorer les rendements.

Il existe plusieurs types de système d'élevage au Sénégal: le système pastoral, le système agropastoral et le système péri-urbain.

Le système pastoral se caractérise par une grande mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux (bovins et petits ruminants souvent associés) et se retrouve dans la Vallée du Fleuve Sénégal et la zone sylvopastorale. La proportion du bétail sénégalais appartenant à ce système en UBT<sup>1</sup> est de 30%.

Le système agropastoral est caractérisé par l'utilisation de sous-produits agricoles (fane d'arachide, tourteau d'arachide, graines de coton...), qui sont mis à profit par les agropasteurs pour compléter les animaux. La majorité du bétail (69% de la population animale en UBT) est concentrée dans les zones où ce système est pratiqué, en l'occurrence le Bassin arachidier, la Casamance et la zone centre et sud est.

En ce qui concerne le système péri-urbain, on le retrouve principalement dans la zone des Niayes. L'élevage est l'unique composante de ce système de production, qui est conduit en semi-intensif ou intensif et selon des niveaux d'investissement variables. Le système périurbain est pratiqué essentiellement par des fermes implantées par des opérateurs économiques privés, avec l'appui d'institutions publiques (la recherche) ou de spécialistes de l'élevage (vétérinaires ou agrozootechniciens privés) autour de grandes villes. Un autre phénomène caractéristique de ce système est l'intensification des productions animales par l'introduction de races bovines étrangères avec pour objectif principal d'améliorer la production laitière et satisfaire ainsi la forte demande en produits animaux (notamment en lait et produits laitiers) de la zone. L'aviculture et plus précisément industrielle, qui est une des composantes majeures de la filière viande, se pratique principalement au niveau du système péri-urbain. La pêche maritime sénégalaise repose principalement sur l'activité de production pratiquée à travers 2 types de pêche: la pêche artisanale et la pêche industrielle. Ces types de pêche sont pratiqués tout le long de la frange côtière et sur le plateau continental par des pêcheurs nationaux et des étrangers. Elles génèrent de nombreuses activités en aval dont la collecte, la transformation, le conditionnement, la manutention, le stockage et la commercialisation des ressources halieutiques.

Les débarquements de la pêche industrielle sur la période 2000 -2013 ont connu une baisse moyenne de 46.6% alors que la valeur de la production affiche un net accroissement de l'ordre de 45.5%. Cette hausse s'explique par le fait que ces captures sont exportées sur le marché européen, très rémunérateur.

---

<sup>1</sup>UBT (Unité de Bétail Tropical) : Il s'agit du besoin énergétique annuel ramené à une unité qui est représentée par une reproductrice bovine (vache) de 250 kg qui produit 450 kg de lait dans une année ou par un bovin adulte de 250 kg vif grossissant de 250 g. par jour

Les débarquements de la pêche artisanale sur la période 2000 – 2013 ont été globalement stationnaires autour d'une moyenne de 371 962 tonnes. La pêche artisanale occupe 89% de la production nationale et approvisionne les usines de traitement à hauteur de 60%.

La pêche continentale se pratique dans les plans d'eaux appartenant à quatre grands systèmes hydrographiques : le fleuve Sénégal, le cours moyen du fleuve Gambie, le Sine –Saloum et la Casamance et les eaux de surface comme les lacs et rivières dont les plus importants sont : le lac de Guiers, le lac Tanma, le lac Retba, les lacs de Fass Boye, lac kayanga.

La quasi-totalité de la production de la pêche continentale est destinée à la consommation. La moyenne de la production est estimée, selon les résultats des enquêtes cadres de la pêche continentale de l'UEMOA réalisées en 2012, entre 32 000 et 40 000 tonnes.

Pour faire face aux multiples défis de pauvreté, de bilan alimentaire déficitaire, d'insécurité alimentaire, de changements climatiques et de dégradation des ressources naturelles, le gouvernement du Sénégal a doté le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la sécurité alimentaire et de l'agro-business, de la pêche et de l'environnement des instruments de planification sectorielle qui répondent à des objectifs stratégiques de développement. Parmi ces instruments on peut citer :

- « Un Sénégal Emergent avec une société solidaire dans un Etat de Droit » à l'horizon 2035 et son Plan Sénégal Emergent (PSE) en vue d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement et d'accélérer sa marche vers l'émergence économique à l'horizon 2035. La réalisation de cette ambition repose également sur la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue dans des secteurs tels que le secteur agricole. Un plan d'actions prioritaires sur la période 2014 - 2018, articulé autour de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, du développement du capital humain, de la protection sociale, du développement durable et de la bonne gouvernance, du renforcement des institutions, de la paix et de la sécurité ;
- La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale qui définit, sur la période 2004-2024, le cadre de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture au Sénégal, couvre l'ensemble des activités économiques en milieu rural y compris la transformation, le commerce, les services, l'emploi, la protection sociale, etc. et vise à fournir une alimentation saine en quantité et en qualité pour l'ensemble de la population sénégalaise, dans un espace rural accueillant. Pour la LOASP, « l'information agricole est d'une importance stratégique pour la prise de décision par les acteurs publics et privés et pour la mise en œuvre de la politique de développement agro-sylvo-pastoral. La fourniture d'une information régulière, à temps et de qualité est d'intérêt public (article 60). Au-delà de sa dimension politique, la LOASP est un engagement financier fort de l'État dans la réforme du système statistique national ;
- Plan National de Développement de l'élevage (PNDE) : Le document de Plan national de développement de l'élevage (PNDE) élaboré suivant une approche participative et inclusive, a été validé en 2013, en application de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP). Les atouts, opportunités, contraintes et menaces du sous-secteur ont été diagnostiqués durant le processus de l'élaboration de ce plan. Il en est ressorti

que le problème central de l'élevage sénégalais reste sa faible productivité et son manque de compétitivité. Ce qui a comme conséquences immédiates (i) une insuffisance de la couverture de la demande nationale en produits animaux, (ii) des revenus faibles pour les producteurs et (iii) une incidence négative sur la balance commerciale, avec la sortie de devises pour les importations. C'est suite à ce diagnostic que la vision suivante a été dégagée: «Faire de l'élevage un secteur performant, capable de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socioéconomique de ses acteurs». Et pour y arriver, des options stratégiques, un Plan Cadre d'actions ainsi qu'un Plan d'Investissement y relatifs ont été établis. Pour assurer le succès du PNDE, le suivi-évaluation de sa mise en œuvre exige de disposer de statistiques du sous-secteur qui soient de qualité requise.

- Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2011-2015 vise à faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté à l'horizon 2015, et à assurer une distribution plus équilibrée des activités agricoles entre les zones agro-écologiques, les régions et les collectivités locales et à inscrire l'agriculture dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive, fondée sur l'efficacité, l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles. Le suivi de la mise en œuvre est assuré par une unité technique dénommée Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) qui est composée des cellules statistiques des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement. Le SAKSS doit assurer une collecte et analyse des données d'aide à la prise de décision au niveau national et continental. Le fonctionnement du SAKSS n'est pas encore effectif et les difficultés de collecte de données rend difficile la publication de rapport sur le secteur agricole.

Le Gouvernement du Sénégal s'engage à finaliser et à mettre en œuvre le système de suivi-évaluation du PNIA, ainsi qu'un système d'information agricole fiable, incluant un système d'alerte précoce, avec l'appui des membres du G8 et autres partenaires techniques et financiers, en collaboration avec le secteur privé national et international. Le choix des indicateurs, la collecte et l'analyse des données, la conduite de mission de terrain seront réalisés conjointement par toutes les parties prenantes, ceci devant faciliter l'appropriation du processus et des résultats par tous les intervenants.

- Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition : le Gouvernement du Sénégal confirme son engagement à promouvoir le développement économique et social à long terme afin de réduire la pauvreté et réaliser à terme la sécurité alimentaire. L'instauration d'un environnement des affaires sécurisé et motivant aussi bien pour le secteur privé national qu'étranger est une stratégie de mise en œuvre, permettant d'accroître l'investissement agricole de manière marquée, avec pour objectif global la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim pour les 46,7 % de la population considérée pauvre. Dans le cadre de la NASAN, le Gouvernement du Sénégal réaffirme son engagement à réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5 % à 0,3 % du PIB sur trois (3) ans principalement :
  - en réduisant graduellement les crédits budgétaires alloués aux subventions,
  - en mettant en place un programme de ciblage des bénéficiaires de subventions,

- en rendant effective l'incitation fiscale à l'investissement et en vulgarisant la mesure d'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les équipements agricoles et les intrants pour la fortification alimentaire.
- Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) : Le Gouvernement du Sénégal a fixé les grandes orientations agricoles portées par le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui à l'horizon 2035 et à moyen terme dès 2018, va apporter des réponses pertinentes pour placer l'économie sénégalaise sur une trajectoire de croissance durable de 7% par an. Des réformes critiques et cinq projets phares structurants sont proposés dans l'axe 1 «Transformation structurelle de l'économie et Croissance» du PSE, notamment : (i) Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et l'élevage ; (ii) Développement de 3 corridors céréaliers ; (iii) Mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale ; (iv) Restructuration de la filière arachide ; et (v) Création de 3 agropoles intégrés, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. En conformité avec les objectifs du PSE en matière agricole, le PRACAS se fonde sur :
  - la modernisation de l'exploitation agricole familiale à travers la formation professionnelle des agriculteurs ; un financement et un équipement adaptés ;
  - l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale, respectueuse de l'environnement, soucieuse de l'adaptation aux changements climatiques ;
  - une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés ;
  - la résilience des populations vulnérables ;
  - un système d'information et d'aide à la prise de décision

Les objectifs du programme prioritaire visent :

- L'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy ;
- L'autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes ;
- L'optimisation des performances de la filière arachidière avec une production en 2017 de 1 000 000 tonnes et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 tonnes par an ;
- Le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 tonnes en 2017.
- La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire du Sénégal (SNSA) qui vise à créer les conditions d'une sécurité alimentaire nationale et à réduire structurellement la pauvreté et les inégalités, constitue un outil de pilotage des diverses interventions en matière de sécurité alimentaire menées par l'Etat, et/ou en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

- la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPVERN) 2009-2015 dont l'objectif est d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.
- Le Programme National des Bassins de rétention et des Lacs Artificiels, initié en 2000 par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre de la mobilisation des eaux de ruissellement pour le développement d'une agriculture productive et durable ;
- La Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de la Salinisation des Terres (SNGDERST) 2013- 2027, validé en août 2013, avec comme objectif global d'asseoir les bases d'un développement local durable, endogène au profit des populations rurales par la maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre la salinisation des terres, sur la base d'expériences capitalisées dans le cadre de projets et programmes antérieurs. Pour sa mise en œuvre, la SNGDERST est adossée à deux programmes, le Programme National de Développement de la Petite Irrigation Locale (PNDIL) et le Programme National de Lutte contre la Salinisation des Terres (PNLST).
- la Lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture (LPS/PA) approuvée en 2008 par le Gouvernement reste le cadre d'intervention des politiques publiques et des partenaires au développement dans le secteur. Les enjeux et objectifs définis dans la LPS/PA sont en cohérence avec les orientations définies dans le PSE. L'Etat vise, à travers cette lettre, la régénération et la gestion pérenne de la rente halieutique et le développement de l'aquaculture pour renforcer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à la création de richesses et d'emplois.

L'information statistique constitue un outil incontournable dans la mise en œuvre du processus d'analyse, d'élaboration des politiques publiques et de la prise de décisions. Le suivi évaluation des effets et impacts de chaque projet et programme sectoriel doit se faire à partir d'un cadre logique axé sur les résultats. Les indicateurs prioritaires doivent être sélectionnés en fonction des besoins prioritaires en matière de politiques sectorielles de développement.

A ce titre, il est important de disposer d'un système de statistiques agricoles et rurales fournissant des informations multisectorielles, fiables, à jour, cohérentes, sous une forme qui les rend intelligibles et utilisables pour le développement durable. Le système statistique du Sénégal, à l'instar des autres pays africains, malgré les acquis, connaît des dysfonctionnements qui ne permettent pas de développer un système national de statistiques agricoles (SNSA) efficient avec des objectifs précis et des stratégies clairement définies.

Afin de remédier à cette situation, le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR\_SEN) 2015-2019, pourra servir de base, pour le renforcement du système National des statistiques Agricoles en vue d'améliorer le processus d'élaboration, de planification et de développement des politiques sectorielles. L'objectif de cette stratégie est de disposer d'un système de statistiques agricoles, produisant des données pertinentes et fiables requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles et alimentaires, et assurer le suivi et l'évaluation de ces politiques.

Le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal (PSSAR\_SEN) devrait permettre de :

- disposer de statistiques agricoles et rurales fiables, répondant aux besoins des utilisateurs;
- fournir une base pour déterminer les besoins en données, les priorités, les lacunes, les doubles emplois, les faiblesses et les forces du système des statistiques agricoles et rurales;
- définir des programmes statistiques à court, moyen et à long terme pour mieux formuler les politiques et la prise de décision des partenaires du développement agricole et rural;
- fournir un cadre cohérent et logique pour concevoir et mettre en œuvre le plan de développement des statistiques agricoles et rurales ;

La Stratégie Mondiale a mis au point une initiative internationale (2012-2017) qui vise à :

- renforcer les capacités statistiques des pays en développement afin de leur permettre de fournir des statistiques fiables sur l'agriculture, l'alimentation et le développement rural nécessaires à la conduite et aux décisions des politiques nationales de développement;
- créer un cadre statistique durable où la statistique agricole est mieux intégrée au sein des Systèmes Statistiques Nationaux, où une meilleure gouvernance du système statistique est en place et où les capacités statistiques sont renforcées.

Dans ses principales recommandations, le Plan d'Action Global de la Stratégie Mondiale, encourage les pays à développer un **Plan Stratégique de développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR)**, intégré aux SNDS, offrant un cadre de référence pour la coordination au sein du secteur agricole, proposant une vision à long-terme du développement de la statistique agricole et présentant une approche intégrée aux politiques nationales de développement et aux mécanismes nationaux de concertation entre le gouvernement et les partenaires au développement.

Pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement des statistiques agricoles et rurales (PSSAR\_SEN), le gouvernement du Sénégal bénéficie de l'appui de la Banque Africaine pour le Développement (BAD).

### **1.3. Méthodologie d'élaboration du PSSAR\_SEN**

La Stratégie Globale pour l'Amélioration des Statistiques Agricoles et Rurales a fourni un cadre de référence pour l'amélioration des systèmes statistiques nationaux et internationaux. Cette stratégie repose sur trois piliers:

1. La définition d'un ensemble de données de base minimales permettant de répondre aux besoins actuels et futurs des décideurs et des autres utilisateurs.
2. L'intégration des statistiques agricoles dans les systèmes statistiques nationaux (SSN) à travers le développement d'un échantillon maître pour l'agriculture et la mise en œuvre d'un cadre d'enquête intégré.
3. La garantie de la viabilité du Système National des Statistiques Agricoles (SNSA) via le renforcement de la gouvernance et des capacités statistiques.

La construction du PSSAR\_SEN suit les principes d'élaboration des SNDS tels que décrits dans le nouveau manuel de PARIS21 et le manuel d'élaboration des plans stratégiques pour

les statistiques agricoles et rurales (PSSAR). Cette conformité d'approche a permis l'intégration du PSSAR\_SEN dans la SNDS du Sénégal. Elle a été menée en trois étapes principales :

- **L'élaboration de la feuille de route** qui a permis le lancement de l'élaboration du PSSAR, la constitution des organes de mise en œuvre et une planification des activités et des ressources à mobiliser. La feuille de route a été élaborée en juin 2014, finalisée et validée en septembre 2015. Pour la formulation du PSSAR, il a été mis en place une équipe de coordination composée de la DAPSA et de l'ANSD, un Groupe Technique de Travail (GTT), trois groupes sous-sectoriels de travail (Agriculture / Elevage/ Sécurité alimentaire ; Pêche ; Environnement) appuyés par deux consultants nationaux et un consultant international. Une note administrative a formalisé les organes de gouvernance du PSSAR.
- **L'évaluation du système national de statistiques agricoles et rurales** : le processus technique de cette évaluation a été conduit par les groupes sous sectoriels en collaboration avec les consultants nationaux sous la supervision du consultant international suite à une session de mise à niveau des points focaux sectoriels. L'évaluation du SNSA a abouti à l'atelier national de restitution et de validation du rapport d'évaluation. Les résultats de cette évaluation ont permis d'identifier les forces et les faiblesses du SNSA et de décliner les principaux axes qui ont servi de socle pour la conception du Plan d'actions.
- **L'élaboration du plan d'actions** a suivi les étapes suivantes : (i) la mise à niveau des points focaux sectoriels sur le processus de planification et de budgétisation, (ii) la préparation de la synthèse des objectifs stratégiques et plans d'actions basée sur les travaux des groupes, (iii) la préparation du document du PSSAR\_SEN intégrant les résultats de l'étape d'évaluation, la mission, la vision, le plan stratégique de synthèse, le calendrier d'enquêtes, le plan d'actions chiffré ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation, de financement et de communication (iv), la validation technique du PSSAR\_SEN par le GTT, (v) la validation politique par le comité de pilotage, en présence des autorités gouvernementales et (vi) des activités de plaidoyer et de diffusion du document du PSSAR\_SEN.

Le développement du PSSAR\_SEN a été basé sur les six principes suivants:

1. **Le processus a été inclusif et participatif.** Il a rassemblé l'ensemble des acteurs et des parties prenantes du système de statistiques agricoles (considéré dans son acceptation la plus large) pour favoriser une appropriation du processus à tous les niveaux. Ceci a impliqué i) une coordination efficace au niveau du pilotage du processus ii) un réel engagement des autorités nationales iii) des mécanismes de concertation efficaces entre autorités nationales, partenaires au développement et la société civile iv) l'organisation d'ateliers, de réunions avec l'ensemble des parties prenantes du système pour permettre en particulier le dialogue entre utilisateurs et producteurs et v) une stratégie de plaidoyer dynamique.
2. Le PSSAR\_SEN a été **aligné et intégré dans la SNDS**. A cet effet, sa dernière année correspond à celle de la SNDS (2019). Etant donné que cette dernière vient d'être finalisée, au moment où l'élaboration du PSSAR\_SEN démarre, le diagnostic des sous-secteurs de l'agriculture (au sens large) élaboré dans le cadre de la SNDS a servi d'input et point de départ à l'évaluation approfondie opérée dans le cadre de la

formulation du PSSAR\_SEN. Et vice-versa, la revue à mi-parcours de la SNDS devra tenir compte de possibles révisions qui ont été proposées par le PSSAR\_SEN. Pour ce faire, une **étroite collaboration entre les équipes du PSSAR\_SEN et celles de la SNDS** est indispensable et garantira l'intégration du secteur agricole dans le SSN. A ce titre, le comité de pilotage du PSSAR est une composante du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) du SSN.

3. Le PSSAR\_SEN a été formulé en tenant compte la demande et **les besoins prioritaires des politiques nationales de développement**, en particulier le Plan stratégique Sénégal Emergent (PSE). Il a été aussi tenu compte des engagements internationaux ou sous régionaux du gouvernement en termes de fourniture de statistiques ainsi que des recommandations internationales existantes en termes de collecte, compilation et dissémination des statistiques.
4. Compte-tenu des capacités relativement limitées d'absorption pour de nouvelles activités, de la mise en œuvre progressive de l'assistance technique et des activités de formation proposées dans le cadre de la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales ainsi que de la durée envisagée du PSSAR\_SEN, le plan d'actions proposés a été **formulé de manière pragmatique et réaliste, et selon les priorités arrêtés et aintégré de manière appropriée les dispositifs d'enquêtes et de renforcement de capacités existants**.
5. Le processus de développement du PSSAR\_SEN a intégré une **stratégie de financement**, afin de garantir un financement durable de sa mise en œuvre.
6. Dans un souci de gestion axée sur les résultats, un cadre logique ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs de résultats et une analyse des risques ont été proposés pour le **suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PSSAR\_SEN**.

**Trois sous-groupes** ont réalisé le diagnostic en se basant sur la sensibilisation des acteurs du système des statistiques agricoles, l'étude documentaire et la réalisation d'enquêtes auprès des producteurs et utilisateurs actuels et potentiels des données relatives aux statistiques agricoles.

La recherche documentaire a porté sur la collecte, la lecture et l'analyse des documents disponibles sur i) l'importance du secteur, ii) les politiques et les stratégies de développement économiques et sociales en particulier les stratégies et les politiques agricoles du pays, iii) l'organisation du Système statistique national (SSN) et du système national des Statistiques agricoles (SNSA), iii) l'utilisation des statistiques agricoles dans les documents des politiques nationales de développement, iv) la stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et V) la législation sur la production et l'utilisation des statistiques, etc.

Les enquêtes auprès des partenaires des statistiques agricoles ont utilisé 2 questionnaires :

- **Le questionnaire sur les méthodologies de production et la diffusion des statistiques agricoles** a porté sur :i) les méthodologies de collecte des statistiques par type de produit, ii) l'organisation de la collecte, iii) l'organisation du traitement des données, iv) la politique de validation des données, v) la politique de diffusion des données et vi) le cadre institutionnel du système statistique.
- **Le questionnaire d'évaluation du SNSA** est constitué de 3 sections :
  - Evaluation de la satisfaction et des besoins des utilisateurs

- Evaluation des capacités
- Evaluations des produits statistiques

La section relative à l'évaluation de la satisfaction et des besoins des utilisateurs portait sur : i) les types des données utilisées, ii) les disponibilités des statistiques agricoles, iii) l'évaluation de l'adéquation des statistiques existantes en termes de pertinence, de précision, de cohérence, d'exhaustivité, d'adéquation, du niveau de désagrégation, présentation ou lisibilité des publications, de pratiques en ce qui concerne la révision de données préliminaires, et accès aux données, métadonnées et micro-données, iv) la disponibilité des statistiques de genre, v) la relation des utilisateurs avec les producteurs de statistiques agricoles et vi) les besoins statistiques actuels et futurs.

La section relative à l'évaluation des capacités portait sur i) la gouvernance, ii) le cadre Stratégique, iii) les infrastructures, les équipements, TIC, iv) les Ressources Humaines et v) les Ressources Financières.

La section relative à l'évaluation des outputs statistiques portait sur i) la disponibilité des séries et des sources de données agricoles, ii) la qualité des données: comment les statistiques agricoles sont produites et disséminées et iii) l'analyse SWOT.

Les points focaux ont été formés sur la méthode d'évaluation pour une bonne appropriation des outils sus mentionnés.

## 1.4. Organisation de la préparation du PSSAR\_SEN

Une équipe de coordination technique coordonnée par le Directeur de la DAPSA et un représentant de l'ANSD a été mise en place.

Au niveau technique, un **Groupe Technique de Travail (GTT)** a été constitué pour des besoins opérationnels, sur la base du dispositif de CountrySTAT, une plateforme active dans la collecte, l'harmonisation et la diffusion des données ([www.countrystat.org](http://www.countrystat.org)). Le GTT est rattaché au comité de pilotage du PSSAR.

Afin de couvrir tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large, et compte-tenu de la complexité du secteur, trois **groupes sous-sectoriels de travail (GSST) ont été** mis en place pour regrouper des sous-secteurs tels que suit :

- **GSST 1: Agriculture (Horticulture incluse), Elevage, Sécurité Alimentaire et marchés ;**
- **GSST 2 : Pêches (maritime et continentale), Aquaculture,**
- **GSST 3 : Foresterie/Sylviculture, Environnement et Ressources naturelles, Pédologie et Hydrologie**

La cheville ouvrière de la formulation du PSSAR\_SEN est constituée par la DAPSA et l'ANSD.

## 2. EVALUATION DU SYSTEME DES STATISTIQUES AGRICOLES ET RURALES DU SENEGAL

Dans le processus d'élaboration du PSSAR\_SEN, la phase évaluation du système national des statistiques agricoles et rurales constitue une étape clé. Cette évaluation fait l'état des lieux des systèmes sectoriels tout en mettant un accent particulier sur l'intégration des statistiques agricoles dans le SNS et sur les acquis, les forces, les faibles, les opportunités et les menaces.

Elle permet de disposer d'un panorama de l'organisation du système statistique agricole, d'évaluer la qualité des statistiques agricoles produites par rapport au code de bonne conduite établi par les organismes internationaux, d'analyser le programme des statistiques agricoles et les méthodologies employées pour la collecte, le stockage, la gestion et l'analyse des données statistiques agricoles, d'identifier les priorités des utilisateurs tant sur le plan de la couverture que sur celui de la qualité de l'information demandée et d'appréhender correctement les capacités, les moyens (organisationnels, humains et matériels) et les contraintes liées à la production des statistiques agricoles : chaîne de production des statistiques agricoles, conception des enquêtes, collecte, exploitation, analyse, diffusion, et évaluation de la qualité de l'information collectée.

Elle fournit également des données de référence qui permettent de mesurer les progrès accomplis, de définir des objectifs appropriés, d'élaborer des programmes de renforcement des capacités statistiques et d'organiser des plaidoyers auprès des bailleurs de fonds et des partenaires nationaux et internationaux.

### 2.1. Organisation du système de Statistiques Agricoles et Rurales

#### 2.1.1. Le Système Statistique National (SSN)

Plusieurs lois et décrets intervenus depuis l'engagement du processus de réforme en 2004 ont contribué à renforcer le dispositif institutionnel du Système Statistique National. La loi 2004-21 a eu comme apports notables le renforcement de la garantie des principes fondamentaux de la statistique (impartialité, objectivité, transparence, indépendance scientifique, règles de transparence, respect des normes, concepts, méthodes utilisées au plan international etc.), en précisant la notion de secret statistique, et en insistant sur la confidentialité, mais aussi sur l'obligation de réponse. Cette loi a par ailleurs tracé les contours du SSN, qui est ainsi défini comme comprenant :

- le Conseil National de la Statistique (CNS),
- l'ANSD,
- et les services qui sont chargés d'élaborer des données statistiques et qui sont placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics.

Partant de la loi 2004, plusieurs décrets d'application ci-dessous énumérés ont été pris :

- Le décret N° 2005-435 du 23 mai 2005 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement du CNS et crée le Comité Technique des Programmes Statistiques qui est l'organe scientifique et technique sur lequel s'appuie le CNS. Le **Conseil National de la Statistique (CNS)** présidé par le Premier Ministre ou son représentant est chargé de proposer au gouvernement les orientations générales de la politique statistique de la nation, les priorités en matière de collecte, de

traitement et de diffusion de l'information statistique ainsi que les instruments de coordination des activités du système statistique national. Il a également pour mission d'approuver les programmes annuels d'activités statistiques et des programmes d'investissement du système national. Il est aussi chargé de veiller à la coordination des activités de développement, de production et de diffusion du SSN, au respect des principes fondamentaux qui régissent les activités statistiques publiques et assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique.

- Le décret 2005-436 relatif à l'ANSD a été pris pour consacrer la création de cette entité et la doter les attributs nécessaires à la poursuite efficace de sa double mission de coordination technique des activités du SSN sous la supervision du Conseil national de la statistique et de réalisation elle-même des activités de production et de diffusion des données pour les besoins des utilisateurs (le gouvernement, les administrations publiques, le secteur privé, les partenaires au développement, le public). Elle centralise et diffuse les synthèses des données statistiques produites par l'ensemble du SSN. Elle constitue l'organe exécutif central au sein du SSN.
- L'arrêté N°008980/MEF/ANSD du 19 septembre 2007 a été pris pour fixer la liste des services et organismes du SSN chargés de la production des statistiques publiques.
- Plus tard, l'arrêté N°00322/MEF/ANSD du 26 janvier 2009 a été adopté pour fixer la liste des membres du **Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)** qui est présidé par le Directeur Général de l'ANSD, veille à la coordination de l'exécution des différents programmes annuels issus du Plan d'actions. Le CTPS appuie les structures de production statistique dans l'élaboration de leurs projets et dans le renforcement de leurs compétences en matière de gestion
- L'arrêté N°07245/MEF/ANSD du 28 juillet 2009 a été adopté pour créer et fixer les règles d'organisation et de fonctionnement des sous-comités du CTPS. Cet arrêté a créé 28 sous-comités, en cohérence avec ceux du DRSP. 4 Sous-comités couvrent le secteur de l'agriculture: (i) Agriculture, (ii) Elevage, (iii) Pêche), et (iv) Environnement et Ressources Naturelles. Il indique par ailleurs (en son article 3) que ces sous-comités sont répartis en 6 groupes thématiques que sont : (i) statistiques démographiques et sociales; (ii) statistiques économiques, commerciales et financières; (iii) développement rural, énergie, mines, hydraulique et environnement et ressources naturelles; (iv) traitement des données, archivage, diffusion, technologies de l'information et de la communication (TIC); (v) organisation du SSN (Législation, Ressources humaines, Stratégie de financement et Statistiques régionales), genre et décentralisation; et (vi) bonne gouvernance, Sécurité.

Cette structuration a cependant l'inconvénient de reposer à la fois sur un critère sectoriel et un critère thématique, et cette approche n'est donc pas discriminante :

- on ne sait pas si le groupe « Bonne gouvernance, sécurité » est fondé sur un critère sectoriel ou thématique,

- les questions liées au traitement des données, à l'archivage, à la diffusion, et aux technologies de l'information et de la communication interpellent toutes les structures du SSN ; il en est de même de l'organisation du SSN,
- on ne perçoit pas la cohérence consistant à mettre dans un même groupe les questions d'organisation du SSN (Législation, Ressources Humaines, Stratégie de Financement et Statistiques régionales), et celles de genre et de décentralisation.

Au-delà de ces faiblesses, il y a lieu de constater qu'en l'état actuel de leur fonctionnement, les sous-comités n'assurent pas les tâches qui leur sont assignées, à savoir (cf. article 8 de l'arrêté portant création des sous-comités) :

- examen et adoption du rapport d'activités de l'année précédente,
- programmation des activités de l'année en cours,
- préparation de la réunion annuelle du CNS,
- évaluation de l'état d'avancement des travaux de l'année en cours,
- élaboration du projet de programme annuel d'activités statistiques de l'année suivante.

Le 3 janvier 2012, la loi 2012-03 a été adoptée en vue de modifier et compléter la loi 2004-21 portant organisation des activités statistiques. Les améliorations et innovations introduites par cette nouvelle loi portent sur :

- l'autorisation préalable (ou visa) pour les recensements et enquêtes des services statistiques publics : les réflexions ont été lancées en 2014.
- l'obligation de la transmission à l'ANSD des données statistiques des autres producteurs de données publiques dès qu'elles sont disponibles,
- la transmission, sous certaines conditions, de données individuelles, notamment à des fins de recherche, dans le respect du secret statistique.
- la précision de la mission du CNS,
- l'affirmation du rôle central de l'ANSD au sein du SSN,
- et l'institutionnalisation de la programmation stratégique en vue de soumettre le SSN à la gestion axée sur les résultats.

On notera par ailleurs que dans l'exercice de leurs missions de développement, de production et de diffusion des données statistiques, les acteurs du SSN habilités à cet effet doivent se conformer aux principes édictés par la Charte Africaine de la Statistique.

### 2.1.2. La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

Pour une meilleure satisfaction des besoins de planification stratégique du développement et de son évaluation, la communauté internationale a recommandé aux pays d'apporter une attention particulière aux aspects liés à l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'utilisation des données statistiques. C'est dans ce contexte que le Sénégal a démarré un processus de réforme approfondie de son appareil statistique en 2004 à travers la loi n°2004-21 du 21 Juillet 2004, visant à rendre le SSN plus performant et mieux adapté aux mutations économiques, politiques et sociales en cours.

En 2006, le Sénégal a adopté le Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique (CSRR) (ayant pour objectif global « d'améliorer les performances du développement et la gouvernance en Afrique par le biais du renforcement des systèmes statistiques nationaux (SSN) ») et en 2007 le Gouvernement du

Sénégal a initié, avec le soutien de ses partenaires au développement, l'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique- dénommée Schéma Directeur de la Statistique (SDS) pour la période 2008-2013.

L'évaluation à mi-parcours en 2012 du SDS a conduit à la formulation de recommandations allant dans le sens de réorienter et d'améliorer la mise en œuvre du programme, à l'aune des critères d'efficacité, d'efficience et de durabilité, dans les domaines relevant de l'organisation du SSN, des méthodes, des résultats et des modes de financement.

La nécessité de disposer d'un nouveau cadre de référence pour la programmation des activités statistiques a conduit à l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique qui devrait s'étendre, comme la précédente, sur six ans, et couvrir donc la période 2014-2019. La coordination de la mise en œuvre de la SNDS est assurée par l'ANSD à travers sa **Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination statistique et de Coopération Internationale (CPCCI)**.

Certains des sous-secteurs de l'agriculture ont participé activement à la préparation de la SNDS 2014-2019. L'évaluation de la mise en œuvre du SDS 2008-2013 a précédé l'identification des axes de la SNDS 2014-2019.

La SNDS s'inscrit dans la recherche d'une adéquation permanente entre l'offre et la demande en données en particulier celle émanant du Plan Sénégal Emergent (PSE). D'ailleurs, sa période couvre celle du Plan d'Actions Prioritaires 2014-2018 du PSE. L'élaboration de la SNDS 2014-2019 a été conduite en utilisant l'approche participative, en associant tous les acteurs du SSN et la conduite séquentielle du processus.

Le SNDS vise à doter le Sénégal d'un SSN stable, cohérent et répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs. Ce système doit produire des statistiques fiables, transparentes et comparables sur le plan international. Il vise également à permettre au gouvernement de formuler, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les programmes et les projets de développement économique et social, en particulier la vision d'un Sénégal Emergent. Un dispositif de suivi-évaluation performant est prévu pour permettre la réussite de la SNDS.

LA SNDS 2014-2019 vise en particulier à :

- définir un système adéquat de production et de dissémination de l'information, permettant d'atteindre les objectifs à court, moyen et long termes du SSN ;
- proposer les moyens institutionnels conséquents pour la définition du cadre opérationnel de travail de l'ensemble des structures productrices de données du SSN ;
- renforcer l'efficacité de la coordination statistique ainsi que la programmation et l'opérationnalisation des activités statistiques ;
- assurer l'accès à l'information pour tous ;
- définir les moyens financiers par une évaluation des coûts prévisionnels des activités programmées et identifier les modes de financement permettant d'assurer la pérennité des actions ;
- établir les besoins en ressources et un programme de renforcement des capacités pour l'ensemble du SSN.

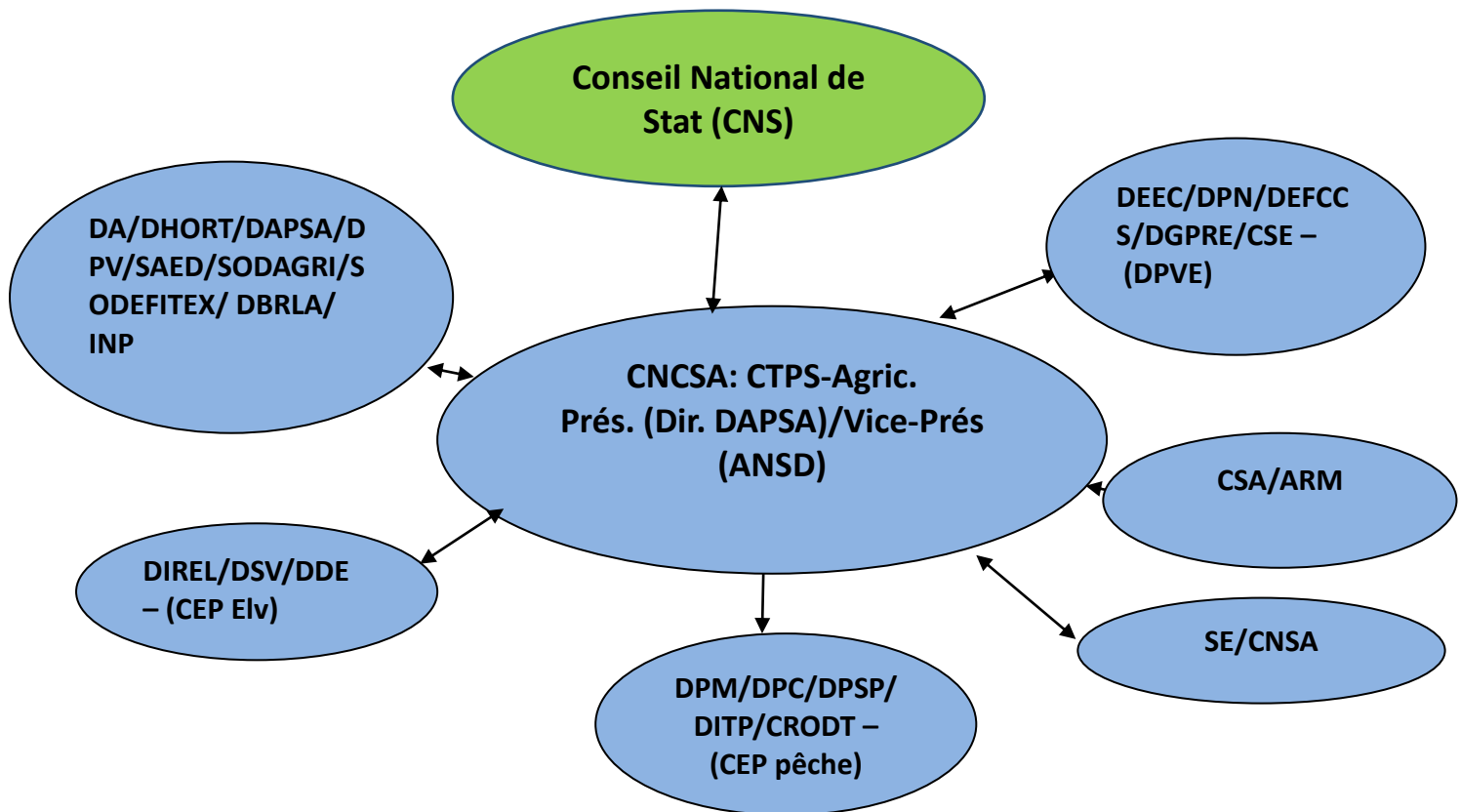
Le plan d'actions de la SNDS est articulé autour de 2 types de mesures:

- les mesures de portée générale devant donc affecter l'ensemble du SSN concernant la coordination du SSN, la politique de financement, la gestion des ressources humaines et la politique dans le domaine des TIC.
- les mesures dont la mise en œuvre devra être adaptée à chaque structure.

Il est prévu que la prochaine SNDS couvre la période 2020-2024. Il est prévu que le PSSAR\_SEN couvre la période 2015- 2019. Un travail de sa mise en concordance avec le plan d'action de la SNDS sera nécessaire.

### 2.1.3. Les institutions de production des statistiques agricoles du SNSA

L'identification des parties prenantes du système national de statistiques agricoles est une étape capitale dans le processus de conception du PSSAR. La définition claire de leurs intérêts et leurs rôles constituent un des maillons essentiels du processus. Elle contribuera fortement à l'élargissement et à l'approfondissement de l'engagement de la majorité d'entre elles.



En général les différents sous-secteurs n'ont pas de cadres d'échanges pour mieux traiter leurs préoccupations propres pour le développement de leurs statistiques sectorielles. Les cadres institutionnels et organisationnels ne sont pas souvent formalisés au niveau des sous-secteurs. Cependant, des textes officiels définissent clairement, pour les structures des différents sous-secteurs, leur cadre institutionnel, leur organigramme et leurs missions.

Dans le SSN, les **producteurs** de statistiques agricoles sont répartis dans **4 sous-comités** :

- Le sous-comité Agriculture et Elevage
- Le sous-comité Pêche
- Le sous-comité Hydraulique
- Le sous-comité Environnement et Ressources Naturelles

Le **sous-comité Agriculture et Elevage**, tel que constitué avant l'avènement du nouveau régime, qui a procédé cependant à une restructuration des départements ministériels en charge de ces secteurs, comprend la DAPSA, la Direction de l'Agriculture, la Direction de la Protection des Végétaux, la Direction de l'Horticulture, la Direction de l'élevage, la Direction des services vétérinaires, la Cellule d'Analyse et de Planification de l'Elevage, la SAED, la SODEFITEX, l'ISRA, la SODAGRI, l'ANACIM, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), le Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA) et l'Agence de Régulation des Marchés. Dans ce sous-comité, les activités statistiques s'organisent au niveau des deux grands secteurs que sont l'agriculture et l'élevage. Chaque secteur est géré de façon indépendante en s'appuyant sur ses services départementaux et régionaux.

L'organisation de la collecte des données dans le **sous- secteur Agriculture** est principalement du ressort de la DAPSA. Elle joue un rôle central dans le système statistique agricole, en rapport avec les DRDR et les services départementaux de développement rural (SDDR). Elle est reconnue comme source officielle de production de données. Il convient de noter que cette direction a aussi pour mission d'appuyer le Ministère dans la formulation des projets et programmes et dans la planification des activités de ses services. Des risques existent pour que les activités statistiques n'aient plus la priorité nécessaire pour leur bon fonctionnement.

Au sein de cette direction, c'est la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA) qui est chargée de la conduite des activités statistiques. Elle a ainsi pour mission de centraliser et d'exploiter les informations et les statistiques agricoles, de tenir et de mettre à jour la documentation agricole, d'aider à l'introduction et à l'extension des méthodes et modèles informatiques adaptés aux besoins des services. Elle est chargée de la dissémination des statistiques au niveau du Ministère de l'Agriculture et des acteurs publics et privés. Elle a aussi pour mission de définir les méthodes et instruments standardisés informatiques utiles pour l'ensemble du département et d'assurer leur diffusion et la formation auprès des directions concernées. La DSDIA exploite les bases de données sur les cultures de décrue, la base de données des grands exploitants agricoles, les bases de données des enquêtes agricoles sur les cultures d'hivernage, les données des sociétés de développement rural et les projets et programmes du sous-secteur de l'agriculture. Elle veille à la publication des documents sur les résultats définitifs de la campagne agricole et les rapports d'analyse des résultats de chaque campagne agricole.

D'autres structures du secteur comme la Direction de l'Horticulture et la Direction de la Protection des Végétaux exploitent aussi les informations transmises par les SDDR, qui sont

ainsi un point de jonction commun pour le secteur agricole. Une autre source d'information est constituée par les sociétés de développement agricole (SAED, SODEFITEX, SODAGRI, etc.), les Organisations Professionnelles et certains projets du secteur.

La Direction de l'Horticulture (DHort) a pour mission de fournir les données statistiques portant sur le maraîchage, l'arboriculture et la floriculture. Pour ce faire, la (DHort) élabore les outils adéquats et utilise les supports informatiques qui s'adaptent le mieux. Au plan organisationnel, la (DHort) dispose au niveau central d'un bureau de statistiques horticoles composé de deux statisticiens-informaticiens, deux agronomes et un technicien. Au niveau régional, la DHort dispose des délégations régionales au niveau des zones à forte production horticole notamment à Ziguinchor (Djibelor), Thiès (Mboro).

Pour les statistiques de **l'élevage**, un système d'information **de gestion de l'élevage** (SIGEL) a été mis en place au sein du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales. Le système est placé sous la coordination de la Cellule des Etudes et de la Planification, qui a été créée en 2012. La CEP remplace ainsi la CAPSEL (Cellule d'Analyse, de Planification et des Statistiques de l'Elevage) qui était en place jusqu'alors, mais qui n'a pas été pratiquement pas opérationnelle. La CEP est rattachée au Cabinet du Ministre et assure la mission de coordination du système statistique du MEPA, qui est opérationnalisé à travers le SIGEL. Ce système comprend différents modules dont les administrateurs se répartissent dans les différentes directions techniques du MEPA : Direction de l'Elevage (DIREL), Direction des Services Vétérinaires (DSV), Direction du Développement des Equidés, Direction des Industries Animales. Dans la mise en œuvre du système statistique, chaque direction gère chacune les données relevant de son domaine d'intervention (productions animales, industries animales, pastoralisme, santé animale, élevage des équidés, santé publique vétérinaire).

Dans le cadre du suivi de la sécurité alimentaire, le **CSA**, conformément à ses missions, est chargé de produire les statistiques sur les disponibilités du marché et les prix pratiqués. Ces données sont collectées chaque semaine par le dispositif du CSA à travers ses services déconcentrés (inspections régionales) sur 54 marchés urbains et ruraux répartis dans les 14 régions du pays.

Le **SECNSA** est une structure de coordination et de suivi de la sécurité alimentaire rattachée à la Primature. Il est utilisateur de données multiples et variées (données secondaires et primaires des secteurs suivants : agriculture, élevage, pêche, commerce, santé, nutrition, etc.) et producteur de données primaires sur les dimensions de la sécurité alimentaire (indicateurs composites sur la sécurité alimentaire). Il est chargé de l'élaboration du bulletin mensuel du système d'alerte précoce (SAP) portant sur la situation alimentaire et nutritionnelle. Ce bulletin qui est une compilation des contributions des différents sectoriels concernés est diffusé à l'attention du Premier Ministre et des partenaires au développement. Les utilisateurs clés de ce bulletin SAP sont : les ministères techniques, les partenaires au développement, les organisations de producteurs, les décideurs, les étudiants, les chercheurs, les ONG, la Société civile, etc.

Ce comité technique national SAP est chargé entre autres : (i) de la collecte des données secondaires ;(ii) de coordonner et de superviser l'exécution des actions sur le terrain ;(iii) d'élaborer et de suivre un plan de travail annuel détaillé et des modalités techniques d'exécution de la méthodologie de travail (opérations de collecte, de contrôle, de traitement, de remontée et d'analyse des données, publication ) ; (iv) de contrôler la cohérence et la qualité de l'information relative à la sécurité alimentaire, sanitaire, nutritionnelle et socio-économique ; (v) d'élaborer le bulletin national du SAP à partir de la synthèse des bulletins

régionaux d'alerte précoce; (vi) de conduire, avec les acteurs de terrains des départements et régions concernés, les enquêtes de confirmation après une alerte .

Sur le terrain, au niveau de chaque région et chaque département du Sénégal, le SECNSA a mis un dispositif national en 2014 avec la mise en place d'Agents de Suivi de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence (ASSAME) chargés d'appuyer et d'animer les comités régionaux et départementaux de la sécurité alimentaire (CRSA, CDSA) sous la présidence des autorités administratives (Gouverneurs et Préfets).

Le cadre institutionnel qui définit les missions des structures du sous-secteur de l'agriculture et de l'élevage consacre parfois le manque d'autonomie de certaines unités de production des données statistiques ou leur non-rattachement à l'autorité centrale responsable des activités statistiques. Par exemple, les divisions régionales de la DAPSA, qui jouent un rôle essentiel dans la production des statistiques agricoles, dépendent des DRDR (Directions Régionales de Développement Rural) et leur sont liées hiérarchiquement. Si la logique qui sous-tend ce choix est bien compréhensible, il demeure qu'il peut être source de dysfonctionnement pour la DAPSA en matière d'enquêtes.

Un cadre de collaboration à signaler au niveau du sous-groupe est constitué par la mise en place du cadre d'échanges d'informations pluridisciplinaire et multisectoriel entre les différentes institutions œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, cadre appelé Système d'Alerte Précoce (SAP) logé dans le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle. Il implique à côté des structures du Ministère de l'Agriculture, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) et permet une collecte d'informations sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition par les ministères sectoriels, membres du Comité Technique SAP. Ce système, qui se veut un outil performant d'aide à la décision, permet d'alerter à temps l'Autorité sur les situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, afin de prendre les mesures idoines.

Pour la sécurité alimentaire, il est important de relever qu'il y a un déficit notoire de coordination des interventions donc la reprise d'un système d'information intégré sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'alerte rapide est aujourd'hui plus que nécessaire.

Le SAP exige la concertation périodique des acteurs, la fourniture à bonne date de la bonne information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2014, les structures du comité SAP ont conjointement mené une enquête portant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde rural dans une opportunité de mutualisation des moyens humains, matériels et des ressources.

Si la coordination entre les structures du sous-groupe Agriculture et Elevage reste à développer, il convient de relever l'exemple de collaboration engagé dans le cadre du RGPHAE de 2013, qui fédère les efforts de différents services relevant du Ministère de l'Agriculture, de celui de l'Elevage et l'ANSD.

Le **sous-comité Pêche** comporte 10 structures que sont la Cellule d'Etudes et de Planification, le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar, la Direction des Aires Communautaires, le Port de Pêche, la Direction de la Pêche Continentale, l'Agence Nationale de l'Aquaculture, la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins, la Direction des Pêches Maritimes (DPM), la Direction des Industries de Transformation de la Pêche, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), l'Agence nationale des Affaires Maritimes (ANAM) et le Port de Pêche. Les données du sous-secteur de la pêche sont

essentiellement recueillies auprès des services régionaux des pêches maritimes (relevant de la DPM) ou des centres ou postes décentralisés de chacune des structures.

La DPM a pour mission essentielle de collecter, traiter et analyser les informations relatives aux captures de produits halieutiques (espèces, poids, prix de débarquement, etc.) au mareyage et à la transformation des produits. Elle s'appuie sur les services régionaux des pêches maritimes, mais également sur les gérants des navires et la Douane pour recueillir des informations sur les volumes et valeurs des captures, les mouvements des produits, et sur le parc des équipements de pêche. C'est la Division Gestion et Aménagement des Pêches qui abrite le Bureau Aménagement et le Bureau des Statistiques. L'importance relative du secteur de la pêche dans l'économie sénégalaise dicte amplement une élévation de l'entité du Bureau des Statistiques dans la hiérarchie de l'organigramme du Ministère

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) est la structure spécialisée de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) en charge de la recherche halieutique et aquacole au Sénégal. Ses compétences s'étendent à l'ensemble du territoire national.

S'agissant de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), elle s'appuie sur les centres locaux des affaires maritimes pour recueillir les informations dont elle a besoin.

La DPSP quant à elle a pour missions de collecter, traiter et diffuser les statistiques sur la surveillance des pêches maritime et continentale ainsi que sur la sécurité de la flotte artisanale dont le CRODT et la DPC sont les plus grands utilisateurs.

Dans le sous-groupe de la Pêche, il n'y a pas de collaboration entre les structures concernées dans les activités de production des statistiques halieutiques. La cellule d'études et de planification (CEP), mise en place au niveau du Cabinet du Ministère en charge de la pêche, ne joue pas de manière permanente le rôle de coordinateur de l'activité statistique du secteur. La Cellule a cependant eu à coordonner un comité mis en place pour harmoniser les systèmes de collecte et de traitement des statistiques de pêches artisanale et industrielle. La première réunion de ce comité a permis la désignation des points focaux de chaque structure du Département en charge de la pêche.

Au plan opératoire, une centralisation ponctuelle des données sur l'exploitation des fonds marins est effectuée par la CEP en relation avec la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins(DGEFM) qui n'a pas d'activité statistique. Cependant, chacune des structures dispose de services régionaux des pêches maritimes ou des centres ou postes décentralisés. Les relations hiérarchiques qui existent entre les structures et leurs services décentralisés ou régionaux assurent un cadre fiable de collaboration et de gestion de l'information statistique.

La DPM et le CRODT entretiennent de bons rapports professionnels. Des protocoles d'entente entre les deux parties ont été signés, mais ce partenariat tend à se relâcher du fait de la très grande disparité des moyens de ces deux structures (la DPM étant souvent confrontée à des contraintes de mise en œuvre). Pour ce qui est de la DPC, ses attributs sont d'assurer la collecte, le traitement et l'exploitation des statistiques de la pêche continentale.

Le **sous-comité hydraulique** comprenant l'UC-PEPAM, la Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels, la Direction de l'Assainissement Rural, la Direction de

l'Hydraulique, la Direction de l'Assainissement Urbain, la SONES et la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE).

La DGPRE produit des statistiques en utilisant, conjointement, des fichiers administratifs, des inventaires et des enquêtes. Elle s'appuie sur les services régionaux des Brigades hydrologiques des régions de Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis, Tambacounda, Kolda, Bakelet Matam. Les autres sources de données pour la DGPRE sont la SONES, la SDE, la DHU, la DHR et la DAR. C'est la Division Planification et Systèmes d'Information de la DGPRE qui a en charge la production des statistiques.

En matière d'hydraulique, le PEPAM est le projet fédérateur des activités. Il convient de souligner toutefois l'absence de formalisation des relations entre les structures au sein du sous-groupe et l'absence d'une structure qui centralise les productions de toutes les structures. En outre, le manque de coordination entre les différentes interventions des acteurs du secteur de l'hydraulique, surtout dans la construction d'ouvrages, pose le problème de leur prise en compte dans les statistiques.

La Direction des bassins de Rétention et Lacs Artificiels (DBRLA) anciennement Direction du Génie Rural, produit des données statistiques dans le cadre de l'exécution du programme national des bassins de rétention et lacs artificiels. La DBRLA capitalise et suit les activités des projets sous sa tutelle technique (PAPIL, BARVAFOR, PANA-UEMOA, PPHV PASA LOU- MA- KAF) et de projets partenaires, (PAFA, PDESOC, PDEMAS). Le suivi se fait à travers la division Etudes et Planification et Contrôle qui recueille les données des autres divisions (Infrastructures rurales et Aménagements hydro-agricoles) ainsi que celles des services de suivi des projets et programmes. Toutefois, la DBRLA souffre d'une faiblesse des moyens alloués pour la mise en œuvre des politiques et programmes en matière de maîtrise des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres. Elle n'est pas dotée d'un service statistique encore moins d'un budget dédié à exercer cette fonction.

Les structures du sous-secteur hydraulique se rapportent toutes au Ministère en charge de l'hydraulique, ce qui constitue une certaine unité institutionnelle. Elles couvrent l'ensemble du territoire national, avec des bureaux dans chaque région.

Le **sous-comité environnement et ressources naturelles** composé de la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, de la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols, de la Direction des Parcs Nationaux, du Centre de Suivi Ecologique et l'Institut National de Pédologie.

Au niveau du ministère de l'environnement, c'est la DPVE qui est chargée de la coordination des activités de suivi-évaluation et de production de données. Les statistiques de ce sous-comité sont d'une manière générale produites par la DEEC, la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols, la Direction des Parcs Nationaux et le Centre de Suivi Ecologique.

Au niveau de la **DEEC**, la Division climat fait l'inventaire de GES, donne les informations sur les projets d'atténuation et d'adaptation (MDP, NAMA etc...) et la quantité de carbone émise par habitant et par an. La division Etudes d'impacts répertorie le nombre de projets dans le domaine agricole, ainsi que la prise en compte de la dimension de l'environnement dans ces projets (évaluation environnementale, suivi environnemental). La division installations classées, en collaboration avec la division du contrôle des pollutions et nuisance,

fournit les données concernant les caractéristiques des installations (typologie, nombre, paramètres de suivi) et **l'inventaire des pesticides homologués utilisés au Sénégal**. La DEEC s'appuie aussi sur ses représentations régionales pour la collecte des données. Le centre de gestion de la qualité de l'air quant à lui publie l'indice journalier de la qualité de l'air et les bulletins périodiques (mensuels, trimestriels et annuel) de qualité de l'air. Le CGQA mesure, en outre les émissions des véhicules en relation avec le Centre de Contrôle Technique des Véhicules Automobile (CCTVA). Enfin, le CGQA procède à l'inventaire des émissions atmosphériques au niveau des principales unités industrielles de la région de Dakar.

Au niveau de la **DEFCCS**, toutes les divisions fournissent des données et ce, sur la base des informations collectées par les services déconcentrés.

Dans le dispositif de l'INP, c'est la Division Cartographie et Cadastre Agricole qui est chargé de la collecte, de la sauvegarde, du traitement, de la matérialisation et de l'exploitation des informations sur la ressource sol. Il convient, toutefois, de signaler que les moyens humains, matériels et financiers de l'INP, en particulier de la Division Cartographie et Cadastre Agricole, étant limités, les statistiques disponibles demeurent pour l'heure imprécises du fait de la faiblesse des échelles de couverture du territoire national et de la vétusté des travaux pédologiques disponibles (1/1 000 000<sup>e</sup>, 1965 et 1/500 000, 1996 révisé en 2008). Cela étant, les données récentes ne sont obtenues que de façon très localisée. Un des inconvénients majeurs réside aussi dans le fait que l'ensemble des études menées ne le sont que de façon ponctuelle et non dynamique pour permettre une production périodique de statistiques sur la ressource sol.

Toutes les structures du sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles ont le même arrimage institutionnel. Seul le CSE dispose d'une autonomie de gestion vis-à-vis de l'Etat.

A côté de ces sous-comités, **l'ANSD** constitue la structure centrale de coordination qui a pour rôle de renforcer le SSN et d'améliorer la qualité des données statistiques produites à travers ses principales directions. Les activités menées selon les directions directement en charge de la production statistique portent sur les questions économiques, démographiques et sociales consistant en la réalisation d'enquêtes périodiques, la production de grandeurs et d'indicateurs à caractère plus ou moins conjoncturel mais tous nécessaires à la gestion de l'économie nationale, et les activités purement conjoncturelles ou spécifiques pouvant relever tant du domaine économique que social.

Les activités de la **Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)** portent sur les questions démographiques et sociales et consistent en la réalisation d'enquêtes périodiques plus ou moins lourdes. Ces opérations sont, entre autres, l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS); Banque des données des indicateurs sociaux du Sénégal (BADIS); Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE). La **Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)** mène de façon relativement plus autonome ses activités qui sont centrées sur les prix et les comptes de la nation. Concernant la **Direction du Management de l'Information Statistique**, (DMIS), elle appuie les actions s'inscrivant dans la fonction de diffusion.

Outre les directions techniques que sont la DSECN, la DSDS et la DMIS, l'ANSD est représentée au niveau régional par quatorze **Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD)** dont la mission est de collecter et de traiter les informations

statistiques et de les mettre à la disposition des utilisateurs et producteurs de statistiques au niveau de la région.

#### 2.1.4. Capacités et moyens humains et matériels

##### **Ressources Humaines :**

La plupart des structures du sous-groupe Agriculture et Elevage, à savoir, la Direction de l'Horticulture, toutes les Directions du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, exceptée la DSV, la Direction de la Protection des Végétaux, et l'Agence de Régulation des Marchés, ne disposent pratiquement pas de statisticiens dans leurs équipes. Au sein de la DAPSA, la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA), est dirigée par un ingénieur agronome, et compte dans son personnel trois statisticiens. La DAPSA, l'horticulture, l'élevage et la DPV ont des besoins en ressources humaines et en renforcement de capacités du personnel existant pour une prise en charge de ses missions (en traitement, analyse de données, élaboration et gestion de bases de données relationnelles).

Le MEPA ne dispose que de deux statisticiens, à savoir un statisticien économiste à la CEP et un biostatisticien à la DSV.

Dans le domaine de la Sécurité alimentaire, le personnel des services statistiques dans leur majorité ne dispose pas d'une formation de base en techniques statistiques en sécurité alimentaire et nutritionnelle, limitant ainsi les capacités de conception et d'analyse des données statistiques. Le manque de formation ou de mise à niveau du personnel chargé de l'encadrement, de la supervision et de l'exécution des travaux statistiques est aussi à déplorer. Le SECNSA dispose d'un statisticien responsable des enquêtes et du suivi des indicateurs et son bureau du réseau d'information et de surveillance sur la sécurité alimentaire est dirigé par un informaticien. Dans le secteur de la pêche, l'activité statistique est exécutée par d'autres spécialistes. Le manque de personnel d'enquêtes se traduit souvent par des retards dans la disponibilité de la production statistique. Cette situation de pénurie d'enquêteurs a été exacerbée par l'affectation de quelques enquêteurs qui étaient au niveau des sites de débarquement pour les déployer au niveau des navires de pêche.

Il n'y a aucun statisticien dans le personnel du **sous-secteur Hydraulique**. Les activités statistiques y sont réalisées par un personnel non statisticien composé de 31 cadres supérieurs et 07 cadres moyens. L'absence de statisticien qui limite la production de statistiques est à l'origine de l'insatisfaction de certains besoins.

Le personnel en charge des activités statistiques dans le **sous-secteur de l'Environnement et des ressources** naturelles est de 26 agents dont 22 cadres supérieurs, 2 cadres moyens, 2 agents d'appui. Il n'y a pas de statisticien dans ce personnel. Cependant, malgré l'absence de personnel statisticien, le sous-secteur environnement dispose d'une grande capacité de production de statistiques. En effet, pour pallier l'absence de personnel statisticien, certaines structures telles que la DPN forment leurs agents dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données. Pour la DEEC, les données sont enregistrées au niveau de la cellule de suivi-évaluation d'où la nécessité de disposer d'un statisticien pour collecter toutes les données et gérer la base de données.

##### **Infrastructure, équipement, TIC**

Pour le renforcement des activités statistiques, les TIC, qui connaissent un rythme de progrès rapide, doivent jouer un rôle central. Toutefois, la plupart des structures de production des statistiques sont peu dotées en moyens de communication, en matériel informatiques et en logiciel de statistiques et attendent de l'ANSD un appui dans ces domaines.

L'ANDS a réalisé le RGPHAE avec une utilisation des TICs ; L'agence dispose d'une infrastructure informatique de bonne capacité pour accompagner les acteurs du SSN à la modernisation de leurs systèmes de collecte, stockage et traitement des données.

S'agissant de la DAPSA, compte tenu de l'insuffisance des ressources inscrites dans le budget de l'Etat, elle a opté pour une production de statistiques à moindre coût. Elle s'est inscrite en 2014 à la modernisation de son système de collecte et stockage des données et a pu obtenir une grande partie de ses équipements informatiques et autres matériels grâce à l'appui du Projet Croissance Economique de l'USAID, de la Banque Mondiale (projet WAPP), de la FAO (projet appui au recensement) et sur ressources internes. La DAPSA a des bases de données mais non centralisées, cependant les informations sont publiées sur le site CountryStat dont elle est l'administratrice. Elle est confrontée à un manque de matériel d'enquêtes, comme les tablettes et les Smartphones.

Le MEPA dispose, pour rappel d'un SIGEL, dont le développement informatique est terminé. Mais l'insuffisance des ressources allouées à la collecte de données constitue pour l'instant un frein à son lancement officiel.

Quant au matériel et aux équipements logistiques et informatiques dans les structures en charge de la Sécurité alimentaire (SECNSA, CSA) et structures partenaires, il est souvent insuffisant.

Quant à la DPM, elle dispose d'équipements informatiques adéquats, grâce notamment à l'appui du Japon. Cependant, l'absence de logiciel et de formation rendent les conditions de travail moins favorables.

La DGPRE dispose d'un système d'informations géographiques (SIG) ainsi que d'un réseau intranet d'informations sur les ressources en eau. Les travaux de mise en ligne de sa base de données ont été initiés.

Dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, la place des TIC étant très importante, les structures du sous-secteur ont exprimé des besoins de renforcement de capacités d'élaboration et de gestion de base de données relationnelles, d'utilisation de logiciels statistiques, de collecte et traitement des statistiques de l'environnement.

Le CSE, pour sa part, utilise des satellites pour la collecte de l'information sur les feux (télédétection) et dispose d'un site web pour la diffusion des données.

## **Ressources Financières**

Le financement des activités statistiques est essentiellement assuré par l'Etat et les PTF. Seul le Ministère chargé de l'Agriculture dispose d'une ligne budgétaire destinée à l'appui à la production de statistiques agricoles. Dans tous les autres ministères, les statistiques sont financées sur le budget global des directions techniques.

Le financement global du développement de l'**Agriculture est** assuré pour l'année 2014 par l'Etat du Sénégal à hauteur de 134 milliards de FCFA. La DAPSA a en reçu un montant de 300 millions de FCFA pour les opérations statistiques soit **0,2%**.

A côté de l'Etat, les PTF ont contribué au financement des activités statistiques dans la cadre de projets et programmes. Ainsi, à la DAPSA et à la DPV, les projets financés par l'USAID sont sans cesse dégressifs tendant à disparaître vu que les projets sont arrivés à échéance, tout en laissant la place à une prise en charge progressive par l'Etat des équipements et des charges récurrentes. Il s'agit pour l'USAID de contribuer d'une part, au renforcement des capacités de la DPV dans ses activités et d'autre part, à améliorer les performances de la DAPSA en matière de statistiques agricoles. Malgré l'appui des PTF, la contrainte liée à l'insuffisance des ressources financières demeure toujours.

Pour le cas de la Sécurité alimentaire, il est constaté que la plupart des dispositifs de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle sont appuyés par des sources de financement extérieur qui ont leurs contraintes (manque d'autonomie, limite du financement, retard dans la mise à disposition des fonds). Ce qui place les dispositifs d'enquêtes en position de risque d'interruption de leurs activités dès la fin desdits apports entraînant ainsi une rupture des séries statistiques publiées. L'inadaptation des procédures de mobilisation et de mise à disposition des fonds prévus au budget de l'Etat pour les travaux statistiques dans ce domaine, pose également problème.

Dans le domaine de la pêche, le financement des activités statistiques est assuré, dans des proportions très inégales par l'Etat, les PTF et accessoirement par des ressources propres (cas de l'ANAM par exemple). Outre ces ressources, les PTF ont contribué au financement des activités statistiques dans le cadre de projets et programmes. Les services chargés des statistiques de la DPM ont bénéficié entre 2009 et 2013, d'une subvention de la part des PTF, de 900 000 euros dans le cadre du Projet d'appui à la gestion de la pêche artisanale transfrontalière. L'objectif de ce projet est l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement afin d'améliorer le système de gestion des pêcheries. La DPM a également reçu de la Banque Mondiale et autres donateurs, dans le cadre du Projet national d'immatriculation informatique une subvention de 1,32 milliard de FCFA, entre 2010 et 2011. D'une manière générale, malgré l'appui des PTF, la contrainte liée à l'insuffisance des ressources financières demeure toujours.

Quant aux structures du **sous-secteur de l'hydraulique**, elles fonctionnent principalement grâce aux ressources financières de l'Etat qui sont insuffisantes.

Pour ce qui est de l'**Environnement**, trois structures (DPN, DEEC et DEFCCS) émergent sur le budget de l'Etat, alors que le CSE génère plus de 90% de ses ressources et reçoit juste des transferts relativement modestes de la part de l'Etat. Le secteur de l'environnement est parmi les principales destinations des concours financiers des bailleurs de fonds au Sénégal (Pays Bas, Canada, Etats-Unis, Allemagne, UE, Belgique). Mais ces appuis des bailleurs ne ciblent que de manière résiduelle les activités statistiques, d'où une assistance financière de l'Etat s'avère nécessaire.

Au niveau de l'INP, il faut noter la faiblesse des moyens financiers, humains et matériels pour une cartographie exhaustive, précise et dynamique des ressources en sols, en vue d'une production de statistiques utiles sur l'état des terres agricoles.

## 2.2. Analyse des besoins des utilisateurs en statistiques agricoles

Les données statistiques sur l'agriculture sont très utiles pour informer les pouvoirs publics sur leurs décisions au niveau national et international (accords internationaux et aux échanges commerciaux). Elles sont nécessaires pour éclairer les décisions en matière de sécurité alimentaire, d'investissements, de commercialisation et pour l'élaboration des agrégats macro-économiques, et pour l'évaluation de l'impact des programmes mis en œuvre.

La prise en compte du rapport entre les besoins des utilisateurs et les grandes orientations stratégiques de développement constituera la base primordiale pour le choix des productions statistiques. Etant entendu que les besoins et les priorités des utilisateurs sont en constante évolution, il est évident que le suivi des changements liés à cette évolution exigera des concertations régulières entre utilisateurs et producteurs de statistiques.

D'une manière générale, les statistiques sectorielles existent mais ne répondent pas aux exigences des utilisateurs et ne sont pas souvent actualisées. Beaucoup d'informations pertinentes sont manquantes. Les relations entre les structures sectorielles et les utilisateurs de leur production statistique ne sont pas formalisées.

### 2.2.1. Principaux utilisateurs des statistiques agricoles

Les utilisateurs de données agricoles forment un groupe diversifié, nombreux, et en croissance permanente. Ces utilisateurs présentent une forte différenciation au regard du niveau de précision, de sophistication, et de diversification des données dont ils ont besoin. Les statistiques agricoles devraient répondre essentiellement aux besoins des différentes directions et organismes sous tutelle du département de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et de l'environnement, des groupements interprofessionnels, de la Comptabilité Nationale, des entreprises de biens et services en agriculture, des opérateurs et investisseurs du secteur agricole et agroalimentaire et des chercheurs. Les principaux demandeurs de données au niveau international sont la FAO, la Banque Mondiale, l'UE et la BAD.

Les principaux **utilisateurs** des statistiques du **sous-secteur agricole** sont : les Ministères de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (pour les besoins de l'évaluation des superficies, des productions et rendements des cultures pluviales et horticoles, l'identification des zones à risque d'insécurité alimentaire et l'évaluation des besoins des populations affectées, l'élaboration du bilan céréalier et alimentaire, l'estimation prévisionnelle des besoins en intrant et matériel agricole pour la campagne agricole, le suivi-évaluation du secteur agricole au niveau des structures, projets et programmes), de l'Environnement, de l'Économie, de la Santé, de la Famille, l'ANSD, le SECNSA, le GTP, les Étudiants, les Chercheurs, la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, AFRISTAT, FEWSNET, les consultants, les opérateurs économiques, les PTF (FAO, PNUD, PAM, USAID, OMS, UE, Espagne, Pays-Bas, ACDI, Banque mondiale, Belgique, France, etc.), Associations, Fondations et les ONG.

Dans le **sous-secteur de l'élevage**, les principaux utilisateurs des statistiques sont : le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, de la Famille, l'ANSD, la DPEE, le SECNSA, le CILSS, AFRISTAT, les consultants, les Étudiants, les Chercheurs, les PTF (FAO, PAM, USAID, UE, Banque mondiale, etc.).

Les principaux utilisateurs des statistiques produites par le sous-secteur de la sécurité alimentaire sont : les ministères techniques, les Partenaires Techniques et Financiers (en particulier PAM, FAO, UNICEF), les ONG (CARITAS, CRS), organisations régionales (CILSS, FEWSNET, Hubrural), consultants, étudiants et chercheurs.

Les autres **utilisateurs** des données de la pêche sont essentiellement le ministère de tutelle et ses ramifications, le ministère de la Famille, l'ANSD, les ONG, la DPPE, les Etudiants de l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture et autres chercheurs, la DAPSA, le SECNSA, l'IRD, l'ANAM l'USAID (comfish), l'UE, la FAO, l'UEMOA et la JICA.

Les principaux **utilisateurs** des statistiques produites par le sous-secteur de **l'hydraulique** sont : les Partenaires Techniques et Financiers (PEPAM), l'ANSD, le Ministère de tutelle pour les besoins de son CDSMT, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le Centre de Suivi Ecologique (CSE), les projets et programmes, les Consultants, les Etudiants/Chercheurs et les ONG. Les relations entre les structures et les utilisateurs de leur production statistique ne sont pas formalisées, sauf pour le ministère de tutelle où elles sont institutionnelles.

Les **utilisateurs** des statistiques produites par le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles sont principalement : le Ministère de l'Environnement pour les besoins de suivi de son DPPD, les PTF (Espagne, Pays-Bas, Banque mondiale), les Etudiants/Chercheurs, l'ONU / FNUE, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, l'ANSD, la DAPSA pour le sous-secteur/ Agricole, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, le CILSS, AFRISTAT, les consultants, les opérateurs économiques, les investisseurs, la Direction de l'Elevage, le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) chargé du suivi de la campagne agricole au Sénégal, les projets travaillant dans le monde rural, les Firmes privées, etc.

### 2.2.2. Besoins du Suivi et de l'évaluation des politiques de développement agricoles et rurales

Les différents plans de développement agricole et rural du Sénégal ont fixé des objectifs d'impacts en termes de réduction de la pauvreté, de croissance annuelle du PIB agricole, de sécurité alimentaire, de la balance commerciale agricole, de couverture des besoins céréaliers, en lait et en viande, de croissance des rendements et des productions des différentes cultures, de transformation des produits agricoles d'effectifs des animaux. Ils ont prévu la mise en place d'un système de suivi-évaluation pour mesurer les progrès réalisés par rapport à la situation de référence. Ce système comprend un suivi d'impact et un suivi de l'exécution des programmes. Les indicateurs de suivi identifiés, nécessitent un système d'information statistique performant permettant d'apprécier les résultats obtenus par rapports aux objectifs et d'évaluer les impacts des différentes mesures prises dans le cadre de ces plans.

L'analyse du comportement des exploitants agricoles par rapport aux différentes mesures de politiques agricoles permet d'évaluer, de préciser et éventuellement de réorienter ces mesures pour en assurer une meilleure efficacité et une bonne réalisation des objectifs. Les modèles de fermes représentatives selon les différentes tailles (petites, moyennes et grandes) et selon leurs orientations (commerciales, subsistances, animales..) constituent un bon instrument pour la compréhension du comportement des exploitants pour réaliser les objectifs de productions et d'exportations des productions agricoles et d'investissements tels que fixés par les différents plans de développement agricoles, face à des alternatives de politiques agricoles, et face à l'introduction de nouvelles technologies (semences sélectionnées, irrigation localisée...).

Ces modèles permettront également d’apprécier les impacts des mesures de politique et de changements des conditions du marché des produits agricoles (en particulier les variations des prix) tant au niveau national qu’au niveau international sur les exploitations agricoles. De même pour tenir compte de la diversité géographique des conditions de productions agricoles, ces modèles devraient être représentatifs des différentes régions du Sénégal.

La modélisation sectorielle voire la modélisation d’équilibre générale serait d’une grande utilité pour :

- ✚ l’évaluation des politiques agricoles,
- ✚ la compréhension du fonctionnement des sous-secteurs de l’agriculture afin d’identifier les opportunités et les contraintes,
- ✚ la mise en œuvre des plans de développement agricole.

D’autre part, l’agriculture est le principal utilisateur de l’eau. L’utilisation par les différentes cultures permet d’apprécier la rentabilité économique et financière des équipements hydro agricoles et de calculer les quantités d’eau effectivement consommées par le secteur de l’agriculture.

La construction de ces modèles nécessitera des données pour chaque spéculation, sur l’utilisation des intrants, les travaux agricoles par périodes, les possibilités de financements et de cash-flow, les ressources des exploitations agricoles en main d’œuvre, terre, eau, et capital, les prix des productions agricoles aux différents stades de la commercialisation, les technologies utilisées et les différentes opérations agricoles menées par les agriculteurs, l’environnement économique de l’agriculture (taux de change, taux d’intérêt, déflateurs de prix...) et les utilisations des productions agricoles (consommation humaine, consommation animale, utilisations par les industries agroalimentaires, exportations, niveaux des stocks producteurs et pertes).

Pour une bonne organisation de son système de suivi évaluation, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfance (MFFE), a besoin des statistiques des sous-secteurs de l’agriculture, la pêche, l’environnement et des ressources naturelles. Dans ce contexte une attention particulière sera portée aux données exhaustives et désagrégées par sexe, par âge, et celles issues d’études et d’enquêtes sectorielles. En outre, pour améliorer la performance de son système statistique, le ministère aura besoin d’un statisticien et d’une base de données.

Pour le sous-comité de **l’agriculture** les principaux besoins sont résumés dans le tableau suivant

**Tableau 1 : Besoins en indicateurs du sous-comité Agriculture - Elevage**

Besoins/Indicateurs clés	Satisfaits	Non satisfaits	Source/Structures responsables
Rapport entre production irriguée/production totale	x		DAPSA, SAED, DRDR Saint Louis, CPS/MDRE
Taux de restauration des terres dégradées		x	INP, DBRLA
Production céréalière (en millions de tonnes)	x		DAPSA
Superficies irriguées /superficies totales cultivables		x	DAPSA, DBRLA
Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables		x	DAPSA, SAED, DRDR Saint Louis, SODAGRI, DBRLA
Main d’œuvre et coûts des opérations culturales		x	DAPSA, SAED, DRDR

Besoins/Indicateurs clés	Satisfaits	Non satisfaits	Source/Structures responsables
Compte d'exploitation par culture		x	DAPSA, SAED, DRDR
Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m3)		x	DGPRE
Taux de croissance des rendements agricoles	x		DAPSA
Volume d'eaux de ruissellement mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m3)		x	DBRLA
Taux de superficies fertilisées		x	INP, DAPSA
Taux de croissance des productions agricoles (céréales)	x		DAPSA, DRDR
Taux de croissance des productions agricoles (arachide d'huilerie)	x		DAPSA, DRDR
Taux de croissance des productions agricoles (niébé)	x		DAPSA, DRDR
Taux de croissance des productions agricoles (sésame)	x		DAPSA, DRDR
Taux de croissance des productions agricoles (pastèque)	x		DAPSA, DRDR
Rapport entre quantité de semences certifiées et quantité de semences totales par spéculation et par an		x	DAPSA, DRDR
Taux de couverture des besoins en équipements (logistique, matériels de laboratoire etc.) des structures d'appui		x	ITA/ISRA
Taux de couverture des besoins en formation des structures d'encadrement		x	ITA/ISRA
Taux de croissance du revenu agricole moyen des paysans		x	DAPSA /ANSD
Taux de croissance du PIB agricole	x		
Niveau de biomasse des principaux stocks (en tonnes)		x	CSE
Nombre d'éleveurs et d'agro-éleveurs et la typologie des exploitations et leur géo référencement		x	DIREL/MEPA
paramètres zootechniques(mises bas fécondité, mortalités, etc.) par type d'élevage, élevages des reproducteurs		x	DIREL/MEPA
paramètres de productivité du cheptel par espèce	x		CEP/MEPA
pathologies dominantes, épizooties rencontrées, races)	x		DSV/MEPA
Volaille : nombre de producteurs, effectif élevé, paramètres zoo-économiques, nombre de poulaillers, couvoirs		x	DIREL-CNA/MEPA
points d'eau à but pastoral et leur géo référencement	x		DGREDIREL/MEPA
pâturages (espèces, état des pâturages, bilan fourrager)		x	DIREL/MEPA DGRE CSE
transhumance (origine des animaux, itinéraire, destination, effectif, conflits engendrés, pertes enregistrées, modes de règlement des conflits etc.);		x	DIREL/MEPA
contribution de chaque filière animale au PIB du sous-secteur élevage		x	CEP-CSAL/MEPA
Nombre de cas de vols de bétail enregistrés par an		x	Cellule de lutte contre le vol de bétail (CLVB)/MEPA
Nombre d'animaux immatriculés	x		DIREL DDE-DSV/MEPA
Pourcentage du cheptel en stabulation permanente		x	DIREL/MEPA
Quantité de lait produite par an (en millions de litres)	x		CEPDIREL/MEPA
Exportations en quantité des cuirs et peaux	x		Service vétérinaire du Port et Aéroport/MEPA
Quantité d'œufs de consommation produits par an	x		DIREL CNA/MEPA
Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)	X (viande)	X (abats)	DIREL/MEPA
Pourcentage de carcasses de viande rouge inspectées dans les villes de plus de 50 000 habitants par an		x	DSV-DIA/MEPA
Existence d'un organe chargé du contrôle de la qualité des DAOA			DSV-DIA/MEPA
Nombre de services d'élevage réhabilités	x		CEP/MEPA
Disponibilité d'une base de données à jour sur l'élevage		x	, CEP /MEPA

La DAPSA dans sa nouvelle démarche, s'oriente de plus en plus vers la prise en compte des données de l'horticulture, de la protection des végétaux, de la sécurité alimentaire et la nutrition et de la décrue (Région Nord).

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur statistique (SDS), les nouveaux besoins recensés portaient sur les données de la production de décrue, au niveau de la région du Nord. En outre, une forte demande des utilisateurs de données statistiques au niveau communauté rurale est d'actualité pour mieux répondre à leurs besoins dans le cadre de la politique de décentralisation en cours.

Le Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD), un des grands utilisateurs de données agricoles, déplore les problèmes de qualité et donc de fiabilité surtout en ce qui concerne la DAPSA et les services de l'élevage. En effet, concernant la DAPSA, les données de campagne qu'elle fournit à la FAO sont souvent différentes de celles fournies aux utilisateurs locaux et ces mêmes informations sont différentes de celles disponibles auprès de l'ANSD. De ce fait, le CEPOD privilégie les données de la FAO pour des raisons de comparabilité au niveau international. Pour ce qui est de l'élevage, les données sur le cheptel ne sont pas toujours fiables et sont aussi lacunaires. Par exemple, les informations sur les caractéristiques microéconomiques (composition spécifiques, taille, etc.) des troupeaux selon la zone d'élevage seraient intéressantes à collecter dans des monographies.

Le calcul du PIB agricole ainsi que sa désagrégation géographique et par sexe est aussi une forte demande du CEPOD pour l'analyse de l'impact des politiques agricoles ainsi que les comptes d'exploitation par type de spéculation et les formes d'utilisation des produits (exemple pour l'arachide : la consommation brute, trituration, autres formes de transformation : pâte, grillage, etc.).

Pour le suivi des politiques dans le secteur de la **Sécurité Alimentaire**, un certain nombre d'indicateurs ont été identifiés et présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Besoins en indicateur du secteur de la sécurité alimentaire**

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable de la collecte
Proportion de la population souffrant de sous-alimentation	ANSD
Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%)	ANSD
Proportion de la population qui souffre de la faim (OMD)	ANSD
Le taux de croissance des productions animales (lait, viande) par an (%)	CEP(Elevage)
Taux brut de scolarisation	DPRE
Evolution de la consommation per capita en produits halieutiques au niveau national par an	ANSD
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	D.HYDRAU
Etat des pâturages	CSE
Taux de restauration des terres dégradées	DEFCS/CSE
La part du budget national affectée au secteur agricole	DGF
Pourcentage de la population ayant accès aux soins de santé primaire	DSISS
Capacité de charge des pâturages (Nbre UBT/ha);	CSE/CEP (Elevage)
Nombre de conventions locales en GRN mises en œuvre	MPAM(CEP), MEDD(DPVE)
Quantité de biomasse des principaux stocks halieutiques	CRODT
Taux de couverture en aires marines protégées(AMP) et de récifs artificiels.	DAMP,DPM/DPC
Le taux de croissance de la production agricole par an (%)	DAPSA
Le taux de croissance de la production vivrière par an (%)	DAPSA
Le taux de croissance de la production des cultures de rente par an (%)	DAPSA
Part du secteur agricole dans le PIB ;	ANSD/DPEE

Intitulé de l'indicateur	Structure responsable de la collecte
Taux de croissance de la production du secteur agricole;	DAPSA
Quantité totale de produits halieutiques (pêche de capture et aquaculture) commercialisés sur les marchés nationaux ;	CEP(Pêche), ANA
Taux de malnutrition chronique global chez les enfants de - de 5 ans ;	ANSD/DSISS
Taux de malnutrition aigüe global chez les enfants de - de 5ans ;	ANSD/DSISS
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable (regroupe 2 et 3) ;	DIR. HYDRAUL
Quantités de produits agricoles et alimentaires effectivement contrôlés par les services officiels de contrôle de qualité ;	DPV, Pêche, Elevage, DCI, Douane, SNH
Quantité totale de céréales stockées dans les banques céréalières ;	CSA
Nombre d'infrastructures fonctionnelles, de commercialisation, de conditionnement, de conservation et de transformation des produits agricoles	CSA
Proportion des marchés agricoles à vocation régionale suivis	CSA
Nombre d'infrastructures de conditionnement et de conservation des produits halieutiques	CEP(Pêche)
Densité du réseau routier (kilomètres de routes nationales, départementales, pistes rurales praticables	AGEROUTE
Quantités de céréales livrées pour la reconstitution du stock national de sécurité (SNS) ;	CSA
Taux de mobilisation des financements acquis dans le domaine de la sécurité alimentaire ;	DCEF
Situation zoo sanitaire du cheptel	DSV

Source : SE/CNSA

Pour le suivi des politiques dans le **secteur de la pêche**, un certain nombre d'indicateurs ont été identifiés et présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Besoins en indicateurs du secteur de la pêche**

Besoins/Indicateurs clés	Satisfaits	Non satisfaits	Source/Structures responsables
Nombre d'aires marines protégées effectivement surveillées	x		DAMCP
Population des espèces menacées		x	DAMCP
Nombre pirogues immatriculées	x		DPM
Nombre de récifs artificiels immergés	x		DAMCP
Nombre de plans d'aménagement des pêches élaborés et mis en œuvre	x		DAMCP
Nombre de centrales d'achat mises en place pour le renouvellement et la modernisation des équipements de pêche		x	DPM
Nombre d'entrepôts frigorifiques et d'unités de production de glaces créés dans les zones de pêche		x	DPM
Nombre et superficie de bassins naturels et artificiels empoissonnés		x	DBRLA, ANA
Consommation de poisson par personne par an	x		CRODT /DPM
Nombre de sites et aires de transformation construits	x		DPM
Nombre d'acteurs formés dans les différents métiers		x	DPM
Nombre d'infrastructures de transformation mises aux normes	x		DPM
Nombre d'infrastructures nouvelles de transformation créées	x		DPM
Nombre d'acteurs et de sites utilisant des techniques améliorées		x	DPM
données de base nécessaires aux extrapolations des productions halieutiques		x	CRODT
productions halieutiques par espèce, par plan et cours d'eau et par commune		x	CDROT/DPM/ DPC
productions aquacoles par espèce, par infrastructure piscicole et par commune		x	CRODT/ ANA
données sur l'évaluation des stocks des plans et cours d'eau		x	CRODT
données sur l'évaluation de la contribution du sous-secteur des pêches et de l'aquaculture au PIB agricole et national, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté		x	DPM/CEP
contribution de chaque filière au PIB du sous-secteur des pêches et de l'aquaculture		x	DPM/CEP
informations sur les innovations technologiques et les recherches scientifiques du secteur halieutique		x	CRODT
données météorologiques et de navigabilité pour la pêche maritime artisanale	x		ANACIM
consommations des produits halieutiques (autoconsommation, consommation per capita		x	DPM/ CRODT

Sources : DSRP (1 et 2), DPS, SNDES, PSE

Pour la couverture des besoins dans le **secteur de la pêche**, tous les projets prévus dans le schéma directeur statistique (suivi des ressources halieutiques), à savoir, la réforme et le renforcement du système d'information statistique de la pêche, le programme national d'immatriculation des pirogues, et le suivi évaluation du CDS-MT (pêche) ont été soit réalisés ou en cours de réalisation, à l'exception de la création du réseau de collecte des données statistiques de la pêche continentale.

Les nouveaux besoins recensés portent sur les données relatives au potentiel d'algues. Les données environnementales in situ sont souvent demandées par les chercheurs mais la série disponible n'est pas continue. De même, l'IRD demande souvent les données sur la concentration de l'eau en chlorophylle ou sur les phytoplanctons et zooplanctons, qui ne sont pas collectées par le CRODT faute de moyens financiers.

Pour le sous-comité de **l'environnement et des ressources naturelles** les principaux besoins sont donnés dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Besoins en indicateurs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles**

Besoins/Indicateurs clés	Satisfaits	Non satisfaits	Source/Structures responsables
Nombre d'espèces dont la densité est maintenue dans les parcs et les réserves terrestres	x		DPN
proportion du budget allouée par les CL à l'environnement	x		Collectivités locales
Ratio régénération sur le déboisement		x	DEFCCS / Ministère de l'Environnement
Ratio reboisement sur déboisement	x		DEFCCS
Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse		x	CSE
Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE	x		DEEC/MEDD
Evolution des émissions de CO2 par habitant/an	x		DEEC/MEDD
Proportion du trait de côte protégé contre l'érosion côtière	x		DEEC/MEDD
Revenus tirés de l'exploitation des produits ligneux et non ligneux et des aménagements contrôlés	x		DEFCCS / Division de l'aménagement et de la production forestière
Recettes tirées du tourisme de vision dans les parcs et réserves	x		DPN
Dégradation des sols		x	INP
Terres à potentialités agricoles		x	INP
Pollution des eaux due à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à l'aquaculture		x	DEEC
Emission de GES due à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à l'aquaculture	x		DEEC
Pollution due aux industries et activités agricoles, de transformations agroalimentaires		x	DEEC
Quantité de pesticides importées et utilisées		x	DEEC
Nombre de projets de séquestration du CO2		x	DEEC

Sources : DSRP (1 et 2), DPS, SNDES, PSE

Dans le cadre du sous-secteur de **l'environnement et des ressources naturelles** sur les deux indicateurs jugés prioritaires pour le suivi du Plan Sénégal Emergent, le ratio régénération sur déboisement connaît des difficultés de disponibilité.

### 2.2.3. Informations nécessaires à la Comptabilité Nationale

L'ANSD procède à l'élaboration des comptes nationaux parmi eux les comptes du secteur agricole. Les informations disponibles sur le secteur de l'agriculture couvrent le champ des productions pluviales et irriguée. Cependant, il subsiste un besoin d'améliorer la couverture des données de production, en particulier celles relatives aux activités horticoles, sylvicoles, pastorales et de pêche artisanale. Pour les produits transformés et agro-industriels, les estimations sont basées sur des paramètres anciens, et parfois sur des dires d'experts.

#### **Les comptes de l'agriculture**

Les comptes satellites agricoles constituent une base statistique importante pour les analyses économiques rétrospectives et prévisionnelles portant sur l'agriculture. L'élaboration de ce compte nécessite une large couverture statistique et une collaboration entre le Ministère de l'Agriculture et l'ANSD. La préparation de ce compte nécessite l'établissement de la méthodologie, la préparation des matrices des besoins en informations statistiques.

Certaines données statistiques pertinentes, telles que les productions fourragères, les coûts de production des cultures et de l'élevage, les prix des produits agricoles aux différents stades de la commercialisation (à la production, aux niveaux de gros et de détail), ne sont pas disponibles. D'autres sont collectées mais ne sont pas traitées et publiées en raison du manque de ressources humaines. Il s'agit notamment, de l'utilisation des inputs (engrais, pesticides, eau, gasoil, électricité, gaz...), de l'autoconsommation, des investissements en agriculture. Pour fournir des informations statistiques fiables et pertinentes pour les besoins, non encore couverts, de l'établissement de ces comptes, des travaux et enquêtes doivent être menés.

En outre, l'élaboration des comptes de l'agriculture requière :

- l'amélioration des estimations concernant certaines productions comme le maraichage, les fruits, les viandes rouges et la volaille ;
- les statistiques des productions forestières (bois de chauffe, charbon) ;
- les statistiques des consommations intermédiaires (semences, pépinières, pesticides, engrais, eau, carburant, aliments pour bétail, médicaments, vitamines et autres...) ;
- les emplois des productions agricoles (quantités autoconsommées, quantités vendues et quantités stockées...) ;
- les prix aux producteurs etc.

### 2.2.4. Synthèse des besoins prioritaires

Les besoins en statistiques agricoles dépassent aujourd'hui largement les statistiques de production, de superficie et de rendements de quelques cultures. Actuellement, les utilisateurs de données agricoles forment un groupe diversifié, nombreux, et en croissance permanente. Ces utilisateurs présentent une forte différenciation au regard du niveau de précision, de sophistication, et de diversification des données dont ils ont besoin. Il y a une demande croissante en données pertinentes, de bonne qualité afin d'éclairer les décisions en matière de sécurité alimentaire, d'investissements, de commercialisation et pour l'élaboration des agrégats macro-économiques, et pour l'évaluation de l'impact des programmes mis en œuvre.

Pour pouvoir répondre aux différents besoins décrits plus haut les statistiques agricoles devraient couvrir en temps opportun:

- Les productions végétales et animales et les utilisations des sols agricoles ;
  - Les structures des exploitations agricoles ;
  - Les utilisations des productions agricoles ;
  - Les données économiques : prix, transformations des produits agricoles, coûts de production et utilisation des facteurs de productions;
  - Les données environnementales (forêt et produits forestiers, érosion, dégradation / amélioration des ressources naturelles,...)
- Les données du parc piroguier et du nombre de pêcheurs
  - Les données sur les débarquements par types de pêche (sous-secteur artisanal)
  - Les quantités des principaux stocks halieutiques
  - L'autoconsommation des pêcheurs
  - Les économique auprès des entreprises de pêche (les prix d'achats des matières première, les prix de ventes, les charges d'exploitations ...)
  - données exhaustives et désagrégées par sexe, par âge, etc.

Ces données devraient être le plus exhaustif possible et désagrégées par sexe, par âge, etc.

Les statistiques agricoles devraient permettre la distinction entre les spéculations menées en irrigué et celles menées en sec et devraient être présentées au niveau des départements. Ces statistiques devraient permettre d'élaborer les bilans des principales productions agricoles. Elles constitueront ainsi une base pour la vérification de la cohérence globale des informations statistiques relatives aux disponibilités et aux emplois des différentes productions agricoles. Les informations produites doivent également répondre aux besoins de l'établissement des comptes trimestriels de la comptabilité nationale. Pour cela il est essentiel que des estimations de la production agricole et des utilisations des facteurs de productions soient trimestrielles et régionales. Les besoins peuvent être synthétisés dans le tableau suivant :

**Tableau 5 : Synthèse des besoins prioritaires**

Productions et utilisations	Superficies et productions des cultures et des plantations en pluvial et en irrigué
	Prévisions de récolte des principales productions
	Effectifs des bovins, ovins, caprins et porcins par sexe, par race et par type d'élevage, ceux des camelins, des équins et des asins
	Mouvements des troupeaux au niveau de l'exploitation agricole: naissances, achats, cessions et prises en association, ventes, mortalité, abattages à la ferme et mortalité
	Productions du lait, des viandes de volailles, des œufs, des autres volailles et des produits de l'apiculture
	Effectifs, poids sur pieds des abattages des bovins, des ovins, des caprins et des porcins
	Utilisation de la production des différentes spéculations agricoles végétales et animales au niveau de l'exploitation agricole et au niveau national: pertes, ventes, semences, consommation animale, consommation, transformation à la ferme et par l'agro-industrie, niveaux des stocks et exportation
	Importations et exportations des produits agricoles
Inputs et technologies	Utilisations des intrants en quantités et en valeurs pour les différentes spéculations agricoles: travail, semences, fertilisants, amendements et autres engrais, produits phytosanitaires et antiparasitaires, mécanisation, énergie, médicaments et services vétérinaires ...

	Utilisation de l'eau par les différentes spéculations agricoles, et autorisations de fonçages des puits
	Aliments de bétail: fourrage, parcours, produits agricoles bruts, sous-produits de l'agriculture et de l'agro-industrie, tourteaux, lait et produits laitiers, aliments composés...
	Semences pour l'amélioration génétique des différentes espèces, médicaments et autres intrants vétérinaires,
	Technologies pour l'amélioration génétique des races locales
	Technologies utilisées et calendrier des opérations agricoles menées pour les différentes spéculations agricoles;
	Evolution des superficies équipées en goutte à goutte
	Entretien et réparation des véhicules, des biens d'équipements et des bâtiments
	Matériel, travaux à la ferme et bâtiments non résidentiels
	Besoins et sources de financement des exploitations agricoles
	Coûts de productions des cultures, des plantations et des productions animales
	Capital et investissements dans l'exploitation agricole: matériel agricole, matériel roulant, animaux, terres agricoles, bâtiments au sein de l'exploitation, équipement hydro agricole, plantations fruitières, taille de rajeunissement...
	Niveau et nature des investissements en agriculture: Aménagement de bassins versants, Constructions d'infrastructures de conservation des sols et l'eau, Infrastructure hydraulique Construit
Marketing et prix	Frais de transport et de commercialisation des produits végétaux et animaux et des animaux vivants et des inputs
	Prix aux producteurs et prix de gros des productions agricoles et des animaux sur pied
	Suivi des prix en temps réel
	Prix des inputs agricoles: matériel agricole, équipements hydro agricole, engrais, produits phytosanitaires...
Sources des revenus des agriculteurs: rémunération du capital, de la terre et du travail familial, et autres sources de revenus	
Niveau du sous-emploi des exploitants agricoles et leurs familles ;	
Environnement: les niveaux d'érosion, la superficie boisée/ la superficie reboisée, la superficie forestière détruite par les incendies, l'évolution de l'utilisation de bois de chauffage et autre biomasse, le nombre de points d'eau inventoriés, l'évolution de la production agro-sylvo-pastorale et l'amélioration de la protection des végétaux	

## 2.3. Les statistiques agricoles existantes

Cette étape de l'évaluation des outputs met l'accent sur les productions existantes et prévues du SNSA, sur l'examen de la méthodologie utilisée et les implications pour la qualité des données en faisant référence au Cadre d'évaluation de la FAO sur la qualité des données, mais aussi au modèle générique du processus des statistiques des affaires (GSBPM) pour la production des statistiques officielles.

### 2.3.1. Principales opérations statistiques

Le Recensement Général de la population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) est la principale opération statistique. Il a été mené en fin 2013 par l'ANSD, en collaboration avec les structures techniques des ministères en charge de l'agriculture (DAPSA, Direction de l'Agriculture, Direction de l'Horticulture) et de l'élevage (Cellule d'Etude et de Planification (CEP, DIREL).

Cette opération a permis de :

- Fournir l'effectif global de la population sénégalaise répartie par région, département, arrondissement, commune, commune d'arrondissement, communauté rurale, village et quartier, selon la situation de résidence.
- Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population.
- Déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité, de stérilité et de mortalité ainsi que l'accroissement naturel et global de la population.
- Etudier les conditions d'habitation des ménages.
- Constituer une base de données socio-économiques sur les collectivités en vue d'accompagner le processus de mise en œuvre, par le gouvernement, de la politique de bonne gouvernance locale et, plus particulièrement, de la politique de régionalisation.
- Aider à l'établissement des projections démographiques, agricoles et de l'élevage sur une base scientifique et à la constitution de bases de sondage complètes et mises à jour, avec des cartes de collectivités administratives et locales pour la réalisation des futures enquêtes auprès des ménages, et sur l'agriculture et l'élevage.
- Renforcer les capacités nationales dans la planification, l'exécution, les opérations de collecte, le traitement, l'analyse, la publication et la dissémination des résultats des recensements et enquêtes.

Dans le **sous-comité de l'agriculture et de l'élevage**, les principales opérations statistiques sont menées par la DAPSA, la Direction de l'horticulture, et la CEP et les différentes directions techniques (DIREL, DSV, DDE, DIA) du MEPA.

**L'enquête agricole**, principale activité au sein de la **DAPSA** est une opération statistique annuelle dont l'objectif général est d'estimer le niveau des principales productions des exploitations agricoles de type familial, de fournir des informations sur des caractéristiques physiques des parcelles cultivées, sur les investissements majeurs réalisés et d'organiser tous les 3 ans, des enquêtes de structure. En dehors de l'agriculture pluviale, l'enquête agricole couvre d'autres domaines tels que la décrue, les réserves personnelles de semences, les stocks paysans, la post récolte et le recensement. L'enquête est basée sur un sondage à deux degrés, avec comme unités primaires les districts de recensement ruraux (DR) et comme unités secondaires les exploitations agricoles. L'enquête couvre les 42 départements agricoles du pays, 900 districts de recensement et touche 6300 exploitations agricoles, soit 7 exploitations par DR. La méthodologie appliquée à l'enquête agricole est harmonisée au niveau de l'ensemble des pays du CILSS. Les résultats ne sont disponibles qu'au mois de février de la nouvelle année. Les données physiques sont obtenues à partir d'extrapolation basée sur le nombre total de ménages agricoles dans chaque département.

**La Direction de l'horticulture** quant à elle procède par estimations d'experts pour les **productions maraîchères, arboricoles** et utilise les données administratives pour les importations et les exportations. La seule enquête réalisée a eu lieu dans la zone des Niayes dans le cadre de la préparation du recensement de l'horticulture qui n'a pas encore eu lieu. Cette enquête a couvert 15 communautés rurales dans 4 régions.

Pour la Sécurité Alimentaire, le SECNSA a mis en place une méthodologie retenue sur la collecte de données primaires et secondaires. Pour la collecte des données secondaires, elle se fait auprès des structures étatiques déjà identifiées. Au total, 36 indicateurs (Cf. liste ci-dessus) sont renseignés et analysés de façon trimestrielle. Pour l'Enquête auprès des

ménages : une enquête auprès des ménages est réalisée afin de suivre la situation alimentaire et nutritionnelle du pays.

Echantillonnage : un sondage stratifié à plusieurs degrés est privilégié pour sélectionner un échantillon-maître. Les 45 départements administratifs que compte le pays constituent les strates. Chaque département est stratifié selon le milieu de résidence (urbain/rural). Chaque milieu de résidence est stratifié selon le district de recensement qui est une entité géographique regroupant une centaine de ménages. Au niveau de chaque département, une commune urbaine et une commune rurale sont sélectionnées par tirage aléatoire simple. Dans chaque type de commune, cinq (05) districts de recensement (DR) sont tirés. Enfin, dix (10) ménages sont sélectionnés au sein de chaque DR tiré. Les DR et ménages sont sélectionnés par tirage systématique.

Au niveau de la CEP-MEPA l'estimation annuelle sur la productivité du bétail (bovins et petits ruminants) est basée sur les paramètres zootechniques des troupeaux. Ces paramètres sont collectés au moyen d'une enquête rétrospective ou d'un suivi systématique régulier d'exploitations pastorales : Les paramètres zootechniques clés sont les taux de fécondité, de mortalité, d'exploitation et de croît et la structure des troupeaux. Les enquêtes ou le suivions réalisés à l'échelle nationale. L'enquête rétrospective est réalisée généralement en février-mars. Les directions techniques fournissent les données (de routine) qui rentrent dans l'estimation des différentes productions animales (viande, lait, œufs de consommation, miel et cire, cuirs et peaux).

La SAED utilise la méthode de carrés de rendement pour évaluer la production du riz dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Cette méthode consiste à faire un sondage de rendement. Elle repose sur un tirage aléatoire d'un certain nombre de parcelles dans la population des parcelles cultivées (taux de sondage déterminé en fonction de la superficie effectivement cultivée pour la saison concernée afin d'obtenir un minimum de 60 échantillons par secteur). Le carré de sondage est matérialisé par des cordes et des piquets pour obtenir une superficie de 10 m<sup>2</sup>. Il doit être posé de manière aléatoire dans la parcelle. Pour déterminer l'échantillon d'aménagement et d'OP à sonder, il sera procédé à un tirage au niveau des secteurs de la population de référence, information obtenue à partir de la base de données des conseillers agricoles.

La détermination de l'échantillon d'aménagement et d'OP à sonder se fait de la façon suivante. Pour la délégation de Dagana, où les superficies exploitées sont plus élevées (environ 2/3), la base de sondage visée est 5% des superficies exploitées au cours de la campagne. Par contre pour les autres délégations (Podor, Matam et Bakel), la base de sondage visée est 10% des superficies exploitées.

Le tirage au sort est effectué de manière aléatoire au niveau des secteurs. La population de référence est fournie par la Base de Données à partir des données collectées par les conseillers agricoles sur les signalétiques Aménagements, Organisations paysannes et Unités de mise en valeur qui sont concernés par la campagne en cours.

Nb : les aménagements comme les OP qui ne sont pas allés en campagne ne peuvent pas être pris ici en compte.

Pour chaque groupe d'aménagements, on établit une liste des UMV (organisations de producteurs qui cultivent à l'intérieur de l'aménagement). On procède à un tirage au sort aléatoire des organisations de producteurs qui seront sondées.

Ces deux opérations de tirage au sort seront réalisées par les Chefs de Bureaux Suivi Evaluation des Délégations qui gèrent les Bases de Données (BdD). La sélection de l'échantillon des parcelles à sonder se fait par un tirage aléatoire au sein des parcelles qui sont exploitées au cours de la campagne concernée et qui sont toutes répertoriées, codifiées dans la Base de Données (BdD), cartographiées et intégrées dans le SIG. L'enquêteur établira avec un des responsables de l'Organisation Paysanne (OP) la liste des exploitants. Sur la base de cette liste, l'enquêteur fera un tirage au sort aléatoire des producteurs à enquêter.

Les aménagements cultivés durant la saison concernée seront aussi triés selon leur type Grands Aménagements (subdivisé en grands non transférés et grands aménagements transférés), Aménagements Intermédiaires, PIV et PIP, soit quatre groupes.

Par ailleurs, à côté de ce système par pose de carrés de rendement, il existe un autre système d'estimation des productions et des rendements. Il s'agit du système d'estimation des productions et des rendements par télédétection, c'est-à-dire basé sur l'utilisation de l'imagerie satellitaire (cf. document qui présente la méthodologie).

D'autres méthodes sont appliquées pour les cultures maraîchères comme par exemple la tomate et l'oignon,

- ✓ Pour l'oignon la méthode utilisée est basée sur la comparaison du nombre de sacs obtenus par le producteur après la récolte et l'ensachage au rendement.
- ✓ Pour la tomate, il s'agira de compter le nombre de cageots récoltés bord champ. Le poids moyen d'un cageot rapporté au nombre de cageots obtenus à la fin de toutes les récoltes permet d'avoir la production moyenne.

Pour ces deux spéculations, la méthode utilisée est ci-dessous présentée :

Etape 1: Exploitation de la Base de Données Socio-économiques pour ressortir la répartition des superficies au niveau de chaque délégation. 10% des superficies mises en valeur pour chaque culture sont sondés par zone.

Etape 2: Sélection des parcelles à sonder et détermination du nombre de carré ou rectangle à poser (10m<sup>2</sup>). En fonction de l'évolution des mises en valeur faire un tirage aléatoire jusqu'à obtenir la superficie totale à sonder. Dans un souci de représentativité, la pose est faite selon les spectres suivants:

- 0, 10 - 0,5 ha : 1 carré ou rectangle
  - Supérieur à 0, 5 ha : 2 carrés ou rectangles
  - Application de la méthode au niveau de la parcelle
- 
- Pour la culture sur billons, le carré ou le rectangle devra englober 2 billons pour assurer davantage la représentativité (voir figure) ;
  - Pour les cultures à plat, il suffit juste d'appliquer la pose de manière aléatoire ;

- Il est utile de tenir compte des effets de bordure pour minimiser les erreurs. Ainsi, la pose doit se faire de manière aléatoire au moins à un mètre des bordures de la parcelle ;
- Pour poser le carré ou le rectangle de manière aléatoire, le conseiller agricole utilise une pierre ou un objet pour choisir l'emplacement du carré ou du rectangle. Il est important de signaler que s'il arrive que l'objet lancé atterrisse au niveau de l'aire des bordures, il reprend l'opération pour tomber sur la bonne aire ;
- Pour l'ensemble des cultures de diversification, à l'exception de la tomate qui est à récolte échelonnée, les carrés ou rectangles seront posés au moment de la récolte conformément à la procédure mise en place et adoptée après plusieurs années de tests pour son amélioration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion durable des eaux de ruissellement et de la lutte contre la salinisation des terres, la DBRLA fait un travail d'inventaire et de caractérisation de cinq cent quatre-vingt-deux (582) sites potentiellement pouvant abriter des ouvrages et des aménagements hydro-agricoles et agro- sylvo-pastorales, réparties sur l'ensemble des zones agro-écologiques du Sénégal. Dans ce sens un Programme National de Développement de la Petite Irrigation Locale (PNDIL) portant sur deux cent (200) sites prioritaires a été formulé avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement qui a déjà reçu la requête pour son financement.

La DGPRE, une des composantes du sous-secteur de l'hydraulique, collecte des données sur les ressources en eau souterraine et les données socioéconomiques. Les données sur les ressources sont collectées à partir des ouvrages, des piézomètres, des stations hydrologiques et climatologiques pendant les campagnes de suivi des nappes souterraines. Tandis que la collecte des données socioéconomiques se fait au niveau des localités, découpages administratifs, élevage, barrages, digues, prises sur fleuve, périmètres irrigués, pôles de demande en eau (industries, mines). Les données socioéconomiques qui concernent l'agriculture, l'élevage, l'industrie etc. proviennent de banques de données extérieures.

Dans le sous-secteur de la pêche, les données sont collectées différemment selon les structures et les produits.

La méthodologie utilisée procède à un dénombrement des poids et valeurs des espèces (quantités des espèces et valeur de ces espèces). La collecte des données sur la production est organisée de façon indépendante dans chaque région. La méthode de sondage n'existe pas.

Ces opérations se font à partir :

- des Certificats d'origine et de salubrité (COS) permettant de consigner des informations exclusivement basées sur la déclaration des mareyeurs et le contrôle des cahiers d'expédition.
- des Cahiers de sondages placés dans les endroits enclavés et généralement très éloignés du poste de contrôle. Ils sont confiés à des tierces personnes qui relèvent les différentes espèces débarquées et les quantités correspondantes. Dépouillement effectué ensuite par l'agent du poste de contrôle.

L'évaluation de la ventilation entre mareyage en frais, transformation artisanale et industrielle, consommation locale se fait de la façon suivante :

- Mareyage: quantités journalièrement consignées dans un cahier d'enregistrement. Les informations proviennent des COS et renseignent sur les espèces et la destination des produits
- transformation artisanale: méthode identique à celle du mareyage effectué
- Consommation locale: obtenue en soustrayant le mareyage et la transformation de la production. Cependant, dans la région de Saint-Louis, 5 à 6 observations sont effectuées par mois dans quelques marchés.

Les données sont collectées mensuellement par les services déconcentrés de la direction au niveau régional et annuel au niveau central.

En 2014 une enquête cadre a été menée par Direction des Pêches maritimes dans toutes l'étendue du Sénégal. Elle a été financée par la Commission UEMOA dans tous ces Etats membres.

Le système de collecte du CRODT couvre aussi bien la pêche industrielle qu'artisanale et fait l'objet de révision nécessaire pour son adaptation à l'évolution du contexte de la pêche. Le CRODT gère une base de données sur les prix. Il a mené un recensement général sur la pêche en 2005 en collaboration avec la DPM pour la collecte des données sociodémographiques sur le secteur alors que le recensement de 1997 avait procédé seulement au dénombrement des embarcations et des infrastructures à terre.

Dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, chaque structure a ses méthodes propres.

La DEFCCS utilise les informations issues des états de versements des recettes forestières pour estimer la production forestière non ligneuses. La collecte est organisée mensuellement pour les états de versement des recettes forestières et annuellement pour la récapitulation des états de versement. Pour l'inventaire des données sur le volume sur pied et la productivité, un inventaire par échantillonnage stratifié est réalisé : les points échantillons sont espacés de 1km et de 200m orientés selon le nord géographique avec des placettes de 800 m<sup>2</sup> (mono spécifiques). Les inventaires devraient se faire tous les 10 ans mais des placettes permanentes étaient suivies tous les ans jusqu'en 2007.

Quant à la DPN, la méthode de dénombrement est utilisée pour le suivi de la moyenne et grande faune et la localisation des points d'eau au niveau du parc national du Niokolo Koba. Ce dénombrement est fait de manière répétée et à des périodes précises de l'année (après la dernière pluie et avant la première pluie) afin de suivre la disponibilité de l'eau ainsi que la dispersion de la faune. L'échantillonnage est basé sur la définition des transects de 40 km parallèles et équidistants de 4 km (du nord vers le sud) sur l'ensemble du parc national. La répétition des transects est faite de manière systématique afin de couvrir l'ensemble du territoire, sans jamais se chevaucher en assurant un effort homogène de recherche sur l'ensemble du territoire. Le point de départ du premier transect de vol sert de positionnement pour tous les autres transects. Les transects définis sont parcourus par les observateurs qui collectent les données.

Pour le dénombrement des oiseaux le comptage se fait de manière exhaustive mais souvent on procède par estimation à cause du nombre élevé et de la mobilité de la faune aviaire.

En matière de collecte de données, l'INP utilise les méthodes suivantes basées sur : la prospection ou l'enquête de terrain, l'échantillonnage, l'analyse de laboratoire, traitement et interprétation de données (maillage systématique). La méthode d'échantillonnage pratiquée est fonction de la thématique de l'enquête. Ainsi, l'échantillon peut être : l'unité pédologique, la zone pédoclimatique ou agro-écologique, le mode d'occupation, le type d'utilisation, la région, le département, la communauté rurale.

### 2.3.2. Principaux produits du SNSA

La disponibilité de l'information statistique a été analysée à partir des paramètres suivants : le minimum nécessaire, la régularité, la qualité, et l'accessibilité.

Le RGPHAE a fourni des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques sociodémographiques : âges, professions exercées, conditions de logements, etc. Il a aussi permis de déterminer les caractéristiques de l'habitat et la proportion des logements selon le statut d'occupation par région et département. Le volet agriculture a concerné les données sur les ménages agricoles (composition, caractéristiques et répartition) ainsi que les cultures pratiquées. Dans le domaine de l'élevage, les données disponibles concernent le potentiel pastoral (population concernée et espèces élevées).

Au niveau de l'**agriculture** les données (primaires et secondaires) sont disponibles, mais leur accès pose quelques problèmes à cause de l'absence d'une base de données sectorielle. Le secteur de l'élevage ne dispose pas de base de données ou de sites internet spécifiquement dédiés aux statistiques d'élevage. Certaines données du secteur sont disponibles dans Country Stat et dans le rapport d'activités annuel, publié sur le site du MEPA.

Les variables clés produites par la **DAPSA** portent sur : caractéristiques sociodémographiques des membres de l'exploitation, stocks détenus, superficies, rendements et productions, intrants et équipements agricoles, main d'œuvre, zones à risque de déficit de production. Les données sont collectées annuellement et les données définitives ne sont disponibles qu'au mois de février de la nouvelle année (les données prévisionnelles étant disponibles en octobre). A partir de 2014, les données sociodémographiques, les équipements agricoles, la main d'œuvre seront produits tous les trois ans.

Le **CSA** donne l'information sur les prix au producteur et les prix de détail/consommation. Les produits suivis sont : (i) les céréales locales (mil maïs, sorgho, fonio, riz décortiqué) et les légumineuses (arachide en coque, arachide décortiquée, niébé) ; le prix au producteur porte sur ces produits et (ii) les céréales importées (riz brisé ordinaire, riz parfumé, sorgho, maïs) et les légumineuses pour lesquels les prix de détail/consommateur sont collectés.

Le **SECNSA** produit des variables qui portent sur les ménages : caractéristiques sociodémographiques, Consommation alimentaire (fréquence et diversité), Stocks de produits alimentaires (céréales, légumineuses), Stratégies de survie, Chocs subis, Moyens d'existence (patrimoine, équipements agricoles, activités principales, etc.), Périmètre brachial enfants et femmes enceintes et allaitantes pour l'état nutritionnel.

Les données sur l'élevage ont été jusqu'avant le changement de régime en 2012, fournies principalement par la **DIREL** en l'absence de l'opérationnalité de la Cellule d'Analyse, de Planification et des Statistiques de l'Elevage (CAPSEL). Les données fournies portent sur les effectifs du cheptel, (exception faite des équidés) les productions animales (viande et abats,

lait,œufs, cuirs et peaux, miels et de cires), les importations et exportations de produits animaux en rapport avec le port et les aéroports, les données sur l'aviculture, les infrastructures pastorales et les données sur l'insémination artificielle des vaches. Les autres Directions fournissent essentiellement des données de routine. La Direction des Equidés (DDE) fournit les données sur le nombre de juments inséminées, nombre de métis (poulains améliorés nés vaches). la DSV elle, fournit les données sur la santé animale (immunisations, foyers de maladies), la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale (saisies totales, saisies partielles, etc.), les infrastructures d'abattage. La CEP, qui a remplacé la CAPSEL, a réalisé en 2013 et 2014 l'enquête sur la productivité des bovins ; qui a permis d'estimer les productions de viande et de lait pour ces deux années.

La **DGPRE** produit des statistiques relatives aux ressources hydrauliques nationales, aux différents aquifères et cours d'eau et gère des banques de données nécessaires à la mobilisation des ressources en eau à travers les programmes de réalisation et d'entretien des ouvrages hydrauliques, à l'utilisation des ressources en eau. Elle possède un système d'informations géographiques (SIG) ainsi qu'un réseau intranet d'informations sur les ressources en eau.

La **DGPRE**, une des composantes du sous-secteur de l'hydraulique collecte des données hydrologiques au niveau des principales stations (Bakel, Matam, Podor, Diama, Kidira, Gnith, Mako et Kolda) du réseau hydrométrique national. Les données collectées portent essentiellement sur les variables suivantes : le plan d'eau (cote maximale), le débit journalier, le volume d'eau écoulé au droit de la station, la hauteur maximale journalière. La collecte des données est faite journalièrement au niveau des principales stations du réseau hydrométrique. Elle produit des rapports trimestriels (et annuels) de suivi de la nappe du littoral nord, des bulletins hydrologiques mensuels des cartes thématiques trimestrielles sur les unités aquifères (quantité et qualité des eaux), des cartes annuelles des taux d'accès à l'eau et un répertoire des forages.

Les statistiques fournies par la **DBRLA** sont relatives au nombre d'ouvrages de maîtrise et de stockage des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres (digues de rétention, digues anti-sel, bassins de rétention, retenues collinaires et artificielles de recharge des nappes phréatiques, ouvrages de régulation des plans d'eau...). La DBRLA estime ainsi les volumes d'eau stockés en millions de mètres cubes et des superficies de terres récupérées ou valorisées en riziculture ou en maraîchage.

Concernant le **sous-secteur de la pêche**, il faut noter que dans le cadre de ses programmes de recherche, le **CRODT** produit chaque année **une archive scientifique** sur les statistiques de pêche maritime du Sénégal. Ces résultats concernent la pêche artisanale, la pêche chalutière, la pêche sardinière et la pêche thonière. Les statistiques de pêche du CRODT sont produites pour les flottilles industrielles et artisanales basées au Sénégal et pour les flottilles étrangères opérant dans les eaux sénégalaises mais non basées à Dakar. Ces différentes catégories de données (activités de pêche artisanale et industrielle, socio-économie, campagnes expérimentales, environnement marin et expériences aquacoles) sont prises en charge dans un système d'information.

Au niveau de la **DPC** les données sont collectées par des agents techniques ou volontaires de la pêche au niveau des sites de débarquements. Elles sont ensuite envoyées aux services départementaux où un traitement est fait à un premier niveau sous forme de rapport d'activités mensuelle, puis sont transmises à la structure centrale (Direction de la Pêche Continentale) où les données sont traitées à nouveau et stockées. Les principales variables suivies portent sur :

la production par espèce et par type de produit, la valeur par espèce, la consommation locale par région.

Les données statistiques produites par la **DPSP** portent sur la surveillance des côtes (conflits, mort), les captures, les accidents en mer, la validité des licences de pêche. La collecte est organisée journalièrement au niveau des dix stations côtières de surveillance. Les données relatives à la sécurité des pêcheurs fournies par la DPSP sont acceptables mais la fiabilité pose problème. Sur la sécurité par exemple, tous les accidents ne sont pas systématiquement déclarés d'où la possibilité des biais.

La **CEP** élabore et publie, une note de conjoncture trimestrielle pour le suivi de la pêche artisanale, du secteur industriel et sur les tendances des marchés. Quant à l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (**ANAM**), elle recueille les informations relatives aux entrées et sorties de produits y compris les produits pétroliers (nature, tonnage, prix, etc.) et aux passagers.

Dans le domaine de **l'environnement et des ressources naturelles**, l'absence de données fiables a été identifiée comme un handicap majeur pour la conception et la mise en œuvre de programme en matière de gestion durable des ressources naturelles. Ce constat de carence a conduit l'équipe de conception du Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (**PROGEDE**) à envisager un vaste programme d'inventaire des forêts naturelles de Tambacounda et Kolda, programme dont la mise en œuvre a abouti à l'élaboration d'un Système d'Information Ecologique, Forestier et Pastoral (**SIEF**).

Le **SIEF** a permis la cartographie thématique de la végétation à l'échelle 1/25.000 pour les régions de Tambacounda et Kolda et 1/100.000 pour l'ensemble du territoire national (cartographie du potentiel ligneux) avec en sus la différenciation des strates de végétation suivant la classification de Yangambi. Les inventaires écologiques et forestiers ont permis d'avoir une bonne connaissance des caractéristiques dendrométriques de la végétation (composition, structure, diversité, qualité, diamètre et hauteur) et de caractériser les milieux forestiers et pastoraux avec les variables écologiques classiques (pente, exposition altitude, signes de feu, érosion, etc.). Toutefois, la mise à jour de ces données pose problème de même que l'accessibilité de la base de données.

Les principales variables qui font l'objet de suivi au niveau du sous-comité de l'environnement et des ressources naturelles sont : produits forestiers, volume sur pied, productivité et production des produits non contingentés, superficie reboisée, superficie brûlée, plants produits, statistiques sur la grande et moyenne faune sauvage, statistiques sur les oiseaux d'eau, GES émis et volume d'émission (méthane, CO<sub>2</sub>), indice de la qualité de l'air. La périodicité de la collecte très variable d'une structure à une autre, se présente comme suit : produits forestiers (mensuelle), grande, moyenne faune et oiseaux d'eau (mensuelle et ou annuelle), GES émis (tous les 4 ans) et qualité de l'air (quotidien).

L'INP produit des données statistiques sur les superficies caractérisées, cartographiées, dégradées, restaurées et amendées ainsi que celles des zones à terres aptes et inaptées identifiées. Cependant, la précision de l'échelle est encore insuffisante. Les données sont collectées annuellement et pour l'heure de façon localisée.

### 2.3.3. Évaluation de la qualité des statistiques agricoles

Les méthodes de collecte des données du sous-secteur Agriculture particulièrement celles utilisées par la DAPSA étaient basées sur des interviews directes avec comme support un questionnaire sur papier et l'utilisation de la boussole et du décamètre jusqu'en 2009. Toutefois, des améliorations ont été faites comme par exemple l'utilisation des GPS jusqu'en 2013, notamment dans la mesure des superficies et la localisation des exploitations agricoles. Durant cette précédente campagne agricole, les Smartphones ont été intégrés comme outils de collecte et les données collectées sont envoyées directement au serveur de la DAPSA.

S'agissant de la base de sondage celle issue du RNA de 1998 est restée valable jusqu'en 2008. A défaut d'un recensement récent de la population ou de l'agriculture, les enquêtes agricoles annuelles sur les principales cultures sont réalisées depuis 2009 à partir de la base de sondage du dernier RGPH de 2002 qui a été corrigée parce que ne disposant que des ménages ruraux. La même base a été utilisée pour la campagne agricole 2014/2015, faute de disposer de la base de sondage agricole du RGPHAE 2013, dont le processus d'apurement était en cours.

Par ailleurs, il faut aussi noter une faible analyse des données générées par le système. Ainsi, pour apprécier la qualité des données, le calcul de la précision notamment du coefficient de variation sur les superficies, est réalisé par la DAPSA. A cet égard la qualité des données produites ainsi que le processus de diffusion sont acceptables. Cependant, il y a lieu d'étendre ce calcul de précision sur toutes les variables pour une meilleure appréciation de la qualité des données de l'enquête agricole annuelle.

Quant à la **SAED**, elle dispose d'une méthodologie de collecte axée sur un Système d'Information constitué d'une base de données socio-économiques (BdD), d'un Système d'Information Géographique (SIG) et d'un programme de Télédétection (utilisation de l'imagerie satellitaire) couvrant toute sa zone d'intervention. La qualité des données produites ainsi que le processus de diffusion sont acceptables.

Pour le **SECNSA**, en dépit de toutes les opportunités énoncées plus haut, quelques facteurs de risques continuent de compromettre le bon fonctionnement du dispositif de statistiques sur la sécurité alimentaire. Parmi ces difficultés, on peut notamment citer : difficultés d'obtention de l'échantillon tiré au niveau de l'ANSD ; problèmes de disponibilité des indicateurs auprès des structures étatiques ; déficit d'accompagnement financier. C'est ce qui a été noté avec les enquêtes précédentes sur le Système d'Alerte Précoce dont la totalité du financement était supporté par les partenaires du secteur. L'arrêt de leur soutien a engendré la cessation de ces enquêtes.

Dans le secteur de l'élevage, le dispositif de collecte et de traitement des données statistiques s'apparente fortement à celui en place dans le secteur de l'agriculture. Toutes les statistiques de production au niveau local ne sont pas disponibles, et la satisfaction de l'ensemble des utilisateurs n'a jamais fait l'objet d'une évaluation. Le manque de précision des données est une contrainte majeure à cause de l'absence d'enquêtes régulières sur la productivité du cheptel. Il s'y ajoute que le sous-secteur de l'élevage, qui n'a jamais fait l'objet d'un recensement, ne dispose pas de base de sondage et le coefficient de variation n'est pas calculé.

Les données de la **pêche** concernent la pêche maritime (industrielle et artisanale) fournies par la DPM, le CRDOT et la DPSP, la pêche continentale (du ressort de la DPC) et l'aquaculture (collectées par l'ANA et le CRODT). D'une manière générale, le sous-secteur de la pêche ne dispose pas de base de sondage et le coefficient de variation n'est pas calculé.

La Direction des Pêches Maritimes (**DPM**), qui dispose d'un service Informatique et Statistique, produit des données sur les volumes et valeurs des captures, les mouvements des produits, et sur le parc des équipements de pêche. Son dispositif de collecte reste insuffisant au niveau national et les méthodes de collecte ne sont généralement pas harmonisées. Les données statistiques produites par la DPM sont consignées annuellement dans la publication des Résultats Généraux de la Pêche Maritimes. Les données sont publiées annuellement (les données de l'année N sont publiées au deuxième trimestre de l'année N+1) à partir d'un rapport en format papier qui est transmis aux autorités. La qualité de ces données peut être affectée par d'une part, des erreurs d'échantillonnage pouvant concerner la définition de la base de sondage ou la manière de choisir les éléments à enquêter et d'autre part, des erreurs non liées à l'échantillonnage pouvant être due à la mauvaise formulation des questions, à une fausse interprétation des questions ou à une surévaluation ou sous-évaluation. Au niveau de la DPM le coefficient de variation n'est pas calculé.

Le **CRODT** (Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye) produit les données de capture et d'effort de pêche artisanale et industrielle. Toutefois, il convient de signaler les importantes difficultés qui subsistent pour gérer de façon satisfaisante ces bases et pour avoir facilement accès aux données et les protéger. La régularité de la série de données pose aussi problème du fait du coût élevé de la collecte. A titre d'exemple, une campagne de 15 jours coûte environ 30 millions et il en faut 6 par année pour couvrir les deux saisons (chaude et froide) et les trois catégories d'espèces ciblées (pélagiques, côtières et profonde). Il n'y a pas eu de campagne de collecte de données entre 2008 et 2014, ce qui fait que la série de données sera manquante sur cette période. Les informations fournies par le CRODT ont un caractère purement technique et scientifique portant sur les données socio-économiques, expérimentales et environnementales et les données sur l'aquaculture. La plupart des données fournies par la DPM et le CRODT sont conservées sur support informatique et ne font pas l'objet de publication.

L'Agence Nationale des Affaires Maritimes (**ANAM**) recueille les informations relatives aux entrées et sorties de produits mais ne dispose pas d'entité spécifiquement chargée de la production statistique et ne procède pas à des publications dans ce domaine. Absence totale d'outils d'évaluation de la qualité des données.

Les principaux objectifs des activités statistiques des structures du **sous-secteur Hydraulique** visent à mettre à la disposition du ministère de tutelle et des PTF des informations (statistiques et indicateurs) permettant de suivre et d'évaluer les stratégies, les politiques, les programmes publics (CDSMT, PSE) et les projets mis en œuvre dans le secteur de l'Hydraulique. Les structures de ce sous-secteur n'utilisent pas exclusivement un outil de collecte (enquête, recensement, inventaire, fichier administratifs) pour produire des statistiques. Les fichiers administratifs et les études de faisabilité de projet d'hydraulique réalisées par des consultants sont les principales sources. L'organisation de la collecte, du traitement, de l'analyse des données du sous-secteur n'est ni centralisée, ni formalisée. En effet, il n'existe pas une structure qui coordonne toutes les activités de production de statistiques des structures membres. Ainsi, chaque structure organise ses activités de production statistique de manière indépendante. Il convient toutefois de rappeler l'existence du PEPAM comme projet fédérateur des activités en matière d'hydraulique.

Au niveau de la **Direction de l'hydraulique rurale (DHR)**, les statistiques produites portent sur les forages motorisés (motopompes / électropompes, pompes solaires), les puits-forages ou puits équipés de pompes manuelles, les puits, les forages-puits exploités avec des systèmes d'exhaure traditionnels, les données socio-économiques recueillies dans le cadre des études de

faisabilité des projets du secteur (Population, Ménages, revenus, structures démographiques des bénéficiaires, effectifs et composition du cheptel, quantité et nature des eaux de surface, etc.). La qualité des données du secteur est acceptable mais il faut souligner quelques faiblesses ressorties des informations recueillies notamment :

- l'absence de formalisation du processus de collecte et de traitement des informations ;
- l'absence de métadonnées ;
- l'absence de logiciels de traitement de données (SPSS, STATA, EVIEW) ;
- l'absence de formalisation des relations entre les structures au sein du sous-comité ;
- l'absence d'une structure qui centralise les productions de toutes les structures du sous-comité.

La **DGP**RE pourrait être désignée comme structure de coordination et de publication des statistiques du sous-comité. Les statistiques du secteur ne sont pas systématiquement publiées mais peuvent faire l'objet de publication ad hoc (Séminaires, Forum, Foires, sites internet PEPAM etc.). Les documents relatifs à ces statistiques sont consultables au niveau du service documentation. Des travaux de mise en ligne de la base de données de la DGPRE ont été initiés.

En tant que structure transversale entre le l'environnement, l'agriculture et l'hydraulique, la DBRLA, quant à elle, gagnerait à améliorer son dispositif et ses instruments de collectes et de suivi en se dotant notamment d'outils plus améliorés et plus appropriés (SIG, Cartographie...).

Ce renforcement est d'autant plus justifié que la DBRLA doit se doter d'un dispositif de suivi et d'instruments opérationnels pour suivre ses programmes dans la cadre de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de la Lutte contre la Salinisation de Terres (SNGDERST). Le dispositif de suivi évaluation de la SNGDERST s'intègre dans celui global du sous-secteur de l'Agriculture. Sous ce rapport, la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) chargé du suivi-évaluation, en rapport avec la DBRLA pourra créer un dispositif spécifique dont la localisation sera déterminée de commun accord.

L'offre de statistiques dans le sous-secteur de **l'environnement et des ressources naturelles** est l'œuvre de toutes ses structures. Au niveau de la **DEEC**, les données sont de couverture nationale exceptée pour la qualité de l'air dont l'observation se fait uniquement à Dakar à partir de 5 stations de mesure fixes. L'indice journalier de qualité de l'air et les bulletins mensuels, trimestriels et annuels sont accessibles sur les sites [www.air-dakar.org](http://www.air-dakar.org) et [www.denv.gouv.sn](http://www.denv.gouv.sn). Le contrôle qualité n'est pas opéré de façon systématique et leur accessibilité pose un grand problème, même pour les utilisateurs internes car les bases de données sont gérées séparément par les divisions productrices. D'où la nécessité de mettre en place un système permettant de regrouper toutes les données produites, d'assurer la fiabilité, la pertinence, la cohérence et la mise à disposition pour toute demande.

Au niveau de la **DEFCCS**, la qualité est conditionnée par la personne qui collecte, l'appareil utilisé, mais les données sont fiables dans l'ensemble. En termes de couverture des besoins, la contribution du secteur forestier au PIB n'est pas connue, de même que les services écosystémiques.

Les données de la **DPN**, de couverture nationale, sont réalisées annuellement à la même date pour assurer la fiabilité et la pertinence. Au niveau local, les données sont produites

mensuellement et sont accessibles. Les données sur la grande faune sont produites suivant une fréquence supérieure à une année (de trois à cinq ans) vu les grands moyens que demande un dénombrement de la grande faune. Toutefois un rapport annuel de suivi en donne la tendance. Au niveau local comme national les données sont saisies et archivées en format papier et en format numérique. Elles sont mensuellement et ou annuellement actualisées. Le tout est centralisé dans une base au niveau de la direction.

Toutefois, il convient de signaler le retard noté dans la transmission des données, l'inconstance de la collecte de certaines données comme celles sur la grande faune de même que les insuffisances notées au niveau des moyens alloués aux activités (équipements matériels et moyens financiers), de la qualification (manque de formation en reconnaissance des espèces et en technique de dénombrement) de certains agents de terrain mais surtout le manque notoire de statisticiens. La qualité des données est acceptable.

Le CSE produit l'annuaire sur l'environnement mais est souvent confronté au problème d'actualisation des données (santé, tourisme surtout). Les données collectées à travers divers outils (fichiers administratifs, inventaires, recensements, enquêtes) sont traitées, analysées et publiées selon une fréquence annuelle ou en fonction des besoins de l'actualité environnementale nationale ou internationale (Echéances internationales sur l'environnement). Le CSE produit des bulletins statistiques sur le suivi de la croissance de la végétation, sur le suivi de la biomasse (Evaluation de la biomasse des parcours naturels), sur le suivi des feux de brousse. Ces statistiques sont constituées en base de données accessibles sur le site [www.cse.sn](http://www.cse.sn). La qualité des données est acceptable.

L'INP fournit les données sur les sols notamment les superficies caractérisées, celles cartographiées, celles dégradées, celles restaurées et amendées. Les zones à terres aptes et inaptes sont identifiées mais l'échelle de précision est encore insuffisante du fait de problèmes financiers qui rendent difficile l'investissement. Une collaboration a été initiée avec le CSE mais la pérennisation fait défaut. Les données sont collectées après maillage systématique et échantillonnage, suivant un processus qui inclut la prospection, les enquêtes de terrain, l'analyse de laboratoire, le traitement puis l'interprétation de données.

Les données de couverture nationale sont souvent obsolètes et imprécises (1/1 000 000<sup>e</sup>- en 1965), 1/500 000<sup>e</sup>- 1996 PNAT révisé en 2008 ISRIC/INP). Les études de précisions sont localisées. Mais l'ensemble des études sont réalisées de façon ponctuelle et dispersée entre différents acteurs qui se sont succédés (IRD, BPS, INP...). Cette situation pose le problème majeur de leur actualisation. Les données peuvent être désagrégées selon le site, la communauté rurale, le département et la région (dépendant de la couverture et de l'échelle disponible) et sont publiées sur le site de l'INP.

La Direction des bassins de Rétenion et Lacs Artificiels (DBRLA) anciennement Direction du Génie Rural, produit des données statistiques dans le cadre de l'exécution du programme national des bassins de rétention et lacs artificiels. La DBRLA capitalise et suit les activités des projets sous sa tutelle technique (PAPIL, BARVAFOR, PANA-UEMOA, PPHV PASA LOU- MA- KAF) et de projets partenaires, (PAFA, PDESOC, PDEMAS).

Les statistiques que cette direction fournit sont relatives au nombre d'ouvrages de maîtrise et de stockage des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres (digues de rétention, digues anti-sel, bassins de rétention, retenues collinaires et artificielles de recharge des nappes phréatiques, ouvrages de régulation des plans d'eau...). La DBRLA estime ainsi

les volumes d'eau stockés en millions de mètres cubes et des superficies de terres récupérées ou valorisées en riziculture ou en maraîchage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion durable des eaux de ruissellement et de la lutte contre la salinisation des terres, la DBRLA fait un travail d'inventaire et de caractérisation de cinq cent quatre-vingt-deux (582) sites potentiellement pouvant abriter des ouvrages et des aménagements hydro-agricoles et agro- sylvo-pastorales, réparties sur l'ensemble des zones agro-écologiques du Sénégal. Dans ce sens un Programme National de Développement de la Petite Irrigation Locale (PNDIL) portant sur deux cent (200) sites prioritaires a été formulé avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement qui a déjà reçu la requête pour son financement.

La DBRLA met ses données à la disposition des utilisateurs, le Centre de Suivi Ecologique (CSE), les projets et programmes qui en formulent la demande.

Toutefois, la DBRLA souffre d'une faiblesse des moyens alloués pour la mise en œuvre des politiques et programmes en matière de maîtrise des eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres. Elle n'est pas dotée d'un service statistique encore moins d'un budget dédié à exercer cette fonction. Toutefois suivi se fait à travers la division Etudes et Planification et Contrôle qui recueille les données des autres divisions (Infrastructures rurales et Aménagements hydro-agricoles) ainsi que celles des services de suivi des projets et programmes.

En tant que structure transversale entre le l'environnement, l'agriculture et l'hydraulique, la DBRLA gagnerait ainsi à améliorer son dispositif et ses instruments de collectes et de suivi en se dotant notamment d'outils plus améliorés et plus appropriés (SIG, Cartographie...).

Ce renforcement est d'autant plus justifié que la DBRLA doit se doter d'un dispositif de suivi et d'instruments opérationnels pour suivre ses programmes dans la cadre de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de la Lutte contre la Salinisation de Terres. Le dispositif de suivi évaluation de la SNGDERST s'intègre dans celui global du sous-secteur de l'Agriculture. Sous ce rapport, la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) chargé du suivi-évaluation, en rapport avec la DBRLA pourra créer un dispositif spécifique dont la localisation sera déterminée de commun accord.

## **2.4. Gap entre les statistiques disponibles et les besoins des différents utilisateurs**

Les résultats du diagnostic du système statistique agricole ont montré des insuffisances par rapport à l'approche méthodologique et à la nature et la qualité des produits ainsi qu'à l'accessibilité de ceux-ci.

En effet, les produits issus des différentes sources (enquêtes, sondages et sources administratives), ne couvrent que partiellement les besoins des utilisateurs telles que détaillés plus haut. Les données disponibles se rapportent essentiellement aux productions physiques des principales spéculations végétales pluviales et irriguées, aux productions animales et halieutiques, à l'environnement (faune, flore, qualité de l'air) et à la pédologie. Les données sur l'agro-industrie (excepté la transformation des produits halieutiques), sur les salaires de la main d'œuvre agricole, sur la transformation des produits agricoles, sur la variation des

stocks, sur les sources de revenus et sur les services annexes à l'agriculture (assurances, travaux agricoles effectués par des tiers.. .) ainsi que les données sur les productions et les superficies des cultures en irrigué dans les zones non aménagées, ne sont pas disponibles.

Les productions des viandes rouges, et du lait sont estimées. Ces estimations ne sont pas satisfaisantes et nécessitent une révision des méthodes employées.

Malgré les efforts énormes consentis, en particulier par la DAPSA, les autres directions du MAER, des Ministères chargés de l'élevage, de la pêche et de l'environnement, le gap entre les besoins des différents utilisateurs des statistiques agricoles telles que détaillées plus haut, et les données existantes avec une fiabilité acceptable est important. Ce gap concerne essentiellement :

- Les superficies récoltées des cultures pluviales et irriguées
- Les superficies irriguées hors zones contrôlées ;
- Les productions fourragères (parcours, forêts et jachères) ;
- Les pertes post récolte pour toutes les spéculations ;
- Les semences certifiées (excepté le riz) ;
- L'utilisation des produits agricoles (autoconsommation, pertes, stockage, transformation, ventes par les agriculteurs et les semences) ;
- Les prix à la production pour les cultures céréalières ;
- Les quantités des fanes et pailles (arachide, niébé, riz)
- L'utilisation des inputs (eau, travail, pesticides, plants, énergie, ...) par les différentes spéculations agricoles;
- les salaires versés par les exploitants au profit de leur main d'œuvre salariale ;
- Les transformations des produits agricoles ;
- La répartition du revenu agricole entre la rémunération du travail, du capital, de la terre et de l'eau d'irrigation ;
- la structure des unités de production agricole et leurs évolutions ;
- les services annexes à l'agriculture ;
- Les équipements hydro-agricoles ainsi que les équipements et les constructions pour compte propre ;
- Les données relatives à l'utilisation des produits forestiers ;
- Les prix à la consommation des principaux produits halieutiques à forte consommation ;
- La production par type de pirogues.

Certaines données fournies sur les statistiques agricoles nécessitent une amélioration de leurs qualités. Elles concernent essentiellement :

- Les données horticoles (méthodologie d'estimation)
- La production de riz (méthodologie d'estimation des superficies par la méthode base liste)
- Les productions animales (méthodologie d'estimation)
- La production forestière non ligneuse (méthodologie d'estimation)
- Etc.

## **2.5. Synthèse de l'évaluation : Analyse FFOM (SWOT) du SNSA**

La synthèse de l'évaluation du SNSA est axée sur l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) selon les principaux sous-secteurs qui font l'objet de cette

évaluation. Elle inclut aussi la cartographie des données qui permet de fournir des informations importantes concernant les données existantes et leur qualité. Il s'agit en effet d'une liste des institutions en charge de la collecte de données agricoles, des méthodes utilisées ainsi que la qualité des données ainsi produites.

### 2.5.1. Analyse FFOM

L'analyse FFOM porte essentiellement sur les fondamentaux du Système National de Statistiques Agricoles, tels que: (i) le cadre juridique et institutionnel, (ii) les ressources financières, (iii) les ressources humaines, (iv) les infrastructures, (v) les méthodologies et les données, (vi) les publications des données. Les résultats issus de l'analyse sont présentés dans les tableaux ci-dessous, communément appelé SWOT (Strength, Weakness, Opportunities and Threats) :

#### Analyse SWOT du Cadre Juridique et Institutionnel

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de cadre légal et réglementaire du SSN</li> <li>- Existence de textes réglementaires régissant le fonctionnement et l'organisation du système statistique</li> <li>- Existence d'une Ecole de formation de statisticiens</li> <li>- Existence de l'ANSD, clé de voute du SSN</li> <li>- Existence de volonté politique forte pour soutenir de façon continue les activités statistiques</li> <li>- Adhésion du Sénégal au SGDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas encore de formation en continue offerte par l'ENSAE</li> <li>- non effectivité de l'octroi de visa d'enquêtes par l'ANSD</li> <li>- défaut d'autonomie des unités de production de statistiques des Ministères sectoriels</li> <li>- Manque ou non prise en compte des textes organisant les sous-comités</li> <li>- Réunions irrégulières (pas de rencontres semestrielles, annuelles)</li> <li>- Absence de motivations des acteurs</li> <li>- Faiblesse des moyens au niveau des secteurs</li> <li>- Macrocephalie du SSN</li> <li>- Plusieurs structures de production statistique au niveau des secteurs mais absence d'un organisme de coordination</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi Statistique-</li> <li>- Systématisation des cellules d'études et de planification dans tous les Ministères sectoriels</li> <li>- Aspiration à la NSDD</li> <li>- Existence de règle régionale dans l'organisation du système statistique des pays (CEA)</li> <li>- Initiatives internationales, régionales et nationales pour le développement des statistiques agricoles et rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- instabilité institutionnelle affectant les unités de production statistiques</li> <li>- faiblesse de la volonté politique pour le financement des statistiques</li> <li>- La baisse du financement extérieur</li> <li>- la dépendance au financement extérieur</li> </ul>

#### Analyse SWOT de laCoordination, la programmation et l'opérationnalisation

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une cellule de coordination à l'ANSD (CPCCI)</li> <li>- Mise en place d'un CTPS composé de sous-comités thématiques</li> <li>- Existence de cadres opérationnels de collaboration (comité de validation des données agricoles, GTP - Groupe de Travail Pluridisciplinaire-)</li> <li>- Programmation globale existante avec la conception du schéma directeur statistique</li> <li>- Existence de cadres de concertation sur la sécurité alimentaire utilisateurs des données à des fins d'analyse (Système d'alerte Précoce, Evaluation de la vulnérabilité alimentaire, etc.) – bulletins, notes produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- manque d'engagement des points focaux</li> <li>- De manière générale manque de coordination des sous-comités.</li> <li>- Absence de programme de travail dans les sous-comités</li> <li>- Absence ou faiblesse de la coordination au niveau de la plupart des autres secteurs</li> <li>- Absence d'une structure de suivi de la programmation annuelle globale</li> <li>- quelques problèmes, surtout dans la mise en œuvre (faiblesse du financement, absence de données primaires, problèmes de logistiques, ...)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentialité de mener des enquêtes communes, de produire des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- risque de déperdition des sous-comités</li> </ul>

statistiques communes, de renforcer les outils d'évaluation etc. (élaborer et mettre en œuvre des programmes conjoints	
--	--

## Analyse SWOT des Infrastructures, des équipements et de l'TIC

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à jour régulière des Sites disponibles</li> <li>- existence d'un portail WEB du SSN</li> <li>- utilisation de PDA pour le recensement et d'autres enquêtes</li> <li>- possession d'ultraportables lors des enquêtes</li> <li>- existence de sites WEB, de bases de données au niveau global et sectoriel</li> <li>- disponibilité d'intranet, de messagerie d'entreprise dans certains services la DGPPE,</li> <li>- existence de serveurs qui abritent le portail WEB et assurent la sauvegarde des données DGPPE, DEEC, CSE</li> <li>- Utilisation de téléphones portables pour la coordination du recensement</li> <li>- Existence d'un centre de gestion des urgences environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de connectivité dans certains services</li> <li>- Pas de procédures de contrôles intégrées avec les données des années précédentes</li> <li>- insuffisance de logiciels de traitement de données (SPSS, STATA, EVIEW)</li> <li>- Insuffisance des informaticiens dans l'administration</li> <li>- Absence de maintenance du matériel informatique</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion centralisée des outils de production statistique (logiciel, applications, etc.)</li> <li>- existence d'une grande bande passante exploitable</li> <li>- possibilité de disposer de lignes téléphoniques en Groupes Fermés d'Utilisateurs de la part des opérateurs</li> <li>- possibilité d'utiliser les techniques de transmission des données collectées en temps réel</li> <li>Intranet gouvernemental et data center (possibilités de collaboration avec l'ADIE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piratages, Virus</li> <li>- Violation du respect de la confidentialité des données individuelles</li> </ul>

## Analyse SWOT des Ressources Humaines

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence de ressources humaines de qualité dans le domaine statistique</li> <li>- Mise à disposition de statisticien par l'ANSD dans certaines structures</li> <li>-Activités de renforcement de capacités du personnel du SSN</li> <li>- Existence d'écoles de formation en statistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence de statisticien dans certains ministères</li> <li>- Manque de motivation des membres du SSN</li> <li>- Statut peu valorisant des statisticiens sectoriels</li> <li>-faible valorisation des diplômés en statistique des Universités.</li> <li>- Gestion du personnel à double vitesse (Agents de l'agence et les autres)</li> <li>- Déséquilibre en défaveur du personnel statisticien dans la plupart des sous-secteurs</li> <li>- Insuffisance de formation en statistique au sein des structures du SSN</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Gestion centralisée des ressources humaines par l'ANSD</li> <li>- Développement de la formation continue pour les non statisticiens évoluant dans les structures productrices de données statistiques</li> <li>- ENSAE qui forme les statisticiens pour répondre à la demande</li> <li>- Possibilités de travailler avec les services régionaux de la stat pour combler l'insuffisance des RH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la désaffectation des statisticiens de la fonction publique vers le Secteur privé ou les Agences.</li> <li>- Manque d'automatisme de recrutement des sortants statisticiens de l'ENSAE</li> </ul>

## Analyse SWOT des Méthodologies et données

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>•Existence au niveau des services (élevage, agriculture) d'un dispositif national de collecte annuelle d'information statistique</li> <li>• disponibilité d'un minimum de séries statistiques sur les principales statistiques</li> <li>• Existence d'une batterie d'indicateurs minimale afin de satisfaire les besoins prioritaires</li> <li>• Participation à la stratégie mondiale pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de base de sondage fiable ;</li> <li>• Absence de méthodologie pour l'estimation de certaines cultures pérennes (palmier à huile, anacarde, fruits, etc.).</li> <li>• Inexistence de données telles que les données sur les eaux et forêts et l'environnement</li> <li>Insuffisance dans la production d'indicateurs spécifiques (genre, zones géographiques, pêche, etc.)</li> <li>•Retard dans la diffusion de certaines données statistiques sectorielles.</li> <li>• Insuffisance d'outils de production statistique(logiciels,)</li> </ul>

l'amélioration des statistiques agricoles et rurale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faiblesse de production statistiques régionales, locales</li> <li>Insuffisance de production de statistiques sectorielles infra annuelles</li> <li>Grands écarts entre données prévisionnelles et données définitives</li> <li>Non communication des métadonnées</li> <li>Non respect de la périodicité de certaines enquêtes de grande envergure (recensement, enquête ménages etc.)</li> <li>Manque de synergie dans la production de données statistique</li> <li>Non disponibilité des données infra annuelles (mensuelles, trimestrielles, semestrielle) dans le secteur de l'hydraulique</li> <li>Problème d'actualisation des données (santé, tourisme) dans le secteur de l'environnement pour la production de l'annuaire sur l'environnement</li> <li>Difficultés d'accès aux données dans les secteurs</li> <li>Problème de contrôle de qualité des données dans tous les secteurs</li> <li>Vétusté des bases de sondages</li> <li>Insuffisance d'analyses approfondies</li> <li>Beaucoup de domaines importants non couverts ou insuffisamment couverts</li> <li>Insuffisance des données statistiques relatives au secteur informel et au genre</li> <li>Besoins non satisfaits (cas des collectivités et certains domaines de la vie économique et sociale comme les revenus agricoles, etc.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>existence de cadres de production de statistiques harmonisés (UEMOA, CEDEAO, UA)</li> <li>Aspiration NSDD</li> <li>Programme pluriannuel de production statistique</li> <li>Effort de planification globale des activités statistiques</li> <li>Adhésion future du Sénégal à la NSDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retard dans l'exécution du Programme de Travail Pluriannuel des activités statistiques au profit d'autres activités non programmées.</li> <li>Non respect des normes internationales en matière de production de données statistiques par certains secteurs.</li> <li>Risques de non pérennisation de certaines activités de production statistique par suite de retrait de bailleurs de fonds.</li> <li>Faible appréciation de l'importance des statistiques agricole dans le développement économique du pays</li> </ul>

### Analyse SWOT de dissémination des données

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de portail web pour le SSN</li> <li>Site internet du CSE, de la DGPRE, du PEPAM, pour la diffusion des données produites</li> <li>existence de cadres de coopération et d'assistance technique en matière de production et de diffusion de données (AFRISTAT, AFRITAC, FAO, CILSS, Country stat Sénégal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les bases de données existantes ne sont pas complètes et actualisées de façon régulière</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de déploiement Portail web du SSN</li> <li>Système d'information intégré sur l'eau en cours d'élaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques de non pérennisation de certaines activités de production statistique</li> <li>Retard dans l'exécution du programme de de déploiement</li> </ul>

### 2.5.2. Cartographie des données produites

Données produites	Sources*	Méthodes utilisées	Qualité données	Observations
Sociodémographiques exploitation agricole	DAPSA	Sondage à deux degrés	acceptables	coefficient de variation n'est calculé que sur les superficies
Stocks détenus	DAPSA	Sondage à deux degrés	acceptables	coefficient de variation n'est calculé que sur les superficies
Superficies cultures pluviales	DAPSA	Sondage à deux degrés	acceptables	coefficient de variation n'est calculé que sur les superficies
Productions cultures pluviales	DAPSA	Sondage à deux degrés	acceptables	coefficient de variation n'est calculé que sur les superficies
Main d'œuvre agricole	DAPSA	Sondage à deux degrés	acceptables	coefficient de variation n'est calculé que sur les superficies
Superficies cultures irriguées	SAED	Estimations	acceptables	coefficient de variation n'est pas calculé
Productions cultures irriguées	SAED	carrés de rendement	acceptables	coefficient de variation n'est pas calculé

<b>Données produites</b>	<b>Sources*</b>	<b>Méthodes utilisées</b>	<b>Qualité données</b>	<b>Observations</b>
zones à risque de déficit de production	SECNSA	Données secondaires et images satellitaires	acceptables	coefficient de variation n'est pas calculé
Intrants et équipements agricoles	DAPSA	Sondage à deux degrés	acceptables	coefficient de variation n'est calculé que sur les superficies
Prix aux producteurs	CSA	Enquête journalières	acceptables	coefficient variation non calculé
Prix de détail/consommation	CSA	Enquête journalières	acceptables	coefficient variation non calculé
Consommation alimentaire	SECNSA	Sondage + données secondaires	acceptables	coefficient variation non calculé
Stratégies de survie et moyens d'existence	SECNSA	Sondage + données secondaires	acceptables	coefficient variation non calculé
Effectifs du cheptel	DIREL, CEP	enquête rétrospective	manque de précision des données	coefficient variation non calculé
Productions animales	DIREL, CEP	enquête rétrospective	manque de précision des données	coefficient variation non calculé
Importations, exportations produits animaux	Service vétérinaire Port et Aéroport (SVPA)	Enregistrement		
Infrastructures pastorales	DSV	Enregistrement		
Santé animale	DSV	Enregistrement		
Ressources hydrauliques nationales	DGPRES	Collecte niveau des stations	acceptables	coefficient variation non calculé
Cote maximale, débit journalier, volume d'eau écoulé, hauteur maximale/J	DGPRES	Collecte niveau des stations	acceptables	coefficient variation non calculé
Capture, effort de pêche artisanale et industrielle	CRODT	Recensement général sur la pêche	acceptables	coefficient variation non calculé
Volumes et valeurs des captures	DPM	dénombrement poids et valeurs	acceptables	coefficient variation non calculé
Parc des équipements de pêche	DPM	Dénombrement et déclarations	acceptables	coefficient variation non calculé
Forages motorisés	DHR	collecte au niveau ouvrages	acceptables	coefficient variation non calculé
Puits-forages ou puits	DHR	collecte au niveau ouvrages	acceptables	coefficient variation non calculé
Qualité de l'air	DEEC	Mesures	acceptables	coefficient variation non calculé
Grande faune	DPN	Dénombrement	acceptables	coefficient variation non calculé
Faune aviaire	DPN	Dénombrement	acceptables	coefficient variation non calculé
Suivi croissance végétation	CSE	Images satellitaires	acceptables	coefficient variation non calculé
Suivi de la biomasse	CSE	Images satellitaires	acceptables	coefficient variation non calculé
Suivi des feux de brousse	CSE	Images satellitaires	acceptables	coefficient variation non calculé
Cartographie des agricoles et forestières sous GDT	CSE & DAPSA	Enquête suivit de conception des cartes	Indicateur non encore produit	coefficient variation non calculé
Cartographie de	CSE &	Enquête suivit de	Indicateur	coefficient variation non

<b>Données produites</b>	<b>Sources*</b>	<b>Méthodes utilisées</b>	<b>Qualité données</b>	<b>Observations</b>
l'occupation des terres	INP	conception des cartes	non encore produit	calculé
Productions fourragères	DEFCCS	Estimation	acceptables	coefficient variation non calculé
Pertes post récolte	DAPSA	Sondage à deux degrés	acceptables	coefficient variation non calculé
Equipements hydro agricoles	SAED	Recensement général	acceptables	coefficient variation non calculé
Utilisation produits forestiers	DEFCCS	Données administratives	acceptables	coefficient variation non calculé
Prix des produits agricoles consommés	ARM	Suivi quotidien des prix au niveau des marchés	manque de précision des données	Absence de méthodologie
Prix consommation principaux produits agricoles	ANSD	Enquête sur les marchés	acceptables	Echantillon non représentatif
Prix consommation principaux produits halieutiques	DPM CRODT	Enquête	acceptables	coefficient variation non calculé
Production par type de pirogues	DPM	Dénombrement	acceptables	coefficient variation non calculé
Superficies et productions maraîchères	DHort	Estimation d'Experts	acceptables	coefficient variation non calculé
Superficies et productions arboricoles	DHort	Estimation d'Experts	acceptables	coefficient variation non calculé
Dégradation des sols	INP	Prospection/enquête terrain	acceptables	coefficient variation non calculé
Terres à potentialités agricoles	INP	Prospection/enquête terrain	acceptables	coefficient variation non calculé

**\* voir abréviations**

### **3. PLAN STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES AGRICOLES ET RURALES**

Le PSSAR\_SEN est basé sur une approche holistique, réaliste, durable et qui permet de lever l'ensemble des contraintes au développement des statistiques agricoles. Ce plan, basé sur la hiérarchisation des priorités en termes de périodicité, de couverture et de niveau géographique, a pour objectifs :

- L'intégration du SNSA dans le système national des statistiques pour permettre d'éviter les doubles emplois et les omissions ainsi que les publications de données contradictoires ;
- La fourniture en temps opportun des données fiables pour le calcul des indicateurs de suivi et d'évaluation des activités de développement : développement agricole et rural, sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté, besoins de la comptabilité nationale ;
- L'identification des sources de financement et des besoins en moyens humains et matériels pour la mise en œuvre du PSSAR\_SEN ;
- L'identification des opérations statistiques prioritaires et leur calendrier ;
- Le renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données.

Comme le préconise le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles, les PSSAR\_SEN définit un cadre intégré d'enquêtes pour produire des statistiques comparables dans le temps et dans l'espace, à l'aide d'un programme d'enquêtes périodiques portant sur les aspects intéressant le développement agricole.

#### **3.1. VISION ET MISSION**

L'analyse du résultat de l'évaluation sectorielle du système national des statistiques agricoles (SNSA) et l'ambition du Sénégal pour le développement de ses statistiques agricoles et rurales, a permis de définir une vision et une mission pour la production et le développement des statistiques agricoles et rurales.

##### **3.1.1. Vision**

« Devenir à l'horizon 2035 un Système de Statistiques agricoles et rurales intégré dans le Système National des Statistiques, stable, cohérent, répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs et servant de référence principale pour aider à la prise de décisions».

Ainsi, les données statistiques agricoles et rurales produites doivent être disponibles pour une vaste gamme d'utilisateurs publics et privés et répondre aux critères d'objectivité et de comparabilité au niveau sous régional et international.

##### **3.1.2. Mission**

Fournir des statistiques agricoles et rurales fiables, pertinentes et en temps opportun pour permettre la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle et garantir le libre accès de l'information à tous les utilisateurs.

## 3.2. AXES STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS

Dans le souci de consolider l'option d'intégration du PSSAR à la SNDS, l'approche d'identification des axes stratégiques adoptée pour la SNDS(2014-2019), déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels, a servi de socle à partir duquel les cinq axes stratégiques du PSSAR ont été définis.

Conformément à la vision et la mission du PSSAR, l'objectif global du SNSA est de fournir aux utilisateurs des données statistiques fiables actualisées, de qualité qui couvrent les divers sous-secteurs afin de permettre la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des politiques (PSE,PNIA,PRACAS,LOASP, PNDE, SNSA,LPS-PA, LPSE, SNGDERST)de développement du secteur.

### 3.2.1. Axes stratégiques

L'analyse des difficultés identifiées à la phase de l'évaluation du SNSA a permis de définir cinq axes stratégiques à même d'apporter des solutions aux faiblesses du système.

- **Axe stratégique 1** : renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles
- **Axe stratégique 2** : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins ;
- **Axe stratégique 3** : Amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques des produits statistiques ;
- **Axe stratégique 4** : Renforcement des capacités humaines et techniques ;
- **Axe stratégique 5** : Développement de stratégies de financement et de communication.

### 3.2.2. Objectifs spécifiques

Les axes stratégiques ont été déclinés en objectifs spécifiques présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Stratégie d'intervention du PSSAR SEN**

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques
<b>Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles</b>	OS 1.1 : Mise en place du cadre réglementaire et organisationnel du SNSA
	OS 1.2 : Amélioration de la coordination et de la programmation des statistiques agricoles et rurales
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins</b>	OS2.1 Régularité des opérations de statistiques agricoles (recensements, inventaires et enquêtes)
	OS2.2 Orientation de la production vers une meilleure satisfaction de la demande
<b>Axe stratégique 3 : Amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques</b>	OS 3.1 Production de données statistiques selon les normes requises et dans les délais
	OS3.2 Promotion de la diffusion et amélioration de l'accès des utilisateurs aux données statistiques
<b>Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités humaines et techniques</b>	OS 4.1 Amélioration de la gestion des ressources humaines du SNSA

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques
	OS 4.2 Renforcement de la gestion des ressources matérielles et des infrastructures
	OS 4.3 Renforcement des capacités analytiques en partenariat avec les structures de recherche, de formation et les organisations socio-professionnelles
<b>Axe stratégique 5 : Développement de stratégies de financement et de communication</b>	OS 5.1 Financement des activités statistiques du SNSA avec des ressources pérennes
	OS 5.2 Meilleure stratégie de mobilisation et de gestion des ressources financières

### 3.2.3. Résultats attendus

Les résultats de la mise en œuvre de cette stratégie ont été présentés pour chaque objectif spécifique.

**Tableau 7 : Résultats attendus**

Objectifs spécifiques	Produits
OS 1.1 : Mise en place du cadre réglementaire et organisationnel du SNSA	Produit 1.1.1 : un cadre réglementaire et organisationnel du système national de statistiques agricoles et rurales est élaboré
	Produit 1.1.2 : Les textes en vigueur sont revus en y incluant de nouvelles ordonnances
OS 1.2 : Amélioration de la coordination et de la programmation des statistiques agricoles et rurales	Produit 1.2.1 : Le CNSA est fonctionnel
	Produit 1.2.2 : Le système National des Statistiques Agricoles est fonctionnel
OS2.1 Régularité des opérations de statistiques agricoles (recensements, inventaires et enquêtes)	Produit 2.1.1 : les bases de sondages sectorielles sont disponibles
	Produits 2.1.2 : Les enquêtes courantes sont améliorées et pérennisées
OS2.2 Orientation de la production vers une meilleure satisfaction de la demande	Produit 2.2.1 : le champ de couverture des besoins en statistiques agricoles est élargi
	Produit 2.2.2 : les besoins des utilisateurs sont mieux pris en compte par la production statistique
OS 3.1 Production de données statistiques selon les normes requises et dans les délais	Produit 3.1.1 : Les concepts, méthodes et nomenclatures sont harmonisés
	Produit 3.1.2: la fiabilité, la comparabilité et la cohérence des données produites par le système national de statistiques agricoles sont améliorées.
	Produit 3.1.3 : Les données sont diffusées à temps
OS3.2 Promotion de la diffusion et amélioration de l'accès des utilisateurs aux données statistiques	Produit 3.2.1 : les sectoriels sont aptes à diffuser leurs statistiques, à travers un éventail élargi d'outils de communications
	Produit 3.2.2 : les sectoriels ont mis en place un dispositif d'échange et de partage de données

Objectifs spécifiques	Produits
	Produit 3.2.3 : un accès et une meilleure utilisation des données statistiques sont rendus plus faciles grâce aux TIC et au format de présentation
OS 4.1 Amélioration de la gestion des ressources humaines du SNSA	Produit 4.1.1 : les capacités techniques des ressources humaines du SNSA sont améliorées
	Produit 4.1.2 : les ressources humaines adéquates sont disponibles au niveau des sectoriels du SNSA
OS 4.2 Renforcement de la gestion des ressources matérielles et des infrastructures	Produit 4.2.1 : les infrastructures et équipements modernes, fonctionnels et sécurisés sont disponibles au niveau des sectoriels du SNSA
	Produit 4.2.2 : L'utilisation et l'intégration des TIC dans les processus de production et de diffusion par les sectoriels du SNSA sont promues
OS 4.3 Renforcement des capacités analytiques en partenariat avec les structures de recherche, de formation et les organisations socio-professionnelles	Produit 4.3.1 : Une plateforme de partenariat avec les instituts de recherche et la société civile est fonctionnelle
	Produit 4.3.2 des groupes pluridisciplinaires d'analyse thématique sont mis en place et opérationnels
OS 5.1 Financement des activités statistiques du SNSA avec des ressources pérennes	Produit 5.1.1 : le financement adéquat des activités prioritaires du système National des Statistiques Agricoles est assuré par le budget de l'Etat
	Produit 5.1.2 la contribution des PTF au financement conjoint du SNSA est harmonisée
OS 5.2 Meilleure stratégie de mobilisation et de gestion des ressources financières	Produit 5.2.1 Des ressources durables sont mobilisées pour le financement des activités statistiques
	Produit 5.2.2 Les ressources financières destinées aux activités statistiques sont mieux gérées
	Produit 5.2.3 : le plan de plaidoyer et de communication du PSSAR est élaboré et mis en œuvre

### 3.3. MISE EN ŒUVRE

#### 3.3.1. Plan d'action de base

**Tableau 8 : Plan d'actions**

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Service responsable	Autres structures impliquées	Période de mise en œuvre
<b>Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles</b>				
<b>OS 1.1 : Mise en place du cadre réglementaire et organisationnel du SNSA</b>				
Produit 1.1.1 : un cadre réglementaire et organisationnel du système national de statistiques agricoles et rurales est élaboré	Elaborer un cadre juridique et organisationnel	DAPSA	ANSD	2015-2016
	prendre un arrêté primatorial définissant les relations fonctionnelles entre les sectoriels du SNSA	ANSD	GTT	2016
	Institutionnaliser un cadre national de dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques agricoles	ANSD	GTT	2016
Produit 1.1.2 : Les textes en vigueur sont revus en y incluant de nouvelles ordonnances	réviser les textes portant création des structures sectorielles	ANSD	GTT	2015
	Assister les structures sectorielles à adapter les textes du nouveau cadre juridique	ANSD	GTT	2016
<b>OS 1.2 : Amélioration de la coordination et de la programmation des statistiques agricoles et rurales</b>				
Produit 1.2.1 : Le CNSA est fonctionnel	Créer et rendre fonctionnel un secrétariat permanent du CNSA	ANSD	GTT	2015 -2019
	Organiser des réunions périodiques du CNSA au moins deux fois par an en prélude aux travaux techniques du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)	CA/CNCSA	GTT	2015 -2019
Produit 1.2.2 : Le système National des Statistiques Agricoles est fonctionnel	Elaborer un chronogramme annuel d'activités du SNSA	CA/CNCSA	GTT	2015 -2019
	tenir des réunions de planification et de suivi des activités du GTT	CA/CNCSA	GTT	2015 -2019
	Elaborer un rapport d'activités annuel du SNSA	CA/CNCSA	GTT	2015 -2019
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins</b>				
<b>OS2.1 Assurer la régularité des opérations de statistiques agricoles (recensements, inventaires et enquêtes)</b>				
Produit 2.1.1 : Les bases de sondages sectorielles sont disponibles	RNAE - réaliser la phase préparatoire (documents techniques et administratifs)	DAPSA/CEP Elevage	ANSD, Direction Horticulture, DIREL, Autres structures MAER, Autres structures MEPA	2015
	RNAE - réaliser les modules complémentaires Agriculture et élevage sédentaire	DAPSA/CEP Elevage	ANSD, Direction Horticulture, DIREL, Autres structures MAER, Autres structures MEPA	2017
	RNAE - réaliser le module thématique cheptel transhumant et nomade	CEP Elevage / DIREL	ANSD, Autres structures MEPA	2018
	RNAE - réaliser le module thématique coûts de production	DAPSA	ANSD, Direction Horticulture, Autres structures MAER	2019
	RNAE - réaliser le module thématique productivité du troupeau	CEP Elevage / DIREL	ANSD, Autres structures MEPA	2019
	RNAE - réaliser le module thématique Horticulture	DHORT	ANSD, DAPSA	2017-2018
	Réaliser le recensement des cuvettes et bas-fonds rizicoles	DAPSA	ANSD, Autres structures MAER	2016
	Réaliser le recensement général en	DPM / CEP	ANSD, Autres	2017

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Service responsable	Autres structures impliquées	Période de mise en œuvre
	pêches continentale, maritime et aquaculture	Pêche	structures ministère en charge des pêches	
	Réactualiser les limites des aires protégées	DPN	ANSD, Autres structures MEDD	2016
	Réaliser un inventaire forestier	DEFCCS	ANSD, Autres structures MEDD	2016
	RNAE - réaliser les modules communautaires (y compris recensement des zones, sites et exploitants horticoles et de décrues) et Exploitation moderne	DAPSA/CEP Elevage/ Dort	ANSD, Autres structures MAER, Autres structures MEPA	2016
	Mener une enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition	SECNSA	Structures membres Système d'Alerte Précoce	2017
	Mener une enquête emploi agricole (au sens large)	ANSD/DAPSA	sectoriels	2018
	RNAE - Consultations, Equipements, Formations, Coordination et autres dépenses de réalisation des différentes modules	DAPSA		2016 - 2020
Produits 2.1.2 : Les enquêtes courantes sont améliorées et pérennisées	Réaliser le suivi des captures en pêches continentale, maritime et aquaculture	DPM / CEP Pêche	ANSD, Autres structures ministère en charge des pêches	2016 - 2019
	Réaliser l'enquête agricole permanente sous pluies	DAPSA	ANSD, Autres structures MAER	2016 - 2019
	Estimer l'évolution de la biomasse halieutique	CRODT	Autres structures MEDD, Autres structures MEPA	2016 - 2019
	Estimer les productions de riz irrigué dans la vallée	SAED	DAPSA, Autres structures MAER, Interprofessions	2016 - 2019
	Estimer les productions de riz zone Anambé	SODAGRI	DAPSA, Autres structures MAER, Interprofession	2016 - 2019
	Estimer la production de coton	SODEFITEX	DAPSA, Autres structures MAER, Interprofession	2016 - 2019
	Faire le Suivi des marchés agricoles	CSA/ARM		2016 - 2019
	Faire une Evaluation des marchés	CSA		2016 - 2019
	Faire le dénombrement de la grande et moyenne faune mammalienne diurne et terrestre dans les parcs et réserves du Sénégal	DPN	Autres structures MEDD	2016 - 2019
	Faire le dénombrement International des oiseaux d'eau au Sénégal	DPN	Autres structures MEDD	2016 - 2019
	Faire le dénombrement de la faune aviaire de la réserve de Ndiaël	DEFCCS	Autres structures MEDD	2016 - 2019
	Evaluer la production forestière (ligneuses et non ligneuses) et cynégétiques	DEFCCS	Autres structures MEDD	2016 - 2019
<b>OS2.2 orientation de la production vers une meilleure satisfaction de la demande</b>				
Produit 2 .2.1 : Le champ de couverture des besoins en statistiques agricoles est élargi	Réaliser l'Enquête horticole annuelle	DHORT / DAPSA	ANSD, Autres structures MAER	2016 - 2019
	Réaliser l'Enquêtes semences (réserves personnelles, semences certifiées)	DAPSA	ANSD, Autres structures MAER	2016 - 2019
	Faire une Enquête de décrue	DAPSA	ANSD, Autres structures MAER	2016 - 2019

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Service responsable	Autres structures impliquées	Période de mise en œuvre
	Mener une Enquête sur les pertes post récolte	DAPSA	ANSD, Autres structures MAER	2016 ; 2019
	Mener une Enquête sur la destination (emploi) des produits agricoles	DAPSA/CEP Elevage	ANSD, Autres structures MAER, Autres structures MEPA	2016
	Faire un suivi des marchés à bestiaux	CEP Elevage / DIREL	ANSD, Autres structures MEPA	2016 - 2019
	Mener une Enquête sur les abattages domestiques	CEP Elevage / DIREL	ANSD, Autres structures MEPA	2016 - 2019
	faire une Enquête de surveillance et de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers les sites sentinelles	SECNSA	Structures membres Système d'Alerte Précoce	2016 - 2019
	Mener une Enquête transformation artisanale et industrielle des produits de la pêche continentale et maritime	DPM / CEP Pêche	ANSD, Autres structures ministère en charge des pêches	2016 - 2019
	Faire une enquête sur les Prix aux producteurs des produits agricoles	DAPSA	ANSD, Autres structures MAER, ARM, CSA	2016 - 2019
	Enquête sur les prix des produits halieutiques au niveau des marchés	DPM / CEP Pêche	ANSD, Autres structures ministère en charge des pêches, CSA, ARM	2016 - 2019
	Etudier le potentiel irrigable	DAPSA	ANSD, Autres structures MAER	2016
	Mener un Enquête sur l'approvisionnement des grandes villes en céréales locales	CSA	ANSD, ARM	2016 - 2019
	estimer les superficies des terres agricoles et forestières sous GDT et les cartographier	DAPSA / DEFCCS	CSE, INP, Autres structures MAER, MEDD	2016 - 2019
	estimer les superficies agricoles récupérées par GDT	INP	Autres structures MAER	2016 - 2019
Produit 2.2.2 : Les besoins des utilisateurs sont mieux pris en compte par la production statistique	Instaurer des rencontres périodiques entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques agricoles et rurales	CA/CNCSA	sectoriels	2016 - 2019
	Réaliser des enquêtes systématiques sur la satisfaction des besoins des utilisateurs	CA/CNCSA	sectoriels	2016 ; 2019
<b>Axe stratégique 3 : Amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques</b>				
<b>OS 3.1 Production de données statistiques selon les normes requises et dans les délais</b>				
Produit 3.1.1 : Les concepts, méthodes et nomenclatures sont harmonisés	Tenir des sessions d'harmonisation	ANSD	sectoriels	2015
	Assister les sectoriels à une élaboration et/ou mise à jour des notes méthodologiques conformément aux normes requises	ANSD	sectoriels	2015
Produit 3.1.2: la fiabilité, la comparabilité et la cohérence des données produites par le système national de statistiques agricoles sont améliorées.	Elaborer un manuel de procédures des opérations statistiques du SNSA et veiller à son application effective	SP/CNCSA	ANSD, sectoriels	2016
	Mettre en place un comité de validation des méthodologies et des résultats des opérations statistiques	ANSD	sectoriels	2016
	Mener des évaluations régulières et approfondies des principales opérations statistiques par des audits externes	SP/CNCSA	sectoriels	2016 - 2019

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Service responsable	Autres structures impliquées	Période de mise en œuvre
	Elaborer des rapports sur la qualité des différentes opérations statistiques à tous les niveaux	SP/CNCSA	sectoriels	2016 - 2019
	parachever la réflexion sur la migration vers la télé-détection	DAPSA	sectoriels, CSE	2016
	documenter les enquêtes	sectoriels	ANSD	2016 - 2019
Produit 3.1.3 : Les données sont diffusées à temps	Elaborer un calendrier de parution des publications des produits statistiques agricoles	SP/CNCSA	sectoriels	2016 - 2019
	Mettre en place un système d'alertes sur les parutions échues et non réalisées dans le portail du SSN	ANSD	SP/CNCSA	2016 - 2019
	Diffuser les rapports des résultats d'enquêtes dans les délais requis	sectoriels		2016 - 2019
<b>OS3.2 Promotion de la diffusion et amélioration de l'accès des utilisateurs aux données statistiques</b>				
Produit 3.2.1 : les sectoriels sont aptes à diffuser leurs statistiques, à travers un éventail élargi d'outils de communications	Concevoir un programme de diffusion des statistiques (cibles, format, canaux, monitoring, etc.)	SP/CNCSA	sectoriels, ANSD	2016
	Mettre en place un forum de discussion sur les réseaux professionnels sur les statistiques agricoles	Sectoriels, utilisateurs		2016
	élaborer et diffuser un recueil des statistiques agricoles	SP/CNCSA	sectoriels, ANSD	2017
	Promouvoir l'utilisation de prospectus, dépliants, supports électroniques	SP/CNCSA	sectoriels, ANSD	2016 - 2019
Produit 3.2.2 : les sectoriels ont mis en place un dispositif d'échange et de partage de données	Élargir la plateforme SSN aux autres sectoriels	ANSD	SP/CNCSA	2016 - 2019
	Alimenter régulièrement le portail du SSN par les données sectorielles du SNSA	sectoriels	SP/CNCSA	2016 - 2019
Produit 3.2.3 : un accès et une meilleure utilisation des données statistiques sont rendus plus faciles grâce aux TIC et au format de présentation	Promouvoir la politique de diffusion par la création de sites Web	SP/CNCSA	Sectoriels	2016 - 2019
	mettre en ligne les données et méta données bases de données du SNSA	sectoriels	SP/CNCSA	2016 - 2019
	faciliter aux services déconcentrés et autres utilisateurs l'accès aux données statistiques ;	SP/CNCSA	Sectoriels	2016 - 2019
	créer et gérer efficacement des bases de données et des systèmes d'information	sectoriels	SP/CNCSA	2016 - 2019
	renforcer les capacités des sectoriels en SIG	SP/CNCSA	Sectoriels	2016 - 2019
<b>Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités humaines et techniques</b>				
<b>OS 4.1 Amélioration de la gestion des ressources humaines du SNSA</b>				
Produit 4.1.1 : les capacités techniques des ressources humaines du SNSA sont améliorées	Elaborer des programmes de formation continue des cadres et un plan de recrutement des statisticiens pour les besoins des sectoriels du SNSA	CA/CNCSA	GTT, ENSAE	2015
	Mettre en œuvre un programme de formation des techniciens du SNSA	CA/CNCSA	GTT, ENSAE	2016 - 2019
	Insérer les statistiques agricoles dans les modules de formation des statisticiens et des techniciens	CA/CNCSA	GTT, ENSAE	2016 - 2019
Produit 4.1.2 : les ressources humaines adéquates sont disponibles au niveau des	Mettre en œuvre le plan de recrutement des statisticiens et techniciens pour les besoins des	CA/CNCSA	GTT, ENSAE	2016 - 2019

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Service responsable	Autres structures impliquées	Période de mise en œuvre
sectoriels du SNSA	sectoriels du SNSA			
	Promouvoir l'intégration de stagiaires au niveau des structures statistiques	sectoriels du SNSA		2016 -2019
	Développer une stratégie de plan de carrière pour le personnel des sectoriels du SNSA	sectoriels du SNSA		2016 -2019
<b>OS 4.2 Renforcer la gestion des ressources matérielles et des infrastructures</b>				
Produit 4.2.1 : les infrastructures et équipements modernes, fonctionnels et sécurisés sont disponibles au niveau des sectoriels du SNSA	Identifier les besoins et élaborer un programme d'investissement et d'équipement pour les sectoriels du SNSA	ANSD	GTT, ADIE	2016
	Mettre en œuvre le programme d'investissement et d'équipement pour les sectoriels du SNSA	SP/SNSA	GTT, ANSD	2016 -2019
Produit 4.2.2 : L'utilisation et l'intégration des TIC dans les processus de production et de diffusion par les sectoriels du SNSA sont promues	Développer des partenariats entre les producteurs de statistiques agricoles du SNSA et les structures d'appui informatique et d'archivage de l'Etat ;	ANSD	GTT	2016 -2019
	Promouvoir l'utilisation systématique des TIC dans les processus de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et d'archivage	ANSD	GTT	2015 -2019
	Acquérir des tablettes et autres outils de collecte	ANSD	GTT	2016 -2017
<b>OS 4.3 Renforcement des capacités analytiques en partenariat avec les structures de recherche, de formation et les organisations socio-professionnelles</b>				
Produit 4.3.1 : Une plateforme de partenariat avec les instituts de recherche et la société civile est fonctionnelle	Signer des protocoles d'accord entre le SNSA et les instituts de recherche	CA/CNCSA	GTT, ANSD	2016 -2019
	Signer des protocoles d'accord entre le SNSA et la société civile	DAPSA	GTT, ANSD	2016 -2019
	Organiser des journées de réflexion technique	CA/CNCSA	GTT	2016 -2019
Produit 4.3.2 des groupes pluridisciplinaires d'analyse thématique sont mis en place et opérationnels	instaurer des groupes d'analyse thématiques (chaînes de valeur, sécurité alimentaire, socio économie rurale, etc.	CA/CNCSA	GTT	2016 -2019
	rendre opérationnels les groupes d'analyse thématiques	ANSD	GTT	2016 -2019
	Renforcer les capacités des acteurs du SNSA en méthodes d'analyses des données	CA/CNCSA	GTT	2016 -2019
<b>Axe stratégique 5 : Développement de stratégies de financement et de communication</b>				
<b>OS 5.1 garantir le financement des activités statistiques du SNSA avec des ressources pérennes</b>				
Produit 5.1.1 : le financement adéquat des activités prioritaires du système National des Statistiques Agricoles est assuré par le budget de l'Etat	Mettre à niveau les structures statistiques du SNSA sur les exigences de la nouvelle loi budgétaire (directive UEMOA 2017)	CA/CNCSA	GTT	2016 -2019
	faire le plaidoyer pour l'inscription dans les BCI des sectoriels d'une rubrique destinée aux opérations statistiques	CNCSA	sectoriels	2016 -2019
Produit 5.1.2 la contribution des PTF au financement conjoint du SNSA est harmonisée	instaurer des rencontres périodiques entre les sectoriels du CNSA et les PTF dans le cadre de la recherche des ressources financières ;	CNCSA	sectoriels	2016 -2019
	Organiser une table ronde de plaidoyer regroupant les PTF du	CNCSA	sectoriels	2015

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Service responsable	Autres structures impliquées	Période de mise en œuvre
	PASSR_SEN, l'Etat et les utilisateurs des statistiques agricoles ;			
	Faire le plaidoyer pour une prise en charge des activités du SNSA sur les fonds alloués à la SNDS ;	CNCSA	sectoriels	2015
	Etudier les possibilités de création d'un Cadre de Partenariat regroupant les PTF et le CNSA pour la mise en place d'un panier commun destiné au financement des statistiques agricoles	CNCSA	sectoriels	2016
<b>OS 5.2 Meilleure stratégie de mobilisation et de gestion des ressources financières</b>				
Produit 5.2.1 Des ressources durables sont mobilisées pour le financement des activités statistiques	Concevoir une stratégie efficace pour la mobilisation des ressources	ANSD	sectoriels	2015
	Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources	CA/CNCSA	GTT	2016-2019
Produit 5.2.2 Les ressources financières destinées aux activités statistiques sont mieux gérées	instaurer des rencontres périodiques entre les gestionnaires financiers (COF, BAF, DAGE) et le SP/CNSA	CA/CNCSA	sectoriels	2016-2019
	institutionnaliser une revue annuelle des dépenses effectuées pour les statistiques	ANSD	sectoriels	2016-2019
Produit 5.2.3 : le plan de plaidoyer et de communication du PSSAR est élaboré et mis en œuvre	élaborer une stratégie de communication	CA/CNCSA	GTT	2015
	Mettre en œuvre la stratégie de communication	CA/CNCSA	GTT	2015-2019

### 3.3.2. Calendrier des activités

Le tableau ci-dessous récapitule les activités et les grandes opérations statistiques qui devront être menées pour permettre au PSSAR de fournir les données nécessaires à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques de développement. Il faut souligner qu'en dehors des opérations courantes de collecte, aucune autre enquête ne peut être finalisée en 2015. Les travaux préparatoires du RNAE pourront cependant se faire durant cette période. Les travaux de finalisation du RNAE ont été programmés en 2020.

**Tableau 9 : Calendrier des activités**

Activités	Service responsable	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Elaborer un cadre juridique et organisationnel	DAPSA						
prendre un arrêté primatorial définissant les relations fonctionnelles entre les sectoriels du SNSA	ANSD						
Institutionnaliser un cadre national de dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques agricoles	ANSD						
réviser les textes portant création des structures sectorielles	ANSD						
Assister les structures sectorielles à adapter les textes du nouveau cadre juridique	ANSD						
Créer et rendre fonctionnel un secrétariat permanent du CNSA	ANSD						
Organiser des réunions périodiques du CNSA au moins deux fois par an en prélude aux travaux techniques du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)	CA/CNCSA						
Elaborer un chronogramme annuel d'activités du SNSA	CA/CNCSA						
tenir des réunions de planification et de suivi des activités du	CA/CNCSA						

Activités	Service responsable	2015	2016	2017	2018	2019	2020
GTT							
Elaborer un rapport d'activités annuel du SNSA	CA/CNCSA						
RNAE - réaliser la phase préparatoire (documents techniques et administratifs)	DAPSA/CEP Elevage						
RNAE - réaliser les modules complémentaires Agriculture et élevage sédentaire	DAPSA/CEP Elevage						
RNAE - réaliser le module thématique cheptel transhumant et nomade	CEP Elevage / DIREL						
RNAE - réaliser le module thématique coûts de production	DAPSA						
RNAE - réaliser le module thématique productivité du troupeau	CEP Elevage / DIREL						
RNAE - réaliser le module thématique Horticulture	DAPSA						
Réaliser le recensement des cuvettes et bas-fonds rizicoles	DAPSA						
Réaliser le recensement général en pêches continentale, maritime et aquaculture	DPM / CEP Pêche						
Réactualiser les limites des aires protégées	DPN						
Réaliser un inventaire forestier	DEFCCS						
RNAE - réaliser le module communautaire (y compris recensement des zones, sites et exploitants horticoles et de décrues) et Exploitation moderne	DAPSA/CEP Elevage						
Mener une enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition	SECNSA						
Mener une enquête emploi agricole (au sens large)	ANSD/DAPSA						
RNAE - Consultations, Equipements, Formations, Coordination et autres dépenses de réalisation des différentes modules	DAPSA						
Réaliser le suivi des captures en pêches continentale, maritime et aquaculture	DPM / CEP Pêche						
Réaliser l'enquête agricole permanente sous pluies	DAPSA						
Estimer l'évolution de la biomasse halieutique	CRODT						
Estimer la production de riz irrigué dans la vallée	SAED						
Estimer la production de riz zone Anambé	SODAGRI						
Estimer la production de coton	SODEFITEX						
Faire le Suivi des marchés agricoles	CSA/ARM						
Faire une Evaluation des marchés	CSA						
Faire le dénombrement de la grande et moyenne faune mammalienne diurne et terrestre dans les parcs et réserves du Sénégal	DPN						
Faire le dénombrement International des oiseaux d'eau au Sénégal	DPN						
Faire le dénombrement de la faune aviaire de la réserve de Ndiaël	DEFCCS						
Evaluer la production forestière (ligneuses et non ligneuses) et cynégétiques	DEFCCS						
Réaliser l'Enquête horticole annuelle	DAPSA / DHORT						
Réaliser l'Enquêtes semences (réserves personnelles, semences certifiées)	DAPSA						
Faire une Enquête de décrue	DAPSA						
Mener une Enquête sur les pertes post récolte	DAPSA						
Mener une Enquête sur la destination (emploi) des produits agricoles	DAPSA/CEP Elevage						
Faire un suivi des marchés à bestiaux	CEP Elevage / DIREL						
Mener une Enquête sur les abattages domestiques	CEP Elevage / DIREL						
faire une Enquête de surveillance et de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers les sites sentinelles	SECNSA						
Mener une Enquête transformation artisanale et industrielle des produits de la pêche continentale et maritime	DPM / CEP Pêche						
Faire une enquête sur les Prix aux producteurs des produits agricoles	DAPSA						
Enquête sur les prix des produits halieutiques au niveau des marchés	DPM / CEP Pêche						

Activités	Service responsable	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudier le potentiel irrigable	DAPSA						
Mener un Enquête sur l'approvisionnement des grandes villes en céréales locales	CSA						
estimer les superficies des terres agricoles et forestières sous GDT et les cartographier	DAPSA / DEFCCS						
estimer les superficies agricoles récupérées par GDT	INP						
Instaurer des rencontres périodiques entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques agricoles et rurales	CA/CNCSA						
Réaliser des enquêtes systématiques sur la satisfaction des besoins des utilisateurs	CA/CNCSA						
Tenir des sessions d'harmonisation	ANSD						
Assister les sectoriels à une élaboration et/ou mise à jour des notes méthodologiques conformément aux normes requises	ANSD						
Elaborer un manuel de procédures des opérations statistiques du SNSA et veiller à son application effective	SP/CNCSA						
Mettre en place un comité de validation des méthodologies et des résultats des opérations statistiques	ANSD						
Mener des évaluations régulières et approfondies des principales opérations statistiques par des audits externes	SP/CNCSA						
Elaborer des rapports sur la qualité des différentes opérations statistiques à tous les niveaux	SP/CNCSA						
parachever la réflexion sur la migration vers la télédétection	DAPSA						
documenter les enquêtes	sectoriels						
Elaborer un calendrier de parution des publications des produits statistiques agricoles	SP/CNCSA						
Mettre en place un système d'alertes sur les parutions échues et non réalisées dans le portail du SSN	ANSD						
Diffuser les rapports des résultats d'enquêtes dans les délais requis	sectoriels						
Concevoir un programme de diffusion des statistiques (cibles, format, canaux, monitoring, etc.)	SP/CNCSA						
Mettre en place un forum de discussion sur les réseaux professionnels sur les statistiques agricoles	Sectoriels, utilisateurs						
élaborer et diffuser un recueil des statistiques agricoles	SP/CNCSA						
Promouvoir l'utilisation de prospectus, dépliants, supports électroniques	SP/CNCSA						
Elargir la plateforme SSN aux autres sectoriels	ANSD						
Alimenter régulièrement le portail du SSN par les données sectorielles du SNSA	sectoriels						
Promouvoir la politique de diffusion par la création de sites Web	SP/CNCSA						
mettre en ligne les données et méta données bases de données du SNSA	sectoriels						
faciliter aux services déconcentrés et autres utilisateurs l'accès aux données statistiques ;	SP/CNCSA						
créer et gérer efficacement des bases de données et des systèmes d'information	sectoriels						
renforcer les capacités des sectoriels en SIG	SP/CNCSA						
Elaborer des programmes de formation continue des cadres et un plan de recrutement des statisticiens pour les besoins des sectoriels du SNSA	CA/CNCSA						
Mettre en œuvre un programme de formation des techniciens du SNSA	CA/CNCSA						
Insérer les statistiques agricoles dans les modules de formation des statisticiens et des techniciens	CA/CNCSA						
Mettre en œuvre le plan de recrutement des statisticiens et techniciens pour les besoins des sectoriels du SNSA	CA/CNCSA						
Promouvoir l'intégration de stagiaires au niveau des structures statistiques	sectoriels du SNSA						
Développer une stratégie de plan de carrière pour le personnel des sectoriels du SNSA	sectoriels du SNSA						
Identifier les besoins et élaborer un programme d'investissement et d'équipement pour les sectoriels du SNSA	ANSD						

Activités	Service responsable	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mettre en œuvre le programme d'investissement et d'équipement pour les sectoriels du SNSA	SP/SNSA						
Développer des partenariats entre les producteurs de statistiques agricoles du SNSA et les structures d'appui informatique et d'archivage de l'Etat ;	ANSD						
Promouvoir l'utilisation systématique des TIC dans les processus de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et d'archivage	ANSD						
Acquérir des tablettes et autres outils de collecte	ANSD						
Signer des protocoles d'accord entre le SNSA et les instituts de recherche	CA/CNCSA						
Signer des protocoles d'accord entre le SNSA et la société civile	DAPSA						
Organiser des journées de réflexion technique	CA/CNCSA						
instaurer des groupes d'analyse thématiques (chaînes de valeur, sécurité alimentaire, socio économie rurale, etc.	CA/CNCSA						
rendre opérationnels les groupes d'analyse thématiques	ANSD						
Renforcer les capacités des acteurs du SNSA en méthodes d'analyses des données	CA/CNCSA						
Mettre à niveau les structures statistiques du SNSA sur les exigences de la nouvelle loi budgétaire (directive UEMOA 2017)	CA/CNCSA						
faire le plaidoyer pour l'inscription dans les BCI des sectoriels d'une rubrique destinée aux opérations statistiques	CNCSA						
instaurer des rencontres périodiques entre les sectoriels du CNSA et les PTF dans le cadre de la recherche des ressources financières ;	CNCSA						
Organiser une table ronde de plaidoyer regroupant les PTF du PASSR SEN, l'Etat et les utilisateurs des statistiques agricoles ;	CNCSA						
Faire le plaidoyer pour une prise en charge des activités du SNSA sur les fonds alloués à la SNDS ;	CNCSA						
Etudier les possibilités de création d'un Cadre de Partenariat regroupant les PTF et le CNSA pour la mise en place d'un panier commun destiné au financement des statistiques agricoles	CNCSA						
Concevoir une stratégie efficace pour la mobilisation des ressources	ANSD						
Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources	CA/CNCSA						
instaurer des rencontres périodiques entre les gestionnaires financiers (COF, BAF, DAGE) et le SP/CNSA	CA/CNCSA						
institutionnaliser une revue annuelle des dépenses effectuées pour les statistiques	ANSD						
élaborer une stratégie de communication	CA/CNCSA						
Mettre en œuvre la stratégie de communication	CA/CNCSA						

### 3.3.3. Budget et stratégie de Financement

La stratégie de financement du PSSAR-SEN a été élaborée à partir des besoins des sectoriels en données statistiques et déclinée en objectifs stratégiques. Les produits et les activités des cinq axes stratégiques du PSSAR figurent dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation efficiente du coût du PSSAR\_SEN constitue l'une des étapes cruciales pour une bonne réussite de sa mise en œuvre. Ainsi, les axes stratégiques issus des résultats de la phase diagnostique du PSSAR, englobent les produits et les activités qui visent l'atteinte des résultats comptés.

Le budget global du PSSAR est estimé à un montant total de **14 135 294 772 F CFA** pour la période 2015-2019 et les travaux de finalisation du RNAE, en 2020, ont été estimés à **140 029 286 F CFA**. Ce budget, évalué par axe stratégique et par OS, est décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Budget du PSSAR\_SEN

Axe stratégique/résultats attendus	coût total PSSAR (FCFA)	coût total PSSAR (€)	coût total PSSAR (\$)
<b>Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles</b>	<b>139 370 000</b>	<b>212 468</b>	<b>253 400</b>
OS 1.1 : Mise en place du cadre réglementaire et organisationnel du SNSA	6 420 000	9 787	11 673
OS 1.2 : Amélioration de la coordination et de la programmation des statistiques agricoles et rurales	132 950 000	202 681	241 727
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins</b>	<b>13 843 529 212</b>	<b>21 104 324</b>	<b>25 170 053</b>
OS2.1 Assurer la régularité des opérations de statistiques agricoles (recensements, inventaires et enquêtes)	10 969 258 762	16 722 527	19 944 107
OS2.2 orientation de la production vers une meilleure satisfaction de la demande	2 874 270 450	4 381 797	5 225 946
<b>Axe stratégique 3 : Amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques</b>	<b>66 240 000</b>	<b>100 982</b>	<b>120 436</b>
OS 3.1 Production de données statistiques selon les normes requises et dans les délais	37 520 000	57 199	68 218
OS3.2 Promotion de la diffusion et amélioration de l'accès des utilisateurs aux données statistiques	28 720 000	43 783	52 218
<b>Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités humaines et techniques</b>	<b>191 903 000</b>	<b>292 554</b>	<b>348 915</b>
OS 4.1 Amélioration de la gestion des ressources humaines du SNSA	103 560 000	157 876	188 291
OS 4.2 Renforcer la gestion des ressources matérielles et des infrastructures	84 500 000	128 819	153 636
OS 4.3 Renforcement des capacités analytiques en partenariat avec les structures de recherche, de formation et les organisations socio-professionnelles	3 843 000	5 859	6 987
<b>Axe stratégique 5 : Développement de stratégies de financement et de communication</b>	<b>236 220 000</b>	<b>360 115</b>	<b>429 491</b>
OS 5.1 garantir le financement des activités statistiques du SNSA avec des ressources pérennes	4 500 000	6 860	8 182
OS 5.2 Meilleure stratégie de mobilisation et de gestion des ressources financières	231 720 000	353 255	421 309
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 477 262 212</b>	<b>22 070 444</b>	<b>26 322 295</b>

\* 1€ = 655,957 FCFA

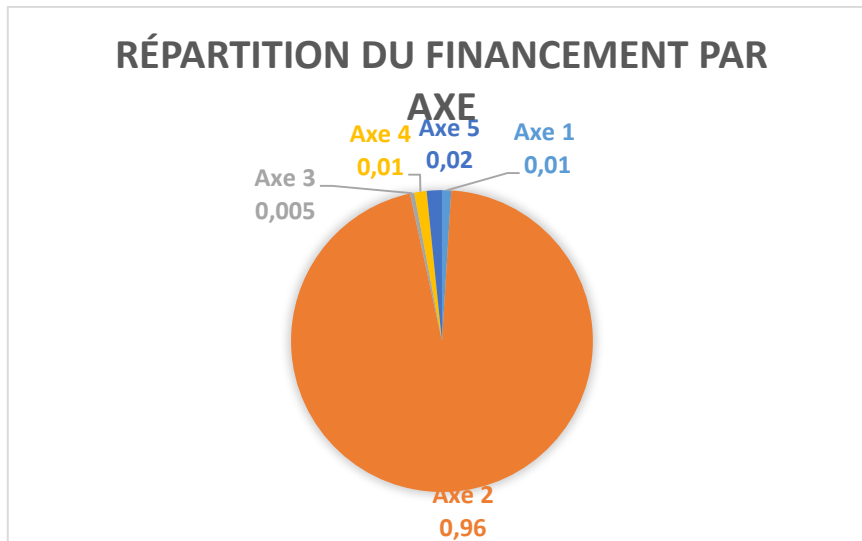
\*\* 1\$ = 550 FCFA

Les résultats de l'analyse du budget global montrent que l'axe stratégique 2 «Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins» occupe 96% du budget total du PSSAR. Cet axe présente les opérations phares du PSSAR dont la réalisation des modules communautaire, complémentaire et thématique du Recensement de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE).

L'axe stratégique 1 «Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles» est évalué à **139 370 000**CFA. Dans le budget total de cet axe, l'OS 1.2 «Amélioration de la coordination et de la programmation des statistiques agricoles et rurales», occupe 95%.

Le budget de l'axe stratégique 3 «Amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques»est évalué à 66 240 000 F CFA, soit 0,005% du budget total du PSSAR.

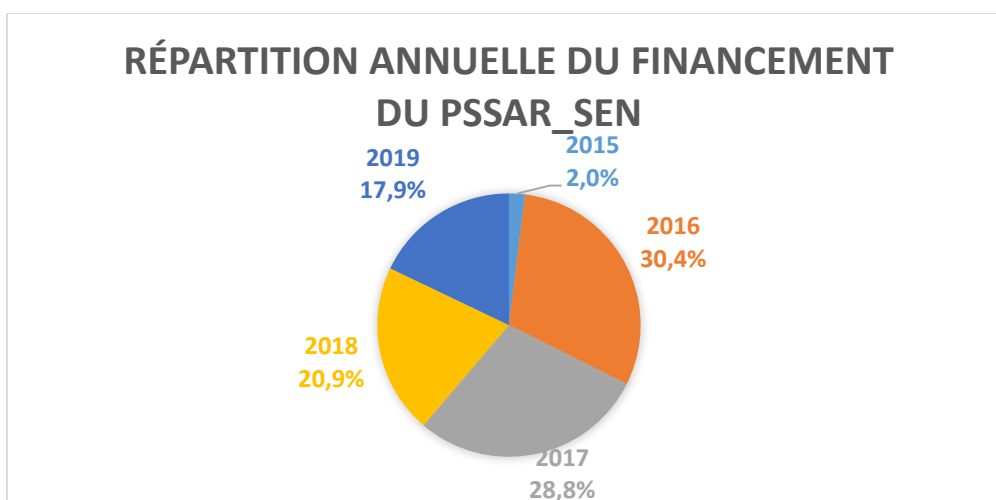
**Graphique 1 : Répartition du financement du PSSAR par axe**



Le coût de la prise en charge des activités de l'axe stratégique 4 «Renforcement des capacités humaines et techniques», est de **191 903 000** F CFA. Dans ce budget total de l'axe 4, l'OS 4.1« Amélioration de la gestion des ressources humaines du SNSA » occupe 54%.

Quant à l'axe 5 «Développement des stratégies de financement et de communication», il est estimé à 236 220 000CFA.

**Graphique 2 : Répartition du budget du PSSAR par année**

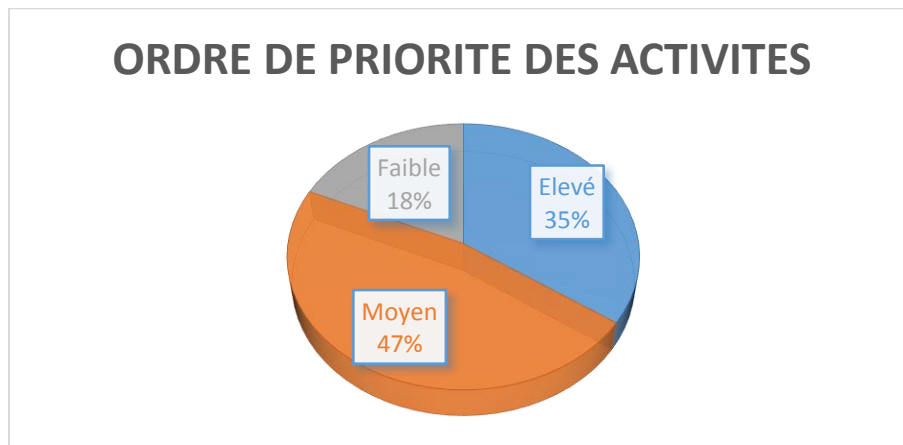


Le graphique 2 décrit la répartition annuelle du financement du PSSAR entre **2015 et 2019** (abstraction faite des travaux de finalisation du RNAE prévus en 2020). Il apparaît dudit graphique que 30,4% du financement du PSSAR est sollicité en 2016 et 28,8% en 2017.

Comparées aux autres années de la stratégie du financement quinquennal, 2016 et 2017 sont les années réelles de démarrage des activités phares du PSSAR telles que celles du RNAE qui sont des opérations très coûteuses. En outre, pour l'année 2015, qui correspond à la phase de démarrage du PSSAR, le montant du budget très faible (2%) rend compte du temps limité qui ne permet pas le déroulement d'activités de grande envergure en plus des activités préparatoires du RNAE.

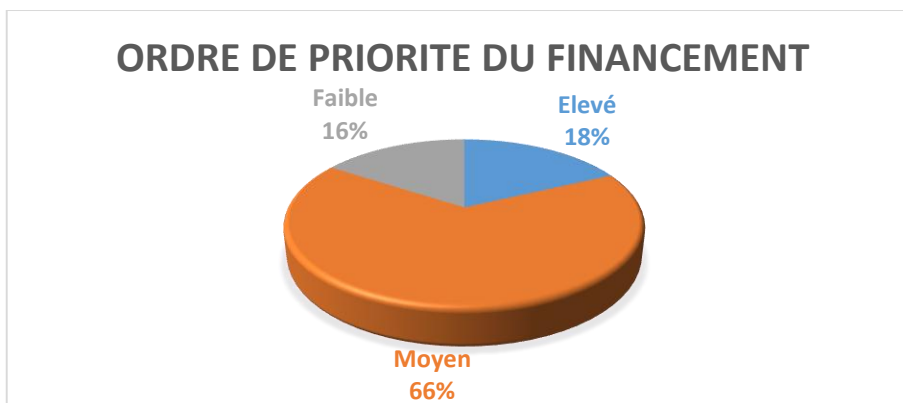
**Graphique 3 : Priorisation des activités du PSSAR**

Les activités jugées fortement prioritaires représentent 35% du total (104 activités), tandis que la plus grande part (47%) d'entre elles sont de priorité moyenne. Les priorités concernent principalement les mesures institutionnelles et organisationnelles qu'il urge de prendre pour permettre (i) le renforcement du cadre réglementaire du SNSA et la coordination du système, (ii) le déroulement efficace des opérations statistiques prioritaires notamment le RNAE et les opérations courantes et (iii) la mobilisation des ressources de mise en œuvre du PSSAR.



**Graphique 4 : Répartition du budget du PSSAR selon les priorités**

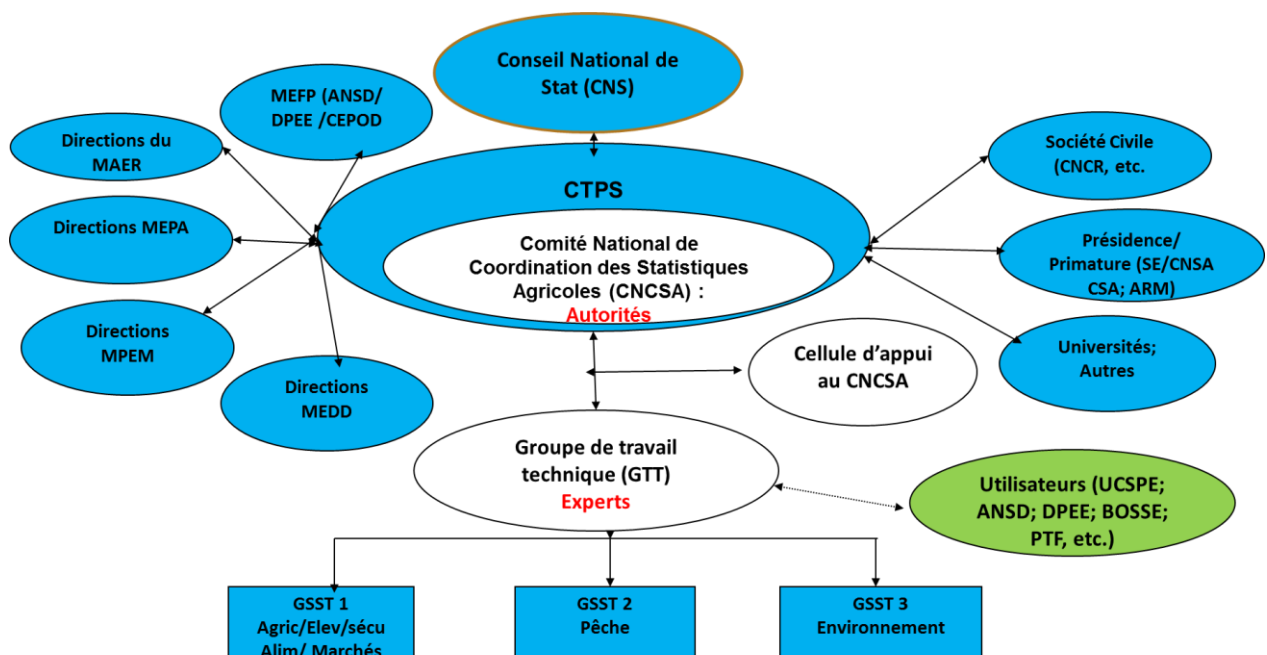
Les activités prioritaires représentent 18% du budget global du PSSAR. Les 66% concernent des activités à priorité moyenne et le reste occupe les 16%.



### 3.3.4. Cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation

#### - Dispositif institutionnel

Le PSSAR étant intégré à la SNDS, le dispositif institutionnel de sa mise en œuvre et de son suivi-évaluation sera aussi arrimé à celui de la SNDS. C'est ainsi que le CNCSA a été ancré au sein du CTPS et regroupe les Directeurs des structures de production de statistiques agricoles et rurales. Il sera assisté d'une Cellule d'appui à la mise en œuvre et au suivi évaluation du PSSAR, composé d'un groupe restreint de 5 membres (DAPSA, ANSD, Pêche, Elevage, Environnement).



#### - Les moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre du PSSAR\_SEN incombe, de prime abord, à l'Etat qui, pour ce faire, dispose de plusieurs opportunités non exclusives :

- le recours, en priorité, à ses ressources financières propres à travers le PTIP – BCI ;
- l'apport des partenaires au développement (Projets, ONG, bailleurs de fonds) auprès desquels l'Etat peut solliciter la prise en charge d'actions précises contenues dans le plan d'actions
- les collectivités locales à travers la coopération décentralisée

#### - Les instruments de mise en œuvre

Le Plan d'actions est l'instrument d'opérationnalisation du PSSAR\_SEN. Des Plans de Travail annuels (PTA) seront élaborés et mis en œuvre dans le respect des principes de la gestion axée sur les résultats toute la durée d'exécution de la stratégie.

## - **Le suivi-évaluation**

Le suivi et l'évaluation du PSSAR\_SEN sont essentiels pour s'assurer que la stratégie atteint ses objectifs, prendre des mesures correctives et, éventuellement réviser la stratégie. Il a pour objectifs en particulier de s'assurer que les objectifs du PSSAR\_SEN sont atteints, de vérifier que la mise en œuvre est conforme au programme arrêté et d'informer les responsables en temps opportun, sur d'éventuelles difficultés entravant l'exécution du programme et en cas de besoin suggérer des modifications ou des mesures correctives pour la réussite de la mise en œuvre du PSSAR\_SEN et utiliser les résultats de l'évaluation pour l'élaboration du prochain PSSAR\_SEN.

Le suivi et l'évaluation du PSSAR\_SEN seront appréciés à travers le respect du calendrier de réalisation, le niveau de mobilisation des ressources, l'amélioration de la qualité des statistiques agricoles et la satisfaction des utilisateurs.

Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse d'informations pour juger de la qualité de la mise en œuvre de la stratégie et d'avoir une vision claire sur sa direction et ses réalisations par rapport aux objectifs stratégiques. Les responsables du SNSA pourraient ainsi en tirer des leçons et prendre des mesures correctives, et, éventuellement, réviser la stratégie. Dans ce sens le PSSAR\_SEN doit être considéré comme un document vivant nécessitant des ajustements si les conditions de sa mise en œuvre changent.

Le diagnostic réalisé dans ce travail constitue la référence pour la mise en œuvre de la stratégie. L'évaluation doit identifier les résultats escomptés non atteints, et les causes des défaillances en vue de réorienter la stratégie si nécessaire. Il faudrait prévoir une évaluation à mi-parcours (après 3 ans) et une évaluation finale du PSSAR\_SEN.

La satisfaction des utilisateurs sera appréciée sur la base de la réalisation d'une enquête auprès des utilisateurs pour apprécier leurs évaluations des statistiques agricoles disponibles et le niveau de leurs utilisations.

Les effets et les impacts peuvent être appréhendés à travers une enquête auprès des producteurs de statistiques agricoles pour évaluer les changements intervenus sur le plan institutionnel (en particulier le renforcement du système de coordination technique au sein du SNSA et avec l'ANSD), sur la production des statistiques agricoles et sur la qualité des données produites. Ces 2 enquêtes seront réalisées par la DAPSA en collaboration avec l'ANSD tous les 5 ans.

Il est important que la DAPSA veille à l'élaboration des rapports annuels d'activités des statistiques agricoles, des rapports des sous-comités du CTPS couvrant le secteur de l'agriculture de l'élevage, de la pêche et de l'environnement et les rapports relatifs à toutes les opérations statistiques du SNSA.

L'annexe 1 présente le cadre logique de Suivi Evaluation du PSSAR\_SEN structuré comme suit : (i) la chaîne des résultats, (ii) les indicateurs de performance (indicateur, situation de référence, cibles), (iii) les moyens de vérification, (iv) les risques/mesures d'atténuation, (v) l'impact, (vi) les effets/résultats, les produits/extrants.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSSAR\_SEN, une attention particulière sera accordée au suivi des indicateurs du PSE, programme phare du Gouvernement. Ce suivi, constituera la base pour mieux percevoir l'efficacité des activités prioritaires retenues pour la période 2015-

2017, sachant que l'année 2017 correspondra à l'année d'évaluation du programme prioritaire du PSE.

### 3.3.5. Capacités et risques associés à la mise en œuvre du PSSAR\_SEN

La réussite de la mise en œuvre du PSSAR\_SEN est tributaire de la capacité de la DAPSA à coordonner le SNSA et à jouer le rôle de leadership de ce système ainsi que de la mobilisation des ressources humaines nécessaires. Or lors de l'évaluation, il s'est avéré que la plupart des structures en charge des statistiques agricoles dans le SNSA ont des besoins en ressources humaines et en renforcement de capacités du personnel existant pour une prise en charge de leurs missions (en traitement, analyse de données, élaboration et gestion de bases de données relationnelles). La mise en œuvre de la partie relative aux ressources humaines du PSSAR\_SEN est cruciale pour sa réussite.

Comme indiqué dans l'évaluation, la mise en œuvre du PSSAR\_SEN pourrait être confrontée à des risques dont :

- Risques liés au financement du PSSAR\_SEN: le gouvernement pourrait ne pas mobiliser le financement suffisant pour la réalisation de cette stratégie.
- Les opérations de grandes ampleurs comme le RNAE et l'enquête de structures dépendent largement du financement extérieur. Le financement des Modules du RNAE représente 53,8% du budget du PSSAR mais, excepté l'assistance technique fournie par la FAO, aucun engagement n'est encore noté de l'Etat et des partenaires financiers;
- Risque institutionnel : la coordination et la coopération entre les partenaires du SNSA pourraient être insuffisantes. Les délégations départementales des différents ministères (agriculture, élevage, pêche et environnement) pourraient ne pas accorder la priorité à la réalisation des opérations statistiques ;
- Risques liés à l'insuffisance des ressources humaines : le recrutement prévu dans le cadre de cette stratégie pourrait ne pas se concrétiser et le départ des cadres formés vers le secteur privé risque de pénaliser la réalisation du PSSAR\_SEN.

### 3.3.6. Plan de Plaidoyer et de Communication

Le plaidoyer et la communication sont un ensemble de processus essentiel à la construction d'initiatives de développement durable et à la création d'environnements dans lesquels les décideurs et les acteurs du développement partagent une compréhension des buts et des objectifs, et mettent en œuvre des mesures pour les atteindre.

Les objectifs du plan de plaidoyer et de communication du PSSAR\_SEN peuvent être regroupés en quatre (04) principaux axes de communication, complémentaires les uns aux autres. Ces axes permettent : (i) d'accroître la visibilité en promouvant l'image globale du PSSAR-SEN et de ses partenaires ; (ii) de vulgariser ses grandes orientations à travers l'information et la sensibilisation sur la stratégie de mise en œuvre du PSSAR\_SEN ; (iii) d'installer le dialogue permanent entre utilisateurs et producteurs de statistiques agricoles ; (iv) d'instaurer le partage de connaissances et des leçons apprises, au niveau national et régional, en accordant la priorité à l'utilisation de la TIC et en favorisant l'émergence de nouveaux outils et d'un partenariat interne dynamique et efficace pour le PSSAR-SEN.

Tenant compte de l'importance de la communication dans le processus de mise en œuvre du PSSAR\_SEN, les partenaires et le gouvernement ont décidé de doter le PSSAR d'un plan stratégique de communication adapté, et d'identifier les groupes cibles qui doivent accompagner le processus.

Ces cibles de communication du PSSAR peuvent être regroupées en quatre (04) catégories.

- Cibles producteurs et utilisateurs des statistiques agricoles et rurales
- cibles de décisions institutionnelles
- cibles de partenariat technique et financier ;
- cibles de partenariat de mise en œuvre

L'identification des cibles, les dépêches/messages clés, et les canaux de communication (radio, site web, journées portes ouvertes sur les statistiques, bulletin, etc.), destinés à chaque catégorie de cibles sont décrits ci-dessous :

➤ **Cibles producteurs et utilisateurs des statistiques (sectoriels du SNSA, leaders d'opinion, etc.)**

- ✚ Faciliter l'accès des statistiques aux acteurs politiques de développement, aux planificateurs et aux responsables des programmes de suivi et évaluation
- ✚ Produire des statistiques de bonne qualité, pour une meilleure planification et une amélioration de la qualité des services

➤ **cibles de décisions institutionnelles (Institutions de la République, Gouvernement, Administration etc.)**

- ✚ bonne promotion de l'image du PSSAR à travers la vulgarisation de ses missions, son fonctionnement, et son organisation avec l'administration et les services techniques, les medias publiques et privés et des résultats acquis ;
- ✚ meilleure renforcement de la communication avec les Institutions de la République, les medias publiques et privés ;
- ✚ Meilleure compréhension des statistiques par les décideurs pour une utilisation efficiente ;
- ✚ Bonne utilisation des statistiques pour une bonne gestion axée sur les résultats.

➤ **cibles de partenariat technique et financier (partenaires au développement, autorités/décideurs)**

- ✚ bonnes statistiques agricoles pour de meilleurs résultats ;
- ✚ Meilleures statistiques agricoles pour une bonne photographie des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✚ Amélioration des statistiques agricoles, meilleures politiques, meilleures interventions ;
- ✚ Amélioration des décisions d'aide en tant que réponse à des statistiques améliorées.

➤ **cibles de partenariat de mise en œuvre (responsables des sectoriels, Organisations de la société civile, ONG, etc.)**

- ✚ le partage de l'information inter sectoriel et avec les différents acteurs sur les actions du PSSAR est un bon moyen pour optimiser les opportunités réelles de communication ;
- ✚ la meilleure sensibilisation est un bon outil de communication pour la pérennisation des acquis du PSSAR ;
- ✚ une bonne gestion des relations de partenariat, de collaboration et de complémentarité entre les ministères concernés, les ONG, les communautés à la base et les composantes de la société civile, est un bon moyen pour améliorer la qualité des services de communication rendus.

Le budget du plan de plaidoyer et de communication estimé à 50 millions FCFA annuellement.

#### **4. Conclusions**

Le programme proposé dans le cadre du PSSAR\_SEN couvre la période allant de 2015 à 2019. Il comprend l'ensemble des activités à mener au cours de cette période ainsi que l'estimation de leurs coûts. Ce programme est à la fois ambitieux et essentiel à la réussite de la politique agricole du Sénégal. Il nécessitera la motivation aussi bien de l'ensemble de l'équipe, au niveau central et régional, chargée de la réalisation des opérations statistiques que des pouvoirs politiques. Le soutien de cette équipe en particulier par les départements de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement ainsi que celui des finances mais aussi celui de l'ANSD sont primordiaux à sa réussite.

La mobilisation des financements nécessaires pourrait bénéficier de l'intérêt que le gouvernement du Sénégal porte au développement de son agriculture et de l'élan d'intérêt de la communauté internationale pour les statistiques agricoles depuis l'adoption de la Stratégie Globale pour l'Amélioration des Statistiques Agricoles et Rurales. L'inclusion du financement des statistiques agricoles dans le cadre des programmes des partenaires internationaux de développement de l'agriculture devrait être envisagée et négociée avec les partenaires du développement du Sénégal.

Cette stratégie apporte une réponse globale et cohérente aux faiblesses du système des statistiques agricoles en vue de le rehausser aux normes internationales communément admises par les statisticiens tant au niveau de l'environnement institutionnel que des procédures ou des résultats statistiques et répondant aux besoins prioritaires des utilisateurs.

La réussite de cette stratégie est tributaire de la coordination des efforts entrepris par l'ensemble des acteurs du système des statistiques agricoles, en particulier ceux de l'ensemble des structures des ministères de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement ainsi que des structures en charge de la sécurité alimentaires et de l'ANSD. La coordination devrait porter en particulier sur l'utilisation des mêmes normes et nomenclature, sur l'adoption de méthodologies scientifiques et sur la répartition des responsabilités pour éviter le chevauchement et la publication de données divergentes. La régularité des réunions du Comité National de Coordination des Statistiques Agricoles constitue un pas important dans le succès de cette stratégie. Ce comité pourrait arrêter le plan de travail annuel et son budget.

L'amélioration de la qualité des statistiques agricoles est le gage de sa crédibilité. Elle devrait s'attacher en particulier à la documentation des procédures, des méthodes, des nomenclatures et des critères de suivi et de contrôle de la qualité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques, à la rédaction des rapports sur la qualité des différentes opérations statistiques menées à tous les niveaux y compris au niveau de l'exécution sur le terrain et à utiliser les technologies les plus modernes d'une façon efficiente (les méthodologies des enquêtes, le SIG, les images des satellites, les photos aériennes et les moyens informatiques).

Le programme de développement des statistiques agricoles présenté dans ce rapport est le fruit d'une large participation tout le long du processus d'élaboration du PSSAR, des producteurs et les utilisateurs des statistiques agricoles et des partenaires techniques et financiers.

## 5. ANNEXES

### Annexe 1: Liste des participants au processus d'élaboration du PSSAR

<b>INSTITUTION</b>	<b>PRENOM &amp;NOM</b>	<b>STRUCTURE</b>
MEPA	Moussa MBAYE	CEP/MEPA
MEPA	Aminata Dramé. KEBE	CEP/MEPA
MEPA	Amadou NDIAYE	CEP/MEPA
MEPA	Sidy NDIAYE	DIREL
MAER	Ibrahima NDIAYE	DHORT
MAER	DANFAKHA	DHORT
MAER	Christine Ndew DIOUF	DA
MAER	Maïssa GOUDIABY	DBRLA
MAER	Abdoulaye DANFA	DPV
MAER	Ibrahima FAYE	DAPSA
MAER	Mamadou L. MAR	DAPSA
MAER	Sylvie DASYLVA	DAPSA
MAER	Ngolo DIARRA	DAPSA
MAER	Boucar DIOUF	DAPSA
MAER	MéKha BABOU	DAPSA
MAER	Baldé SOME	DAPSA
MAER	Amadou NIANG	SAED
MAER	Papa Nékhrou Ndiaye	INP
MAER	Khoudia NIANG	INP
MAER	Khaly SYLLA	ANCAR
MEDD	Gora Mbengue	DPVE
MEDD	Mamadou Diang BA	DPVE
MEDD	Moussa BA	DPVE
MEDD	Mady Diop	DEFCCS
MEDD	Amadou DIAGNE	DEFCCS
MEDD	BALDE	DEFCCS
MEDD	Aminata Sall Diop	DPN
MEDD	SIDIBE	DPN
MEDD	Bamba Diop	CSE
MEDD	Sokhna SY DIALLO	DEEC
MPEM	Oumar FADIABA	CEP/MPEM
MPEM	Aboubacar FALL	DPC/MPEM
MPEM	Sidy NDAW	DPM/MPEM
MPEM	Mme Mbaye	DPM/MPEM
MAER	THIAM	CRODT
MAER	THIAO	CRODT
MH	Moctar SALL	DGPRES
MH	Bocar Abdallah SALL	DGPRES
PRIMATURE	Moussa NIANG	CSA

INSTITUTION	PRENOM & NOM	STRUCTURE
PRIMATURE	Ousmane DIALLO	ARM
PRIMATURE	Cheikh Sadibou PENE	SECNSA
MEF	Fodé DIEME	ANSD
MEF	Saliou MBENGUE	ANSD
MEF	Mamsiga Ndiaye	ANSD
MEF	Thiaédia NDIAYE	ANSD
MEF	adama SECK	ANSD
MEF	Aliou FAYE	CEPOD
MEF	DIEME	CEPOD
MEF	Issa WADE	DPEE
MFFE	Mama Diouf Diallo	DEEG
MFFE	Maguette	DEEG
MFFE	<b>demba Ndiadé</b>	DDSC
MEF	SARR	DCEF
SOC. Civile	Yoro THIOYE	CNCR
SOC. Civile	NGOM	CNCR
PTF	KITANE	BAD
PTF	Diéry	BAD
proj/prog	Médoune	PNDL
proj/prog	Diattara	PNDL
MAER	Saïd Coly	FN DAPS
MAER	sokhna Mbaye Diop	Cabinet
MPEM	DIONE	DITP
MPEM	SANO	DPSP

## Annexe 2: Cadre logique de Suivi Evaluation

Plan Stratégique de développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal (2015-2019)					
<b>But:</b> Avoir à l'horizon 2035 un Système de Statistiques agricoles et rurales intégré dans le Système National des Statistiques, stable, cohérent, répondant de façon satisfaisante aux besoins des utilisateurs et servant de référence principale pour aider à la prise de décisions					
CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTENUATION
	Indicateur	Situation de référence (%)	Cible (%)		
IMPACT	<b>Impact</b>				
	Des statistiques agricoles et rurales de qualité sont produites de façon coordonnée, à temps et d'une façon durable, et sont disponibles pour tous les utilisateurs	Pourcentage de visas accordés par l'ANSD	55%	80%	Visas accordés

EFFETS						
EFFETS/RESULTATS	1. Les capacités institutionnelles et organisationnelles sont renforcées	Pourcentage de sectoriels ayant un cadre institutionnel et organisationnel renforcé	60,7%	85%	Rapport portant création du cadre institutionnel et organisationnel	<b>Risques:</b> Instabilité institutionnelle Faible appropriation de la stratégie par les autorités et les sectoriels  faible mobilisation des ressources financières (particulièrement les ressources nécessaires pour les opérations complémentaires au RGPHAE)  Ressources humaines de qualité non disponibles et peu motivés  <b>Mesures d'atténuation:</b> Plaidoyer auprès de l'Etat et des PTF  Politique d'insertion des jeunes diplômés
	2. La production statistique est renforcée pour une meilleure couverture des besoins	Taux de couverture des besoins	70,8%	75%	Rapports d'évaluation du SNSA	
	3. La qualité des produits statistiques et la diffusion sont améliorées	Pourcentage d'enquêtes ayant respectées les normes et standards internationaux	52,4%	70%	Rapports d'évaluation du SNSA	
	4. Les capacités humaines et techniques sont renforcées	Nombre de personnes formées Pourcentage de sectoriels capacités techniquement	20%	50%	Rapports d'évaluation du SNSA	
	5. Une stratégie de financement est développée à l'échelle sectorielle	Taux de mobilisation des ressources financières	<5%	70%	Rapports d'évaluation du SNSA	
PRODUITS/						
PRODUITS/EXTRANTS	Produit 1.1.1 : un cadre réglementaire et organisationnel du système national de statistiques agricoles et rurales est élaboré	Pourcentage de cadre réglementaire et organisationnel portant création, organisation et fonctionnement du SNSA signé	non	oui	Arrêté portant création, organisation et fonctionnement du SNSA signé	<b>Risques:</b>
	Produit 1.1.2 : Les textes en vigueur dans les structures sectorielles sont revus en y incluant de nouvelles ordonnances	Proportion de structures sectorielles ayant révisé leur texte conformément s au nouveau cadre juridique	0%	100%	archives des sectoriels	
	Produit 1.2.1 : Le CNSA est fonctionnel	Nombre de rencontres tenues par le CNSA par an	0	2	Comptes rendus des réunions	
	Produit 1.2.2 : le système National des Statistiques Agricoles est fonctionnel	Nombre de réunions tenues au niveau du GTTpar an SNSA	0	4	Comptes rendus des réunions	
	Produit 2.1.1 : les bases de sondages sectorielles sont disponibles	Nbr. de bases de sondage disponibles et accessibles au niveau des sectoriel	3	8	Base de données des sectoriels (sites horticoles, de décrus, transhumants, exploitations modernes)	
	Produits 2.1.2 : Les enquêtes courantes sont améliorées et pérennisées	Pourcentage d'enquêtes courantes réalisées dans les délais selon le nouveau manuel de procédures	0%	100%	programme pluriannuel d'enquête	
	Produit 2.2.1 : le champ de couverture des besoins en statistiques agricoles est élargi	nombre de nouvelles enquêtes réalisées	0	14	rapports d'enquêtes	

Produit 2.2.2 : les besoins des utilisateurs sont mieux pris en compte par la production statistique	taux de satisfaction des besoins des utilisateurs	20%	65%	rapport d'évaluation
Produit 3.1.1 : Les concepts, méthodes et nomenclatures sont harmonisés	Pourcentage de notes méthodologiques élaborées selon le nouveau manuel de procédures	0%	100%	Archives SP/CNSA - Rapport annuel CNSA
Produit 3.1.2: la fiabilité, la comparabilité et la cohérence des données produites par le système national de statistiques agricoles sont améliorées.	Pourcentage d'opérations statistiques ayant satisfait à la démarche qualité (manuel de procédures des opérations statistiques)	0%	100%	Rapport d'évaluation de la qualité des opérations
Produit 3.1.3 : Les données sont diffusées à temps	Pourcentage de publications validées suivant le calendrier établi	0%	100%	Archives SP/CNSA - Rapport annuel CNSA - Rapport du système d'alerte
Produit 3.2.1 : les sectoriels sont aptes à diffuser leurs statistiques, à travers un éventail élargi d'outils de communications	Nombre et types de publications des sectoriels	15	25	Archives SP/CNSA - Rapport annuel CNSA
Produit 3.2.2 : les sectoriels ont mis en place un dispositif d'échange et de partage de données	Nombre de sectoriels ayant un dispositif d'échanges avec le SSN	1	3	Rapport de suivi du portail
Produit 3.2.3 : un accès et une meilleure utilisation des données statistiques sont rendus plus faciles grâce aux TIC et au format de présentation	Nombre de portails sectoriels fonctionnels (site web)	2	6	Rapport de suivi plateformes
Produit 4.1.1 : les capacités techniques des ressources humaines du SNSA sont améliorées	Taux de mise en œuvre du programme de formation	0	70	Rapports de formation
Produit 4.1.2 : les ressources humaines adéquates sont disponibles au niveau des sectoriels du SNSA	nombre de personnes qualifiées (statisticiens) présentes au niveau sectoriel	5	20	Rapport annuel du SNSA
Produit 4.2.1 : les infrastructures et équipements modernes, fonctionnels et sécurisés sont disponibles au niveau des sectoriels du SNSA	Taux de mise en œuvre du programme d'investissement	0	50	Rapport annuel du programme d'investissement et d'équipement pour les sectoriels du SNSA
Produit 4.2.2 : L'utilisation et l'intégration des TIC dans les processus de production et de diffusion par les sectoriels du SNSA sont	Nombre de producteurs de statistiques ayant intégré les TIC dans leurs activités (collecte et transfert de données)	2	10	Rapports annuels des sectoriels

	promues					
	Produit 4.3.1 : Une plateforme de partenariat avec les instituts de recherche et la société civile est fonctionnelle	Nombre de protocoles signés pour un renforcement des capacités analytiques des sectoriels	3	10	Archives du SP/CNSA	
	Produit 4.3.2 des groupes pluridisciplinaires d'analyse thématique sont mis en place et opérationnels	Nombre de groupes pluridisciplinaires d'analyse thématique opérationnels	0	10	Comptes rendus des rencontres	
	Produit 5.1.1 : le financement adéquat des activités prioritaires du système National des Statistiques Agricoles est assuré par le budget de l'Etat	Part de l'Etat dans le financement du PAP du PSSAR	nd	70	budget du PAP du PSARR /DAGE des ministères	
	Produit 5.1.2 la contribution des PTF au financement conjoint du SNSA est harmonisée	Part du budget conjoint des PTF destiné aux activités statistiques agricoles et rurales	nd	30	Budget du plan conjoint	
	Produit 5.2.1 Des ressources durables sont mobilisées pour le financement des activités statistiques	Taux de mobilisation des ressources	0	80	Rapport annuel d'évaluation du programme	
	Produit 5.2.2 Les ressources financières destinées aux activités statistiques sont mieux gérées	part des dépenses effectives sur le budget alloué aux statistiques agricoles	nd	100	Rapport annuel d'évaluation du programme	
	Produit 5.2.3 : le plan de plaidoyer et de communication du PSSAR est élaboré et mis en œuvre	Nombre d'activités de plaidoyer et de communication réalisées	0	80	Rapport d'évaluation du Plan de plaidoyer et de communication	
	<b>ACTIVITES PRINCIPALES</b>				<b>RESSOURCES</b>	
<b>ACTIVITES PRINCIPALES</b>	Réaliser les modules complémentaires Agriculture et élevage sédentaire du RNAE				<b>14 135 294 772</b>	
	Réaliser le recensement de l'élevage transhumant et nomade					
	Enquête coûts de production et utilisation des facteurs					
	Modules productivité du cheptel					
	Réaliser le recensement des zones, sites et exploitants horticoles					
	réaliser le recensement des zones de décrue					
	Réaliser le recensement des cuvettes et bas-fonds rizicoles					
	Réaliser le recensement général en pêches continentale, maritime et aquaculture					
	Réactualiser les limites des aires protégées					
	Réaliser un inventaire forestier					
	Modules exploitations modernes agriculture, élevage					
	Réaliser le suivi des captures en pêches continentale, maritime et aquaculture					
	réaliser l'enquête agricole permanente sous pluies					
	Estimer les productions de viande, de lait, d'œufs et de miel					
	Estimation de l'évolution de la biomasse					
Enquête dans les zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle						
Estimation des productions de riz irrigué dans la vallée						
Estimation des productions de riz zone Anambé						

Estimation de la production de coton
Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition
Suivi des marchés agricoles
Evaluation marchés
Dénombrement de la grande et moyenne faune mammalienne diurne et terrestre dans les parcs et réserves du Sénégal
Dénombrement International des oiseaux d'eau au Sénégal
Dénombrement de la faune aviaire de la réserve de Ndiaël
Productions forestières (ligneuses et non ligneuses) et cynégétiques
Estimation des superficies endommagées par les feux de brousse
Réaliser l'Enquête horticole annuelle
Réaliser l'Enquêtes semences (réserves personnelles, semences certifiées)
Enquêtes de décrue
Enquêtes pertes post récolte
Enquêtes destination (emploi) des produits agricoles
suivi des marchés à bestiaux
Enquête abattages domestiques
Enquête de surveillance et de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers les sites sentinelles
Enquête transformation artisanale et industrielle des produits de la pêche continentale et maritime
Enquête sur le prix du bétail et des produits animaux (lait, de la viande, cuirs et peaux)
Prix aux producteurs des produits agricoles
Enquête sur les prix des produits halieutiques au niveau des marchés
Etude sur le potentiel irrigable
Enquête sur les effectifs du cheptel
Enquête sur l'approvisionnement des grandes villes en céréales locales
estimer les superficies des terres agricoles et forestières sous GDT et les cartographier
estimer les superficies agricoles récupérées par GDT
Instaurer des rencontres périodiques entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques agricoles et rurales
Réaliser des enquêtes systématiques sur la satisfaction des besoins des utilisateurs

### Annexe 3 : Plan d'actions détaillé

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)	
<b>Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles</b>					<b>33 010</b>	<b>29 674</b>	<b>29 926</b>	<b>26 590</b>	<b>26 590</b>	<b>26 590</b>	<b>139 370</b>	
<b>OS 1.1 : Mise en place du cadre réglementaire et organisationnel du SNSA</b>					<b>6 420</b>	<b>3 084</b>	<b>3 336</b>				<b>6 420</b>	
Produit 1.1.1 : un cadre réglementaire et organisationnel du système national de statistiques agricoles et rurales est élaboré	Elaborer un cadre juridique et organisationnel	1	1 Consultant sénior pendant 3 mois + 3 réunions du GTT+ Impression	5 560	2 224	3 336					5 560	
	prendre un arrêté primatorial définissant les relations fonctionnelles entre les sectoriels du SNSA	1	PM									
	Institutionnaliser un cadre national de dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques agricoles	1	PM									
Produit 1.1.2 : Les textes en vigueur sont revus en y incluant de nouvelles ordonnances	réviser les textes portant création des structures sectorielles	1	2 réunions de 50 personnes + Impression	860	860						860	
	Assister les structures sectorielles à adapter les textes du nouveau cadre juridique	1	PM									
<b>OS 1.2 : Amélioration de la coordination et de la programmation des statistiques agricoles et rurales</b>					<b>26 590</b>	<b>26 590</b>	<b>26 590</b>	<b>26 590</b>	<b>26 590</b>	<b>26 590</b>	<b>132 950</b>	
Produit 1.2.1 : Le CNSA est fonctionnel	Créer et rendre fonctionnel un secrétariat permanent du CNSA	1	budget de fonctionnement	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000		120 000	
	Organiser des réunions périodiques du CNSA au moins deux fois par an en prélude aux travaux techniques du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)	1	2 réunions du CNSA	340	340	340	340	340	340	340	1 700	
Produit 1.2.2 : Le système National des Statistiques Agricoles est fonctionnel	Elaborer un chronogramme annuel d'activités du SNSA	1	PM									
	tenir des réunions de planification et de suivi des activités du GTT	1	4 réunions du GTT	1 280	1 280	1 280	1 280	1 280	1 280		6 400	
	Elaborer un rapport d'activités annuel du SNSA	1	1 consultant pendant 1 mois + réunions du GTT+ Impression (50 copies)	970	970	970	970	970	970		4 850	
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins</b>					<b>9 804 276</b>	<b>207 350</b>	<b>4 147 408</b>	<b>4 003 869</b>	<b>2 884 000</b>	<b>2 460 872</b>	<b>140 029</b>	<b>13 843 529</b>
<b>OS2.1 Assurer la régularité des opérations de statistiques agricoles (recensements, inventaires et enquêtes)</b>					<b>8 943 017</b>	<b>207 350</b>	<b>3 286 149</b>	<b>3 405 977</b>	<b>2 286 108</b>	<b>1 643 645</b>	<b>140 029</b>	<b>10 969 259</b>
Produit 2.1.1 : Les bases de sondages sectorielles sont disponibles	RNAE - réaliser la phase préparatoire (documents techniques et administratifs)	1		207 350	207 350						207 350	
	RNAE - réaliser les modules complémentaires Agriculture et élevage sédentaire	1		655 710			655 710				655 710	
	RNAE - réaliser le module	1		26 994				26 994			26 994	

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)
	thématique cheptel transhumant et nomade										
	RNAE - réaliser le module thématique coûts de production	1		124 806					124 806		124 806
	RNAE - réaliser le module thématique productivité du troupeau	1		124 410					124 410		124 410
	RNAE - réaliser le module thématique Horticulture	1		873 576			291 192	582 384			873 576
	Réaliser le recensement des cuvettes et bas-fonds rizicoles	1		70 000		70 000					70 000
	Réaliser le recensement général en pêches continentale, maritime et aquaculture	2		300 000			300 000				300 000
	Réactualiser les limites des aires protégées	3		50 000		50 000					50 000
	Réaliser un inventaire forestier	3		100 000		100 000					100 000
	RNAE - réaliser les modules communautaires (y compris recensement des zones, sites et exploitants horticoles et de décrues) et Exploitation moderne	1		270 270		270 270					270 270
	Mener une enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition	1		150 084			150 084				150 084
	Mener une enquête emploi agricole (au sens large)	3		80 000				80 000			80 000
	RNAE - Consultations, Equipements, Formations, Coordination et autres dépenses de réalisation des différentes modules	1		5 510 870		2 189 582	1 402 694	990 433	788 132	140 029	5 510 870
Produits 2.1.2 : Les enquêtes courantes sont améliorées et pérennisées	Réaliser le suivi des captures en pêches continentale, maritime et aquaculture	1		120 000		120 000	120 000	120 000	120 000		480 000
	Réaliser l'enquête agricole permanente sous pluies	1		143 114		143 114	143 114	143 114	143 114		572 454
	Estimer l'évolution de la biomasse halieutique	3		75 000		75 000	75 000	75 000	75 000		300 000
	Estimer la production de riz irrigué dans la vallée	1		12 311		12 311	12 311	12 311	12 311		49 243
	Estimer la production de riz zone Anambé	1		2 000		2 000	2 000	2 000	2 000		8 000
	Estimer la production de coton	1		2 000		2 000	2 000	2 000	2 000		8 000
	Faire le Suivi des marchés	1		55 366		55 366	55 366	55 366	55 366		221 464

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)
	agricoles										
	Faire une Evaluation des marchés	2		71 262		71 262	71 262	71 262	71 262		285 048
	Faire le dénombrement de la grande et moyenne faune mammalienne diurne et terrestre dans les parcs et réserves du Sénégal	1		61 222		61 222	61 222	61 222	61 222		244 889
	Faire le dénombrement International des oiseaux d'eau au Sénégal	1		11 023		11 023	11 023	11 023	11 023		44 091
	Faire le dénombrement de la faune aviaire de la réserve de Ndiaël	2		3 000		3 000	3 000	3 000	3 000		12 000
	Evaluer les productions forestières (ligneuse et non ligneuse) et cynégétiques	3		50 000		50 000	50 000	50 000	50 000		200 000
<b>OS2.2. orientation de la production vers une meilleure satisfaction de la demande</b>				<b>861 259</b>		<b>861 259</b>	<b>597 892</b>	<b>597 892</b>	<b>817 227</b>		<b>2 874 270</b>
Produit 2 .2.1 : Le champ de couverture des besoins en statistiques agricoles est élargi	Réaliser l'Enquête horticole annuelle	2		94 885		94 885	94 885	94 885	94 885		379 541
	Réaliser l'Enquêtes semences (réserves personnelles, semences certifiées)	2		96 974		96 974	96 974	96 974	96 974		387 894
	Faire une Enquête de décrue	2		30 450		30 450	30 450	30 450	30 450		121 800
	Mener une Enquête sur les pertes post récolte	3		215 335		215 335			215 335		430 671
	Mener une Enquête sur la destination (emploi) des produits agricoles	3		34 032		34 032					34 032
	Faire un suivi des marchés à bestiaux	3		29 641		29 641	29 641	29 641	29 641		118 564
	Mener une Enquête sur les abattages domestiques	3		38 989		38 989	38 989	38 989	38 989		155 954
	faire une Enquête de surveillance et de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers les sites sentinelles	1		93 747		93 747	93 747	93 747	93 747		374 988
	Mener une Enquête transformation artisanale et industrielle des produits de la pêche continentale et maritime	3		50 000		50 000	50 000	50 000	50 000		200 000
	Faire une enquête sur les Prix aux producteurs des produits agricoles	2		53 707		53 707	53 707	53 707	53 707		214 827
	Enquête sur les prix des produits halieutiques au niveau des marchés	3		25 000		25 000	25 000	25 000	25 000		100 000

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)
	Etudier le potentiel irrigable	2		10 000		10 000					10 000
	Mener un Enquête sur l'approvisionnement des grandes villes en céréales locales	3		14 000		14 000	14 000	14 000	14 000		56 000
	estimer les superficies des terres agricoles et forestières sous GDT et les cartographier	2		50 000		50 000	50 000	50 000	50 000		200 000
	estimer les superficies agricoles récupérées par GDT	2		20 000		20 000	20 000	20 000	20 000		80 000
Produit 2.2.2 : Les besoins des utilisateurs sont mieux pris en compte par la production statistique	Instaurer des rencontres périodiques entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques agricoles et rurales	1		500		500	500	500	500		2 000
	Réaliser des enquêtes systématiques sur la satisfaction des besoins des utilisateurs	2		4 000		4 000			4 000		8 000
<b>Axe stratégique 3 : Amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques</b>				<b>60 240</b>	<b>6 360</b>	<b>36 505</b>	<b>13 125</b>	<b>5 125</b>	<b>5 125</b>		<b>66 240</b>
<b>OS 3.1 Production de données statistiques selon les normes requises et dans les délais</b>				<b>37 520</b>	<b>6 360</b>	<b>21 785</b>	<b>3 125</b>	<b>3 125</b>	<b>3 125</b>		<b>37 520</b>
Produit 3.1.1 : Les concepts, méthodes et nomenclatures sont harmonisés	Tenir des sessions d'harmonisation	1	2 réunions GTT (40 participants) + 1 atelier de validation (40 participants)	1 360	1 360						1 360
	Assister les sectoriels à une élaboration et/ou mise à jour des notes méthodologiques conformément aux normes requises	1	4 consultants pour 1mois chacun	5 000	5 000						5 000
Produit 3.1.2: la fiabilité, la comparabilité et la cohérence des données produites par le système national de statistiques agricoles sont améliorées.	Elaborer un manuel de procédures des opérations statistiques du SNSA et veiller à son application effective	2	1 consultant pour 2 mois + 1 atelier de validation (40 participants)	2 820		2 820					2 820
	Mettre en place un comité de validation des méthodologies et des résultats des opérations statistiques	1	pas de budget								
	Mener des évaluations régulières et approfondies des principales opérations statistiques par des audits externes	2	4 consultants pour 10 mois au total	12 500		3 125	3 125	3 125	3 125		12 500
	Elaborer des rapports sur la qualité des différentes opérations statistiques à tous les niveaux	2	pas de budget								
	parachever la réflexion sur la migration vers la télédétection	2	acquisition d'images à haute résolution + Traitement + missions de terrain	15 840		15 840					15 840
	documenter les enquêtes	1	pas de budget								
Produit 3.1.3 : Les données	Elaborer un calendrier de parution	2	pas de budget								

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)
sont diffusées à temps	des publications des produits statistiques agricoles										
	Mettre en place un système d'alertes sur les parutions échues et non réalisées dans le portail du SSN	2	pas de budget								
	Diffuser les rapports des résultats d'enquêtes dans les délais requis	2	pas de budget								
<b>OS3.2 Promotion de la diffusion et amélioration de l'accès des utilisateurs aux données statistiques</b>				<b>22 720</b>		<b>14 720</b>	<b>10 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>		<b>28 720</b>
Produit 3.2.1 : les sectoriels sont aptes à diffuser leurs statistiques, à travers un éventail élargi d'outils de communications	Concevoir un programme de diffusion des statistiques (cibles, format, canaux, monitoring, etc.)	2	1 atelier de conception (20 Participants) et 1 atelier de validation (20 participants), diffusion (impression)	720		720					720
	Mettre en place un forum de discussion sur les réseaux professionnels sur les statistiques agricoles	3	pas de budget								
	élaborer et diffuser un recueil des statistiques agricoles	3	Impression et reliure de documents	8 000			8 000				8 000
	Promouvoir l'utilisation de prospectus, dépliants, supports électroniques	3	forfait pour 4 sectoriels	2 000		2 000	2 000	2 000	2 000		8 000
Produit 3.2.2 : les sectoriels ont mis en place un dispositif d'échange et de partage de données	Elargir la plateforme SSN aux autres sectoriels	3	pas de budget								
	Alimenter régulièrement le portail du SSN par les données sectorielles du SNSA	2	pas de budget								
Produit 3.2.3 : un accès et une meilleure utilisation des données statistiques sont rendus plus faciles grâce aux TIC et au format de présentation	Promouvoir la politique de diffusion par la création de sites Web	2	4 sites web	12 000		12 000					12 000
	mettre en ligne les données et méta données bases de données du SNSA	2	pas de budget								
	faciliter aux services déconcentrés et autres utilisateurs l'accès aux données statistiques ;	3	voir axe 4 équipement								
	créer et gérer efficacement des bases de données et des systèmes d'information	2	Accompagnement ANSD								
	renforcer les capacités des sectoriels en SIG	2	voir programme de formation Axe 4								
<b>Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités humaines et techniques</b>				<b>117 771</b>	<b>5 240</b>	<b>95 531</b>	<b>41 711</b>	<b>24 711</b>	<b>24 711</b>		<b>191 903</b>
<b>OS 4.1 Amélioration de la gestion des ressources humaines du SNSA</b>				<b>32 310</b>	<b>5 240</b>	<b>27 070</b>	<b>23 750</b>	<b>23 750</b>	<b>23 750</b>		<b>103 560</b>
Produit 4.1.1 : les capacités	Elaborer des programmes de	1	1 consultant sénior pendant 3	5 240	5 240						5 240

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)
techniques des ressources humaines du SNSA sont améliorées	formation continue des cadres et un plan de recrutement des statisticiens pour les besoins des sectoriels du SNSA		mois + 2 réunions du GTT+Impression (50 copies)								
	Mettre en œuvre un programme de formation des techniciens du SNSA	2	10 techniciens par an en formation continue	20 000		20 000	20 000	20 000	20 000		80 000
	Insérer les statistiques agricoles dans les modules de formation des statisticiens et des techniciens	2	PM								
Produit 4.1.2 : les ressources humaines adéquates sont disponibles au niveau des sectoriels du SNSA	Mettre en œuvre le plan de recrutement des statisticiens et techniciens pour les besoins des sectoriels du SNSA	2	PM								
	Promouvoir l'intégration de stagiaires au niveau des structures statistiques	2	25 stagiaires pendant 3 mois chaque année	3 750		3 750	3 750	3 750	3 750		15 000
	Développer une stratégie de plan de carrière pour le personnel des sectoriels du SNSA	2	1 consultant pendant 3 mois + 2 réunions du GTT	3 320		3 320					3 320
<b>OS 4.2 Renforcer la gestion des ressources matérielles et des infrastructures</b>				<b>84 500</b>		<b>67 500</b>	<b>17 000</b>				<b>84 500</b>
Produit 4.2.1 : les infrastructures et équipements modernes, fonctionnels et sécurisés sont disponibles au niveau des sectoriels du SNSA	Identifier les besoins et élaborer un programme d'investissement et d'équipement pour les sectoriels du SNSA	2	1 consultant en 1 mois	1 500		1 500					1 500
	Mettre en œuvre le programme d'investissement et d'équipement pour les sectoriels du SNSA	2	Voir budget global matériel	51 000		51 000					51 000
Produit 4.2.2 : L'utilisation et l'intégration des TIC dans les processus de production et de diffusion par les sectoriels du SNSA sont promues	Développer des partenariats entre les producteurs de statistiques agricoles du SNSA et les structures d'appui informatique et d'archivage de l'Etat	2	PM								
	Promouvoir l'utilisation systématique des TIC dans les processus de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et d'archivage	2	Frais de développement d'applications	2 000			2 000				2 000
	Acquérir des tablettes et autres outils de collecte	2	Acquisition de 200 Tablettes	30 000		15 000	15 000				30 000
<b>OS 4.3 Renforcement des capacités analytiques en partenariat avec les structures de recherche, de formation et les organisations socio-professionnelles</b>				<b>961</b>		<b>961</b>	<b>961</b>	<b>961</b>	<b>961</b>		<b>3 843</b>
Produit 4.3.1 : Une plateforme de partenariat avec les instituts	Signer des protocoles d'accord entre le SNSA et les instituts de	2	PM								

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)
de recherche et la société civile est fonctionnelle	recherche										
	Signer des protocoles d'accord entre le SNSA et la société civile	2	PM								
	Organiser des journées de réflexion technique	2	30 personnes en 1 journée tous les 3 mois	360		360	360	360	360		1 440
Produit 4.3.2 des groupes pluridisciplinaires d'analyse thématique sont mis en place et opérationnels	instaurer des groupes d'analyse thématiques (chaînes de valeur, sécurité alimentaire, socio économie rurale, etc.	2	PM								
	rendre opérationnels les groupes d'analyse thématiques	2	Frais de réunion (75 personnes/jour) et d'impression de documents (3 notes)	601		601	601	601	601		2 403
	Renforcer les capacités des acteurs du SNSA en méthodes d'analyses des données	2	PM								
<b>Axe stratégique 5 : Développement de stratégies de financement et de communication</b>				<b>61 220</b>	<b>32 500</b>	<b>53 720</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>		<b>236 220</b>
<b>OS 5.1 garantir le financement des activités statistiques du SNSA avec des ressources pérennes</b>				<b>4 500</b>	<b>3 000</b>	<b>1 500</b>					<b>4 500</b>
Produit 5.1.1 : le financement adéquat des activités prioritaires du système National des Statistiques Agricoles est assuré par le budget de l'Etat	Mettre à niveau les structures statistiques du SNSA sur les exigences de la nouvelle loi budgétaire (directive UEMOA 2017)	2	PM lors des réunions du GTT								
	faire le plaidoyer pour l'inscription dans les BCI des sectoriels d'une rubrique destinée aux opérations statistiques	1	PM								
Produit 5.1.2 la contribution des PTF au financement conjoint du SNSA est harmonisée	instaurer des rencontres périodiques entre les sectoriels du CNSA et les PTF dans le cadre de la recherche des ressources financières ;	1	Profiter des rencontres organisées par l'ANSD dans le cadre de la SNDS								
	Organiser une table ronde de plaidoyer regroupant les PTF du PASSR_SEN, l'Etat et les utilisateurs des statistiques agricoles ;	1	Forfait (hôtel l+impression document)	3 000	3 000						3 000
	Faire le plaidoyer pour une prise en charge des activités du SNSA sur les fonds alloués à la SNDS ;	1	PM								
	Etudier les possibilités de création d'un Cadre de Partenariat regroupant les PTF et le CNSA pour la mise en place d'un panier	1	1 consultant national pendant 1 mois	1 500		1 500					1 500

Axe stratégique/résultats attendus	Activités	Priorité (1= Elevée; 2 = Moyenne; 3 = Faible)	Eléments de calcul	Coût estimatif de l'activité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	coût total PSSAR (milliers FCFA)
	commun destiné au financement des statistiques agricoles										
<b>OS 5.2 Meilleure stratégie de mobilisation et de gestion des ressources financières</b>				<b>56 720</b>	<b>29 500</b>	<b>52 220</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>		<b>231 720</b>
Produit 5.2.1 Des ressources durables sont mobilisées pour le financement des activités statistiques	Concevoir une stratégie efficace pour la mobilisation des ressources	1	1 consultant national pendant 1 mois	1 500	1 500						1 500
	Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources	1	1 Consultant pour 1 mois+ atelier de validation GTT	2 220		2 220					2 220
Produit 5.2.2 Les ressources financières destinées aux activités statistiques sont mieux gérées	instaurer des rencontres périodiques entre les gestionnaires financiers (COF, BAF, DAGE) et le SP/CNSA	1	PM								
	institutionnaliser une revue annuelle des dépenses effectuées pour les statistiques	2	A faire par les sectoriels avec l'appui de l'ANSD								
Produit 5.2.3 : le plan de plaidoyer et de communication du PSSAR est élaboré et mis en œuvre	élaborer une stratégie de communication	1	1 consultant en COM pendant 2 mois	3 000	3 000						3 000
	Mettre en œuvre la stratégie de communication	1	forfait de mise en œuvre	50 000	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000		225 000
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>10 076 517</b>	<b>281 124</b>	<b>4 363 090</b>	<b>4 135 295</b>	<b>2 990 426</b>	<b>2 567 298</b>		<b>14 477 262</b>

## 6. BIBLIOGRAPHIE

**Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).** Cellule de Programmation, d'harmonisation, de Coordination statistique et de Coopération Internationale. 2012. Revue des Dépenses Publiques (RDP) consacrées au financement des activités statistiques au Sénégal. Volume I - Rapport Principal. Volume II – Revue des Sous-comités du CTPS. Février

**Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).** 2014. Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

**BAD/FAO.** Évaluation des systèmes nationaux de statistiques agricoles en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration des statistiques pour la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural en Afrique (2011-2015).

**Belhabiba Dyhia, Koutob Viviane, Sall Aliou, Lam Vicky W.Y. et Pauly Daniel.** 2013. Sea Fisheries catch misreporting and its implications: The case of Senegal. Elsevier B.V.

**FERRARIS J.** 1997. Structuration de la base de données « recensement » et chaîne de traitement informatique. Institut sénégalais de Recherches Agricoles. Document scientifique n° 204. Juin

**Ferraris J., Samb B. et Thiam M,** 1994 - Les statistiques de pêche au CRODT: description des systèmes de collecte et de traitement des données.

**GERARD Maria-w et GREBER Pierre,** 1984 - Analyse de la pêche artisanale au Cap-Vert : description et étude critique du système d'enquête.

**Improving Agriculture and Rural Statistics.** Global strategy. Plan Stratégique pour les Statistiques Agricoles et Rurales. Directives. Juin 2014

**LALO Francis.** Etude de la précision des estimations de capture et prises par unité d'effort obtenues à l'aide du système d'enquête de la section « pêche artisanale » du CRODT au Sénégal. Institut sénégalais de Recherches Agricoles. Document scientifique n°100. Avril 1985

**Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural.** Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles. Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) 2014 – 2016. Juin 2014

**Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural / Institut National de Pédologie.** Conseil Interministériel pour l'adoption du Cadre National d'Investissement stratégique pour la Gestion durable des Terres au Sénégal (CNIS/GDT). 2 octobre 2014 au Terrou-Bi

**Ministère de l'Économie et des Finances.** Direction Générale du Plan. Commission Nationale pour le Développement Durable. Rapport National sur le Développement Durable. Contribution du Sénégal aux 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> sessions de la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD-16/17). Mai 2008

**Ministère de l'Économie Maritime,** CEP (2010) : Evaluation de la recherche halieutique au Sénégal. Rapport final d'évaluation

**Ministère de l'Economie Maritime**, CEP. Politique sectorielle d'Elevage. Décembre 2014

**Ministère de l'Economie maritime, des Transports maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture**. Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture, Avril 2007

**Ministère de l'Elevage et de Productions animales**. CEP. Note de présentation du Système d'Information de Gestion de l'Elevage (SIGEL). Août 2014

**Ministère de l'Environnement et du développement Durable**(2014) : Projet Annuel de Performance

**République du Sénégal**. Plan Sénégal Emergent, Février 2014

**UICN. 2012**. Etude sur les politiques environnementales régionales en Afrique de l'Ouest : Collecte, analyse et réflexions pour une réelle mise en œuvre Tome 1 : Document Principal